Quatre-vingt-septième année. — N° 165. Le numéro : 15 francs. Mercredi 13 Juillet 1955.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports : / Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté nommant des experts auprès du haut comité d'études et d'information sur l'alcoolisme (p. 7018).

Ministère de la justice.

Décret du 11 juillet 1955 portant nomination d'un magistrat (p. 7019).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêtés portant détachements (chiffreurs et secrétaires des affaires étrangères) (p. 7019).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 11 juillet 1955 portant nomination de conseillers du tribunal administratif de Paris et de présidents de tribunal administratif (p. 7019).

Arrêtés portant détachements (administration centrale et personnel du cadre des préfectures) (p. 7019).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décrets des 6, 7 et 9 juillet 1955 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et rectificatif (p. 7020).

Arrêtés portant intégrations et détachement (administration centrale de la marine et commissariat de l'air) (p. 7027).

Liste des candidats admissibles aux épreuves orales du concours pour l'emploi de stagiaire du commissariat de l'air en 1955 (p. 7028).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêtés portant détachements :

Administration centrale des affaires économiques (p. 7028).
Enquêtes économiques (p. 7028).
Enregistrement et domaines (p. 7028).
Services extérieurs du Trésor (p. 7028).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 7028).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés portant détachements :

Enseignement supérieur (p. 7028).
Enseignement du second degré (p. 7029).
Enseignement du premier degré (p. 7029).
Enseignement technique (p. 7029).
Jeunesse et sports (p. 7029).
Musées (p. 7029).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 2 juillet 1955 concédant à la chambre de commerce d'Ajaccio l'établissement et l'exploitation d'un outillage public au port de Bonifacio (p. 7029).

Arrêté du 2 juillet 1955 concédant à la chambre de commerce de Saint-Nazaire une partie de la base sous-marine au port de cette ville (p. 7033).

Arrêtés portant détachements :

Aviation civile et commerciale (p. 7034).
Institut géographique national (p. 7034).
Ponts et chaussées (p. 7034).

Ministère de l'agriculture.

Décret du 1er juillet 1955 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7035).

Liste générale de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 30 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole (quarantième liste) (rectificatif) (p. 7035).

Listes des candidats admissibles aux épreuves orales du concours d'admission aux écoles nationales d'agriculture en 1955 (centres de Paris et de province) (p. 7035).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté portant détachement (travail et main-d'œuvre) (p. 7034).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Arrêtés portant détachements (services extérieurs) (p. 7036).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés du 29 juin 1955 rapportant des autorisations d'exploiter des sources d'eau minérale (p. 7036).

Arrêté portant complément à la liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrés au ministère de la santé publique et de la population (rectificatif) (p. 7036).

Arrêtés portant nomination, réintégration et affectation (hôpitaux psychiatriques et inspection de la santé) (p. 7036).

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Arrêtés portant promotion, attribution d'une majoration d'ancienneté et détachements (administration centrale et services extérieurs) (p. 7037).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant détachements (services extérieurs) (p. 7037).

Nominations à des emplois réservés (p. 7037).

Elections au conseil supérieur de l'aide sociale (p. 7037).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 7040).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Vérification de pouvoirs. — Nominations de membres de sous-commissions. — Convocation de bureau. — Réunion de bureau (p. 7042).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Nominations de membres de commissions. — Réunions de commissions du mardi 12 juillet 1955. — Convocations, annulation et report de convocation de commissions (p. 7044).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 7045).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination des pays membres de l'Union européenne des paiements (p. 7046).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de la Suède (clôture d'un contingent) (p. 7046).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours pour le recrutement de rédacteurs au centre hospitalier de Saint-Etienne (Loire), à l'hôpital-hospice de Givors (Rhône) et à l'hôpital psychiatrique de Dury-lès-Amiens (Somme) (p. 7046).

Annonces (p. 7047).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 70 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 12 juillet 1955. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 3815).

N° 51 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 12 juillet 1955. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1793).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 33

Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 12 juillet 1955 (p. 713).

CONSEIL ECONOMIQUE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 11

Avis et rapports. — Séance du mardi 21 juin 1955 (p. 365).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Haut comité d'études et d'information sur l'alcoolisme.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 54-1156 du 13 novembre 1954 portant création d'un haut comité d'études et d'information sur l'alcoolisme, modifié par le décret n° 55-569 du 20 mai 1955 modifiant et complétant certaines dispositions du code des mesures concernant les débits de boissons et la lutte contre l'alcoolisme;

Vu le décret n° 55-313 du 24 mars 1955 fixant les attributions du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil;

Vu le décret n° 55-723 du 22 mai 1955 relatif aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement du haut comité d'études et d'information sur l'alcoolisme, et notamment son article 2,

Arrête:

Article unique. — Sont désignés en qualité d'experts permanents auprès du haut comité d'études et d'information sur l'alcoolisme:

M. André Bertrand, conseiller référendaire à la cour des comptes, président du comité national de défense contre l'alcoolisme.

M. Adéodat Boissard, gouverneur du Crédit foncier de France.

M. Jacques-Sylvain Brunaud, administrateur civil au ministère des finances.

M. le professeur Bugnard, directeur de l'institut national d'hygiène.

M. le professeur Derobert, chef de section à l'institut national d'hygiène.

M. Jacques Doublet, directeur général de la sécurité sociale.

M. le professeur Paul Perrin, de l'école de médecine de Nantes.

M. Alfred Sauvy, directeur de l'institut national d'études démographiques.

Fait à Paris, le 7 juillet 1955.

LÉOPOLD-SEDAR SENGHOR.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 11 juillet 1955 portant nomination d'un magistrat.

Par décret du 11 juillet 1955, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. de Laborie (Marie-Joseph-Pierre-Louis), ancien magistrat, est nommé juge au tribunal de première instance de Briey (loi du 28 avril 1919, article 18, § 4) en remplacement de M. Raffaitin, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Bar-le-Duc.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Chiffreurs.

Par arrêté du 8 juillet 1955, M. Audollent (François-Marie-Pierre), chiffreur principal, 4e échelon, en service détaché auprès des services des affaires allemandes et autrichiennes pour une durée de cinq ans, à compter du 15 mai 1948, est maintenu dans cette position pour la période du 15 mai 1953 au 30 novembre 1954 en qualité d'administrateur de 4e classe, 1er échelon.

Secrétaires des affaires étrangeres.

Par arrêté du 8 juillet 1955, M. Bressier (Raymond-Jules-Ernest), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 4e échelon, en fonctions à l'administration centrale, est placé, pour une durée maxima de cinq ans, à compter du 1er mars 1955, en position de détachement auprès des services des affaires allemandes et autrichiennes, en qualité d'administrateur de 4e classe, 2e échelon, pour exercer les fonctions de chef de la division politique du gouvernement militaire français de Berlin.

Par arrêté du 8 juillet 1955, M. de Lipkowski (Jean-Noël), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, chargé des fonctions de consul adjoint à l'ambassade de France à Madrid, est placé, à compter du 12 janvier 1954, pour une période maxima de cinq ans, en service détaché auprès de la résidence générale de France à Tunis, en qualité d'adjoint au directeur du cabinet du résident général.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 11 juillet 1955 portant nomination de conseillers au tribunal administratif de Paris et de presidents de tribunal administratif.

Par décrets en date du 11 juillet 1955:

M. de Malafosse (Jacques), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est nommé conseiller au tribunal administratif de Paris (hors tour).

M. Sauzet (Maxime), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est nommé conseiller au tribunal administratif de Paris (hors tour).

M. Devriendt (Georges), président du tribunal administratif de Lyon, est nommé conseiller au tribunal administratif de Paris (tour intérieur).

Mlle Laine (Marie), attaché administratif de 1re classe au conseil d'Etat, est nommée conseiller au tribunal administratif de Paris (tour extérieur).

M. Soulier (Auguste), président du tribunal administratif de Rouen, est nommé conseiller au tribunal administratif de Paris (tour intérieur).

M. Allain (Albert), conseiller de 1re classe au tribunal administratif de Nantes, est nommé président du tribunal administratif de Rouen, en remplacement de M. Soulier, nommé conseiller au tribunal administratif de Paris (tour intérieur).

M. Bataille (Raymond), conseiller de tribunal administratif de 2e classe, est nommé président du tribunal administratif de Besançon, en remplacement de M. Regnault, précédemment admis à faire valoir ses droits à la retraite (tour intérieur).

M. Serre (Pierre), conseiller de 2e classe au tribunal administratif de Versailles, est nommé conseiller au tribunal administratif de Paris (tour intérieur).

M. Voyle (Jean), conseiller de tribunal administratif de 2e classe, est nommé président du tribunal administratif de Lyon, en remplacement de M. Devriendt, nommé conseiller au tribunal administratif de Paris (tour intérieur).

Administration centrale.

Par arrêté du 9 juillet 1955, le détachement de M. Barrilault (Pierre), agent supérieur de 3e classe à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, en qualité de rédacteur à la résidence générale de la République française au Maroc, est renouvelé pour une nouvelle période de cinq années.

Le présent arrêté aura effet à compter du 15 août 1954.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Ardouneau (Jean), attaché de 2e classe, 3e échelon, à la préfecture du Cher, placé en position de service détaché, depuis le 16 février 1950, pour exercer les fonctions de directeur économe de l'hôpital-hospice de Crest (Drôme), est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 16 février 1955.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Etienne Biehler, agent du cadre complémentaire de 2e classe (préfecture du Bas-Rhin), est placé en position de service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 1953, auprès du département du Bas-Rhin pour exercer les fonctions de conducteur d'automobile de 3e catégorie.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Coursange (Roger), commis de 5e échelon à la préfecture de la Drôme, est placé en position de service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 1955, auprès du département de la Drôme, pour exercer les fonctions de chef du service départemental du logement

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Dejean (Claude), secrétaire administratif de 2e classe, 2e échelon, à la préfecture de l'Aveyron, est placé en position de service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 1er février 1955, auprès de l'hôpital-hospice de Villeneuve-de-Berg (Ardèche), pour exercer les fonctions de directeur économe.

Par arrêté du 9 juillet 1955, les dispositions de l'arrêté interministériel du 17 avril 1952 plaçant en service détaché, à compter du 1er juillet 1954, en qualité d'employé de bureau sur contrat, Mme Desbouis (Simone) à la préfecture de la Lozère sont rapportées.

Par arrêté du 9 juillet 1955, les dispositions de l'arrêté interministériel du 31 mars 1953 plaçant en service détaché, pour un an, à compter du 11 avril 1954, en qualité de secrétaire administratif stagiaire, Mlle Fraize (Germaine), agent de bureau à la préfecture du Tarn, sont rapportées.

Par arrêté du 9 juillet 1955, Mme Franc (Madeleine), aide-commis de 3e échelon à la préfecture de la Haute-Vienne, est placée en position de service détaché pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 1955, pour exercer les fonctions de commis stagiaire à ladite préfecture (emplois réservés).

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Gastellier (Guy), employé de bureau de 5e échelon à la préfecture de la Vienne, est maintenu en position de détachement en qualité de sous-économe stagiaire du centre hospitalier régional de Poitiers pour une nouvelle période d'un an, à compter du 1er décembre 1955.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Goulle (Edmond), secrétaire administratif de 2e classe, 3e échelon, à la préfecture des Hautes-Alpes, nommé après concours attaché stagiaire à la préfecture de la Moselle, est placé en position de service détaché pour une période d'un an, durée du stage qu'il doit accomplir avant sa titularisation dans son nouvel emploi, à compter du 28 février 1955.

Par arrêté du 9 juillet 1955, Mlle Graverion (Janine), commis de 2e échelon (préfecture d'Indre-et-Loire), est placée en position de service détaché en qualité d'adjoint administratif 2e échelon auprès de l'administration centrale du ministère de l'intérieur pour une durée d'un an à compter du 1er novembre 1954, à l'expiration de laquelle elle pourra être intégrée dans le corps des adjoints administratifs du ministère de l'intérieur, conformément aux dispositions de l'article 28 du décret du 6 juin 1951.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Guegan (Robert), secrétaire administratif de 2e classe, 3e échelon, à la préfecture des Côtes-du-Nord, nommé, après concours, attaché de préfecture stagiaire, est placé en position de service détaché pour une période d'un an, durée du stage qu'il doit accomplir avant sa titularisation dans son nouvel emploi, à compter du 28 février 1955.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 6 juillet 1955 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 6 juillet 1955, sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées, le conseil de l'ordre entendu, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang à la date du présent décret:

Au grade de chevalier.

Le drapeau de la 1re brigade de parachutistes coloniaux.

Par décret en date du 6 juillet 1955, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la Légion d'honneur, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent:

RÉGULARISATIONS

(Pour prendre rang du 3 novembre 1954.)

Darneau (Roland), sous-lieutenant, 9e escadron de spahis algériens.

(Pour prendre rang du 22 décembre 1954.)

Tarrit (Bernard-Pierre-Julien), sous-lieutenant, 1er régiment de tirailleurs algériens.

(Pour prendre rang du 18 janvier 1955.)

Hourdeaux (Michel), lieutenant, 18e régiment d'infanterie parachutiste de choc.

Thomazo (Yves), lieutenant, 18e régiment d'infanterie parachutiste de choc.

(Pour prendre rang du 15 mars 1955.)

Nancy (Michel), sous-lieutenant, bataillon de marche, 1/2e bataillon d'infanterie coloniale.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

Vinchon (Philippe-René), lieutenant, 35e régiment d'artillerie légère parachutiste.

Par décret en date du 6 juillet 1955, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, le conseil de l'ordre entendu, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décrets nos 50-661 du 14 juin 1950, no 51-760 du 14 juin 1951 et no 54-610 du 10 juin 1954):

Au grade de chevalier.

Catroux (Diomède). Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme, elle annule les citations accordées pour les mêmes faits.

Décrets du 7 juillet 1955 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 7 juillet 1955, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la Légion d'honneur, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent:

De David-Beauregard (Bernard-Marie-Pierre), lieutenant, 58e bataillon de mitrailleurs motorisés.

Esch (Adolphe-Hubert), sous-lieutenant, 116e régiment d'infanterie.

Gue (Marie-Victor-Pierre-Jean), lieutenant, régiment de marche du Tchad.

De Heering (André), sous-lieutenant, section d'artillerie no 12.

Jaunet (Maurice-Eugène-Albert), lieutenant, 43e régiment d'infanterie.

Jaussaud (Léon-Auguste-Marin), gendarme, 9e légion de gendarmerie, classe 1922, mle 316, recrutement de Gap.

Pierre (Louis-Léon), gendarme, 9e légion de gendarmerie, classe 1923, mle 1116, recrutement de Metz.

Rouger (Daniel), lieutenant, 125e régiment d'infanterie.

Par décret en date du 7 juillet 1955, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, le conseil de l'ordre entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décrets no 50-661 du 14 juin 1950, no 51-760 du 14 juin 1951 et no 54-610 du 10 juin 1954):

Au grade d'officier.

Mitterrand (François). Cette promotion comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme, elle annule les citations accordées pour les mêmes faits.

Par décret en date du 7 juillet 1955, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

POUR SERVICES EXCEPTIONNELS DE GUERRE EN EXTREME-ORIENT

I. — AU GRADE D'OFFICIER

Gendarmerie.

Crozafon (Emile-Charles-Alexandre-Maurice), lieutenant-colonel.

MÉDECIN

Coquin (Georges), médecin lieutenant-colonel.

Infanterie métropolitaine.

A. — Officiers en activité de service.

Adam (Robert-Louis-Joseph), capitaine.
Alexandre (Robert-Alcide), capitaine.
Andrea (René-Albert-Raymond), capitaine.
Aveline (Maurice-Auguste-Eugène), chef de bataillon.
Bahezre de Lanlay (Yann-Marie-Tugdual), capitaine.
De Barbot (Guy-Marie-Joseph), capitaine.
Bartels (Pierre), capitaine.
Baurieres (Albert), capitaine.
Bedot (Pierre-Paul), capitaine.
Belloc (Paul-Thomas), capitaine.
Bernard (Robert-Alfred), chef de bataillon.
Bonne (Michel), chef de bataillon.
Bordarampe (Bernard-Martin-Manuel), chef de bataillon.
Bour (Jean-Roger), lieutenant.
Buonfils (Alexis-Césaire-Joseph-Antoine), capitaine.
Cambas (Lucien), capitaine.
Chaumaz (Louis-Marcel-François), capitaine.
Coiffier (Charles-Eugène-Marcel), chef de bataillon.
Coquelet (Henri-Georges), chef de bataillon.
Damon (Henri-Marie-Joseph-Célestin-Jean), capitaine.
Desideri (Xavier), capitaine.
Dupuy (Jean-René), capitaine.
Eggs (Rudolf-Robert), lieutenant.
Eronart (Léonce-Louis), capitaine.
Galharague (Charles-André), chef de bataillon.
Gely (Jacques-Joseph-Armand), capitaine.
Genfric (Jean-Etienne), capitaine.
Geraud (Louis), chef de bataillon.
Gerbier (Paul-Maurice), capitaine.
Good (Jean-Edouard-Paul), capitaine.
Gruber (François-Xavier-Jean), capitaine.
Guennal (Albert-Jean-Marie), capitaine.
Guigard (Henri-Charles-Xavier), colonel.
Helary (Yves), capitaine.
Innocenti (Marie-Alexandre-Henri), capitaine.
Joana (Pierre-Joseph), chef de bataillon.
Kleinmann (Louis-Théodore), chef de bataillon.
De La Brosse (Pierre-Hubert-Jacques), lieutenant-colonel.
De La Chaise (Philippe-Abel-Jules-Bernard), capitaine.
Larousse (Emile-Camille), sous-lieutenant.
Le Beuan (Henri-Louise-Marie), capitaine.
Le Chevalier (Guy-Georges-Yves), chef de bataillon.
Lemaire (Jacques-Gaston-Ernest), capitaine.
Maïral-Bernard (Emile), chef de bataillon.
Marechal (Robert), capitaine.
Maroselli (Toussaint), capitaine.
Marquet (René-Jean), capitaine.
Mathon (Edouard-Albert-Gabriel), chef de bataillon.
Met (Charles-Marie), capitaine.
Michaud (Marcel-Pierre), capitaine.
Monteil (René-Henri), chef de bataillon.
Moreau (Jacques-Georges-Marie-Gaston), capitaine.
Nadal (Paul-Marcel-Joseph), capitaine.
Nicol (Francis-Gilbert-Narcisse), capitaine.
Passavanti (Casimir), capitaine
Pellabeuf (René), capitaine.
Pellay (Marcel), lieutenant.
Perlin (Georges-Antoine-Albert), capitaine.
Pichavant (Jean-Henri-Marie), chef de bataillon.
Poggi (Napoléon), capitaine.
Pournin (Jean), lieutenant.
Prevot (Jean-René), capitaine.
Reveillou (Louis-Emile-Joseph), capitaine.

Des Rieux de La Villoubert (Pierre-Marie-Joseph-Anne), lieutenant.
Robert (Jean-Joseph), chef de bataillon.
Robin (Pol-Marie-Michel-Joachim), chef de bataillon.
Romet (Henri-Charles-Louis), capitaine.
Sailer (Paul-Louis), capitaine.
Saladini (Jean-Lucien), chef de bataillon.
Sari (Jean-Michel-Eugène-Henri), capitaine.
Sautour (Henri-Frédéric), capitaine.
Scherrer (Henri), capitaine.
Schmitt (Jacques-Alphonse-Antoine-André), capitaine.
Seraño (Antoine), chef de bataillon.
Sirvent (Jean-Joseph), capitaine.
Tardiveau (Marcel-Henri), capitaine.
Verguet (Jacques-Auguste), capitaine.
Veron (René-Léon-Paul), chef de bataillon.
Vial (Claudius-Lucien-Francis), capitaine.
Viard (André-Julien), capitaine
Zilliox (Joseph-François), capitaine.

B. — *Officiers servant sous le régime du décret du 7 février 1940.*

Yousfi Abdelkader, lieutenant.

C. — *Officiers servant à titre étranger.*

Hora (Charles), capitaine.

Arme blindée et cavalerie.

A. — *Officiers en activité de service.*

Bonnefous (Michel-Hippolyte-Marie-Thomas), chef d'escadrons.
Bordier (Jacques-Louis-René), capitaine.
Boucher (Jean-Roger), lieutenant (capitaine à titre temporaire).
Bourry (Jacques-Henri-Paul), capitaine.
Boutot (André-Lucien), capitaine.
Dorot (Marie-Jean-Baptiste-Louis-Georges), capitaine.
D'Harcourt (Louis-Jacques-Marie), capitaine.
Masson-Regnault (Jacques-Edmond-Jean), capitaine.
Noiret (Christian-Marie), capitaine.
Onnee (Jean-Pierre-Yves), capitaine.
Petit (Jean-Robert), lieutenant (capitaine à titre temporaire).
Phelep (Henri-François-Marie), chef d'escadrons.
Du Port de Pontcharra (Stanislas-Dominique Alfred), chef d'escadrons.
De Regnault de Bellescize (Valentin-Jules-Arnaud), capitaine.
De Roquemaurel de l'Isle (Christian-Marie Léo), capitaine.
Verie (André-Paul), capitaine.
Weiss (Pierre-Julien), capitaine.
Wolff (Régis-Marius), lieutenant.

B. — *Officiers servant à titre étranger.*

Vollmer (Rudolf-Roland), lieutenant.

Artillerie métropolitaine.

Carrin (Jean-Joseph), chef d'escadron.
Corsini (Guillaume-Elie), capitaine.
Courcelle (René-Paul-Adrien), capitaine.
Deneef (Jean-Julien), lieutenant-colonel.
Gonin (Victor-Marie-Jean), lieutenant.
Lavarde (Mac-Carthy-Florence-Justin-Charles), lieutenant-colonel.

Train.

Lhermitte (Fernand-Fidèle), chef d'escadron.

Génie.

Cathala (Léonce-Julien), lieutenant-colonel.
Fanget (René-Christian), capitaine.

ADJOINTS TECHNIQUES DU SERVICE DES MATÉRIELS

Subdivision « Artillerie ».

Marty (René), capitaine.

Infanterie coloniale.

Agenet (Alain-Marie-Léon), capitaine.
Candelier (René-Omer-Octave), capitaine.
Chapelle (Jean), lieutenant-colonel.
Chomette (Louis-Jean-Marie-Léon), capitaine.
Coti (André), capitaine.
Dorin (Paul-Jean-Marie), chef de bataillon.
Fraiche (André-Jean), chef de bataillon.
Heulard (Gilbert-Raymond-Marcel), capitaine
Jouanno (Pierre-Marie), capitaine.
Kerourio (Joseph-Louis-Marie), chef de bataillon.
Lacour (Jean-Marie-Etienne-Amédée), chef de bataillon.
Lebeurier (Gildas-Edouard-Marie), lieutenant.
Lecoq (Yves-Alfred-Marie), colonel.
Linard (Raoul-Alexandre-Marie), lieutenant-colonel.
Madrassi (Dominique), capitaine.
Magnillat (Bernard-Jean-Joseph), capitaine.
Malet (Yves-Paul-Henri-Marie), chef de bataillon.
Martin-Jarrand (Guy-Adam-Posper), chef de bataillon.
Mayaudon (Pierre), lieutenant.
Morvan (André-Victor), capitaine.
Mourier (Paul), capitaine.
Negrerie (René-Jean), chef de bataillon.
Perier (Roger-Pierre-Georges), capitaine.
Picherit (Claude-Francis), chef de bataillon.
Poggi (Jean-Baptiste), capitaine.
Prevoteau du Clary (Raymond-Edgard-Gaston), capitaine.
Savary (Albert-Jean-Alexis), capitaine.
Setti (Jean-Baptiste-Antoine), chef de bataillon.
Seurat (Raymond-Georges), chef de bataillon.
Sichel (Maurice-Léon), chef de bataillon.
Subreroque (Omer-Didier), capitaine.
Teisseire (Aimé-Louis-Albert-Joseph), capitaine.

Artillerie coloniale.

Jaume (Paul), capitaine.
Parent (Henri), chef d'escadron.
Poirier (Roger-Henri), lieutenant-colonel.

Service de santé des troupes coloniales.

MÉDECINE

Malaspina (Joseph-Marie), médecin commandant.

II. — AU GRADE DE CHEVALIER

Gendarmerie.

A. — *Officiers.*

Diverres (Yves-Marie), capitaine.
Geillon (Gabriel-Maxime-Lucien-André), lieutenant.
Lagache (Maurice-Charles), capitaine.
Lombard (François-Jean-Ernest), lieutenant.
Marsaleix (Gabriel-Fernand), capitaine.
Omnes (René-Louis), capitaine.
Pallet (Joseph-Jean-Albert), lieutenant.
Salanie (Fernand-Roger-Marcel), capitaine.

B. — *Sous-officiers.*

Biziaux (Arthur), adjudant
Fabre (André-Roger-Louis), adjudant.

Service de santé.

A. — MÉDECINE

Boucheron (Maurice-Fernand), médecin commandant.
Chartier (Rolland-Michel-Henri-Louis-Victor), médecin capitaine.
Collodin (Roger-Marie), médecin capitaine.
Dornoy (Jean-Marie), médecin lieutenant.
Engles (Henri-Louis-Marie), médecin capitaine.
Fayolle (Jean-Emile-Marie), médecin capitaine.
Gagne (Louis-Jean-Antonin), médecin capitaine.
Garretta (Henri-Julien-Pierre), médecin capitaine.
Multedo (Roch-Lazare), médecin capitaine.
Peretti (Joseph-Pierre-Sabien-Antoine), médecin capitaine.
Rivelon (Jacques-Henri-Alfred), médecin capitaine.
Tantot (Gilbert-Charles), médecin capitaine.
Zicavo (Georges-Jean-Paul), médecin capitaine.

B. — SERVICE VÉTÉRINAIRE

Sous-officier.

Herry (Camille), adjudant-chef.

Infanterie métropolitaine.

A. — *Officiers en activité de service.*

Aeberhardt (Paul-René), capitaine.
Albert (Jean-Paul-Marie-Marcel), capitaine.
Aleveque (Pierre-Germain), capitaine.
Aloisi (Marie-Joseph-Paul-André), lieutenant.
André (Gabriel-Joseph), lieutenant.
Antoine (André-René), lieutenant.

Antoine (Maurice), lieutenant.
Argirakis (Aristide), lieutenant.
Armand (Paul-André), lieutenant.
Arnoux (Jacques-Camille-Eugène), capitaine.
Arzel (Amédée-Yves), lieutenant.
Audigier (Marcel-Elie), capitaine.
Auffredou (Paul-Jean), lieutenant.
Auriollle (Jean-Valery-Louis), lieutenant.
Babin de Lignac (François-Marie-Bernard), capitaine.
Basquias (Roger-Emile-Hippolyte), capitaine.
Baisle (Paul-Antoine), lieutenant.
Batladur (Edmond-Léonard-Marie-Pascal), capitaine.
Bailly (Gaston-Augustin), capitaine.
Bapst (Clément-Jules-Joseph), capitaine.
Bart (Jean-Marie-Louis), capitaine.
Bart (Roger-Jules), lieutenant.
Barloli (Max-Yves-Marie), lieutenant.
Bayet (Jean-Marie), lieutenant.
Bazin (Paul-Lucien), capitaine.
Beausse (Alfred-Edmond), lieutenant.
Bebin (André-Léon-Victor), lieutenant.
De Belloc de Chamborant (Jacques), capitaine.
Belloli (Edouard-Auguste), capitaine.
De Belloy de Saint-Lienard (Christian-Marie-Odet), lieutenant.
Berard (Adrien-Barthélémy), capitaine.
Berard (Albert-Jean-Fernand), capitaine.
Belot (André-Jules-Emile), lieutenant.
Berger (René-Michel-Léopold), lieutenant.
Bernard (Francis-Henry), capitaine.
Bernard (Jean-Marie-Lucien-Emile), lieutenant.
Bertrand (Jean), lieutenant.
Bertrand (Jean-Paul-René), lieutenant.
Bertrand (Michel-Marie-Pierre), capitaine.
Beschet (Jean-Eugène-Marie), lieutenant.
Betant (Henri-Félix), capitaine.
Bierry (André-David-Eugène-Paul, chef de bataillon.
Billod-Laillet (Roger-Louis-Albert), capitaine.
Billottet (Emile-André), capitaine.
Blanquet (Claude-Charles-Marcel), lieutenant.
Blot (Georges-Louis-Gaston), lieutenant.
Bonnet (Lucien-Victor), capitaine.
Bonneville (Jacques-Yves), lieutenant.
Bordier (Louis-Jules-René-Marie), lieutenant.
Bouchend'homme (Jean-Jacques), capitaine.
Boudet (Philippe-Marie-Jean-Roger), capitaine.
Boulet (Alain-Georges), capitaine.
Bourgeois (Marcel-Ernest-Eugène-Adolphe), capitaine.
Boursier (Maurice-Charles), lieutenant.
Bouvet (Henri-Pierre-Louis), lieutenant.
Brechler (Paul-Léon), lieutenant.
Brochet (Joannès-Joseph), lieutenant
Brunet (Pierre-Georges-Marie), lieutenant.
Buan (Yves-Léon-Maurice), capitaine.
Budin-Venot (Pierre), lieutenant.
Bureau (Raymond-René-Pierre-Joseph), lieutenant.
Butlin (Ernest-Marius), lieutenant.
Champeau (Marcel-Edmond), capitaine.
Charavin (René-Georges-Lina), lieutenant.
Chataigner (Jean-Roger-Antoine), lieutenant.
Chaumet (Pierre-François-Marie), capitaine.
Chaumont (Guy-Jean-Emile), lieutenant.
Chaussard (Jean-René-Pierre), lieutenant.
Chevaucherie (Hubert-André-Fernand), lieutenant.
Chiroleu (Aimé), capitaine.
Chollet (Antoine-André-Louis-Rémond), lieutenant.
Chrétien (Lucien-Octave), capitaine.
Chrétien (Stanislas-Jean-Jules), lieutenant.
Citerne (Pierre-Jules), lieutenant.
Clairefond (Maximilien-Louis-René), capitaine.
Clairon (Paul-Francis-Louis), lieutenant.
Clément (Roger-Louis-René), capitaine.
Cochon (André-Florent), capitaine.
Colmin (Aristide-Maurice), lieutenant.
Colquaud (Pierre-Charles-Henri), lieutenant.
Coquelle (Pierre-Alexandre), sous-lieutenant.
Cordet (Francis-Henri-Auguste), capitaine.
Costes (Gabriel-Serge), lieutenant.
Couillaud (Paul-Marie-Joseph), lieutenant.
Courtheoux (Pierre-Louis), capitaine.
Crittin (Jean), lieutenant.
Debelle (Marcel-Louis), capitaine.
Degaitano (François), lieutenant.
Deladeuille (Pierre-Louis-Fernand), lieutenant.
Delaruelle (Alexandre-Raymond-Louis), lieutenant.
Demangeat (René), capitaine.
Depernay (Elisée-Robert), capitaine.
Deschard (Hubert-Marie-Urbain-Lucien), capitaine.
Dolla (Pierre-Joseph-Henri), lieutenant.
Donnart (Yves-Pierre-Marie), lieutenant.
Drier de Laforte (François-Gustave-Joseph-Marie), capitaine.
Droz (Jean-Pierre-Armand-Paul), lieutenant.
Dufour (Jacques-Raymond), capitaine.
Duplan (Pierre-Marius-Louis), lieutenant.
Dupoux (Jean-François-Ambroise), lieutenant.
Dupuy (Maurice-Lucien-Paul), capitaine.
Durand (Robert-Bruno-Jules), lieutenant.
Durieux (Charles-Paul-Georges), capitaine.
Duterire (Christian-Constant-Emile), chef de bataillon.
Eon (Pierre-Marie-Joseph), capitaine.
Eon (Robert-Henri), lieutenant.
Estevenon (Jean-Alfred-François), lieutenant.
Etienne (René-Marcel-Robert), lieutenant.
Eychene (Germain), lieutenant.
Eymin (René-Jean-Marie), capitaine
Fargeot (André-Georges), capitaine.
Fayette (André), lieutenant.
Fedy (Roger-Paul-Casimir), lieutenant.
Félix (Henri-Antoine-Marie-Joseph), capitaine.
Finidori (Pierre-Paul-Quiliens), lieutenant.
Fourcade (André-Alexis), lieutenant.
Franconie (Robert-Marie-René), capitaine.
Fregosi (Antoine-Arthur-Florian), lieutenant.
Gadioux (Pierre), lieutenant.
Gagneur (Jean-César-Joseph), chef de bataillon.
Gandon-Leger (Jacques-Alexis-Louis), lieutenant.
Garcette (Jack-Désiré), lieutenant.
Garcias (Antoine-Isidore-Joseph), capitaine.
Gaschet (Georges-Marie-Antoine), capitaine.
Gautier (Charles-Emile-Auguste), lieutenant.
Gaydon (Joseph-Eugène-André), lieutenant.
Genin (Roland-Joseph), lieutenant.
Gilliot (Xavier-Georges-André-Camille-Marie), capitaine.
Godard (Jacques-Pierre-Marie), capitaine.
Godey (Didier-René-Albert), lieutenant.
Godfroy (Jean-Marie-Edmond), capitaine.
Gomane (Yves-Pierre-Charles-Omer), lieutenant.
Gonzales (Salvator), capitaine.
Granger (Robert-Jean-Georges-Théophile-Armand), capitaine.
Granotier (Philippe-Charles-Paul), chef de bataillon.
Greaud (Jacques-Armand-Alexandre-Georges), lieutenant.
Guenebaut (Auguste-Louis), lieutenant.
Guerinet (René), lieutenant.
Gueugnon (Jean-André-Pierre), lieutenant.
Guibert (Edouard-Edmond-Gustave), capitaine.
Guigou (André-Henri-Marie), lieutenant.
Guigues (Lucien-Victor), chef de bataillon.
Guilabert (Sauveur), capitaine.
Guillamet (Ange-Raymond-François), capitaine.
Guillon (Jean-Marie-Francisque), lieutenant.
Guilloud (Claudius-Francisque), chef de bataillon.
Guitard (Jean-Louis), capitaine.
Hergas (Robert-Julien-Pierre), sous-lieutenant.
Hermellin (Gabriel-Désiré), capitaine.
Hermet (Marcel-Marius), lieutenant.
Hervouet (Yves-Henri-Alphonse), lieutenant.
Holl (Etienne-René), chef de bataillon.
Hoogstoel (Lucien), capitaine.
Houitte de La Chesnais (René-Marie-Louis-Joseph), lieutenant.
Hubail (Daniel-Jean-Auguste), lieutenant.
Jaccon (Lucien-Claude), capitaine.
Jacquemoud-Collet (Raymond-Achille), lieutenant.
Jaluzot (Pierre-Eugène-Marcel), lieutenant.
Janon (Maurice), capitaine.
Jollain (Charles-Georges), capitaine.
Joly (Jean-Maurice-Camille), capitaine.
Joullie (Gaston-Emile), capitaine.
Joyeux (Jean), sous-lieutenant.
Jozan (André-Marie-Augustin-Pierre), capitaine.
Jubelin (Pierre-Jules-Joseph), chef de bataillon.
Jullien (Marc-François-Albert), capitaine.
Juvin (André-René), capitaine.
Krumenacker (Raymond), lieutenant.
Lacroze (Lucien-Eugène), capitaine.
Laffechine (Bernard), lieutenant.
Lafont (Philippe-Joseph-Marie-Antoine), lieutenant.
Lagiere (Robert), lieutenant.
Lais (Guy-Armand-Edmond), capitaine.
Lalere (Jules-Guy-Stéphan), lieutenant.
Lamarche (Henri-Edmond), capitaine.
Lambert (Georges-Basile), capitaine.
De la Monneraye de la Bourdonnaye Montluc (Yves-Marie), capitaine.
Lancelot (Pierre-Léopold-Eloi), lieutenant.
Landry (Paul-Louis-Joseph), lieutenant.
Larligaut (Jean-Marie-Pierre), lieutenant.
Lartigue (André-Jean), capitaine.
Lasarrou (Lucien-Honoré), lieutenant.
Lassaigne (Marie-Jean-François), capitaine.
De La Touche (Louis-Marie-Joseph-René), capitaine.
Laubies (Georges-Gabriel), lieutenant.
Laurent (Maurice-Ernest), chef de bataillon.
Lavoignat (Gilbert-Armand), capitaine.
Leclerc (Frantz-Jules), lieutenant.
Leducq (Roger), lieutenant.
Lefevre (Roger-Pierre-Alphonse), capitaine.
Legrand (Auguste-Charles), lieutenant.
Leloup (Henry-Emile), lieutenant.
Lempereur (Paul-Etienne-Gaston), lieutenant.
Lerosey (Bernard-Joseph-Pierre), chef de bataillon.
Lescan (Bernard-Yves-Marie-André), chef de bataillon.
Lessore de Sainte Foy (Hubert-Jean-Maurice), chef de bataillon.
Leveaux (Henri-Léon-Désiré), chef de bataillon.
Loiseau (Gilbert-Gaston), lieutenant,

Loncol (Paul-Emile-Gabriel), lieutenant.
Loubère (Etienne-André), chef de bataillon.
Louvet (André), capitaine.
Magnas (Roger-Jean), capitaine.
Magrou (Pierre), capitaine.
Maguet (Jean-Marie), lieutenant.
Maillard (Marie-Charles-Louis), capitaine.
Malbert (Gaston Géraud Jean-Marie), capitaine
De Mannoury de Croisilles (Jean-Baptiste), lieutenant.
Mansion (André-Albert), lieutenant.
Manlet (Jacques-Marie-Yves), capitaine.
Mercadet (Jean-Paul), lieutenant.
Marchand (Serge-Fernand-Marcel), lieutenant.
Marcout (Jacques-Marie-Charles), lieutenant.
Maréchal (Pierre-Jean-Félix), lieutenant.
Marsal (Georges-Marcel), lieutenant.
Mary (Pierre-Henri), lieutenant.
De Mas Latrie (Hubert-Marie), capitaine.
Mascret (Claude-Louis-Marie-Jules), lieutenant.
Matrot (Roger-Emile), lieutenant.
Maury (Louis-Jean-Abel), capitaine.
Mayer (Guillaume - Emile - Arno), lieutenant.
Mazrou Moulond, lieutenant.
Mazzoleni (Gottard-Jean-Victor-Camille), capitaine.
Medard (Lucien-Gilbert), capitaine.
Menard (Henri-Isaïe), capitaine.
Mennesson (André-Alexandre-Lucien), capitaine.
Meric (Maurice-Vincent-Julien), lieutenant.
Messy (Jean-Carlos-Gilbert), capitaine.
Metzger (Frédéric-Ernest), lieutenant.
Metzler (Camille-Antoine), chef de bataillon.
Miran (Elie - Eugène - Laurent), lieutenant.
Miseroux (Jean - Joseph - Arthur), lieutenant.
Moisson (Olivier-Charles-Antoine), capitaine.
De Monferrand (Bernard-Yves), capitaine.
De Monicault (François-Xavier), lieutenant.
Monie (Jérôme-Georges), capitaine.
Morant (Robert), capitaine.
Morel (Raoul-Gabriel-Emile), lieutenant.
Moulin (Bernard-Paul-François), lieutenant.
Mouny (Maurice), capitaine.
Mulsant (Antoine-Marie), capitaine.
Navarre (Pierre-Henri-Marie-Joseph), lieutenant.
Nicolas (Georges-Louis), capitaine.
Nollet (Robert-Stéphan[illegible], capitaine.
Nougairede (Pierre - Eugène - Clément), chef de bataillon.
Nouvelle (Roger-Jean-Joseph), capitaine.
Oheix (André-Andrien-Pierre), capitaine.
Olivier (Jean-Marius-Paul), lieutenant.
Ouvrard (Pierre-Joseph), capitaine.
Pamart (Henri-Fernand-Georges-François), capitaine.
Pambrun (Claude-Pierre-Auguste), lieutenant.
Paolacci (François), lieutenant.
Paravy (René-Louis), lieutenant.
Paroldi (Marcel-Dieudonné), lieutenant.
Parrat (Roger-Arnaud), chef de bataillon.
Pascual (Gilbert-Eloi), capitaine.
Pauget (Paul-Hippolyte), capitaine.
Paulin (Robert-Pierre-Henri), capitaine.
Payan (Jean-Roger), capitaine.
Pegliasco (Dominique), lieutenant.
Penin (Pierre-Auguste), capitaine.
Pépin-Lehalleur (Denis-Pierre), capitaine.
Perez (Georges-Constant), capitaine.
Perlet (André), lieutenant.
Perrin (Alfred-Louis-Joseph), capitaine.
Perrin (Léon-Paul-Joseph), lieutenant.
Petit (André-Paul-Marie-Etienne), capitaine.
Petit (Jean-Louis), lieutenant.
Peugeot (Emile-Jacques-Frédéric), capitaine.
De Peyronnet (Alain-Paul-Edouard), lieutenant.
Pietri (Nicolas), sous-lieutenant.
Pinchon (Philippe-Marcel), capitaine.
De Pompery (Henry-Pierre-Xavier-Marie), lieutenant.
Portalis (Jacques-Jean-Marie-Casimir), lieutenant.
Portier (Jacques-Noël), lieutenant.
Poudelet (Jehan - René - Etienne-Louis-Marie-Joseph), lieutenant.
Poulin (Marcel), capitaine.
Prat-Marca (Xavier-Marie-Antoine), lieutenant.
Prieur de la Comble (Marie-Romain-Florian), capitaine.
Prost (Eugène), capitaine.
Provent (Auguste-Edmond-Victor), capitaine.
Przygoda (Stéphan), lieutenant.
Quiffen (Pierre-Louis), capitaine.
Quinio (Joseph), capitaine.
Razy (Marcel-Joseph), capitaine.
Renaud (Guy-Jean-Pierre-Alexandre), lieutenant.
Renaudat (Roger-Gaston), capitaine.
Rideau (Jacques), capitaine.
Rigaut (Roger), lieutenant.
Rional Roger - Sylvestre), lieutenant.
Rivière (Fernand-Joseph-Zéphirin), lieutenant.
Rossignol (Claude-Jacques), lieutenant.
Rouanet (Auguste), lieutenant.
Roulleau (Albert-Emile), capitaine.
Rousseau (Marcel), capitaine.
Roux (Albert-Marius), capitaine.
Rouy (Pierre-Emile-Georges), chef de bataillon.
Saint-Raymond (Pierre-Marie-Bernard), chef de bataillon.
Sales (André-René), lieutenant.
Sanchez Louis), lieutenant.
Sarrabere (Jean-Joseph), lieutenant.
Sauder (Alphonse), lieutenant.
Schoeffler André-René-Paul), lieutenant.
Scot (Maxime), lieutenant.
Seys (Gérard-Henri-Edmond), lieutenant.
Sidani (Louis), capitaine.
Six (Louis-Fernand César-Joseph), lieutenant,
Smati Hadj El Hacène, lieutenant.
Sonolet (Jean-François), lieutenant.
Suin (Armand-Frédéric-Janvier), lieutenant.
Tabli (Georges-Ahmed), lieutenant.
Taithe (Jules), capitaine.
Tercier (Raymond-Jean-Georges), capitaine.
Thimel (Jacques), lieutenant.
Thomas (Marcel), capitaine.
Tinard (Henri - François), capitaine.
Tissier (Robert-Charles), lieutenant.
Treguer (Paul-Yves-Marie), capitaine.
Uguen (Claude-Jean-Louis), sous-lieutenant.
Vadam (Charles - André), lieutenant.
Vanbremeersch (Claude - Michel-François-Marie), capitaine.
Van Merris (Jean-Paul-Emile-Alidor), chef de bataillon.
Vanmer (Robert-Charles-Eugène), capitaine.
Varrey (Charles-Jean), lieutenant.
Vaulrin (Michel-Eugène-Albert), capitaine.
Vein (Roger-Paul-Robert), lieutenant.
Veron (Jacques-Paul), lieutenant.
Verrier (Henri), lieutenant.
Vic (Pierre-Joseph), lieutenant.
Vieules (Joannin-Eugène), capitaine.
Vilallongue (Sylvestre - Camille-Louis), lieutenant.
Vilbert (Max-Francis), lieutenant.
Vincent (Adrien - Dionis - Joseph-Marie), capitaine.
Vincent (André - Louis - Eugène), lieutenant.
Vincent (François-Jean-Marie-Henri), lieutenant.
Wargnier (Gilbert-Marie-Raymond), capitaine.
Weller (Jean-André-Marie), lieutenant.
Welschinger (Jean-Michel-Auguste), lieutenant.
Wingert (Ernest-Louis), capitaine.
Winter (Albert), lieutenant.
Wioland (Henri - Jean - Marie-Alphonse), capitaine.
You (Bernard), capitaine.
Ziegler (Joseph-Louis), lieutenant.

B. — *Officiers servant sous le régime du décret du 7 février 1940.*

Bouberri Mohammed, lieutenant.
Omar ben El Hadj Ahmmad El Mokri, lieutenant.

C. — *Officiers à titre étranger.*

Cylinski (Marian-Bogdan), capitaine.
Weinberger (Henri), lieutenant.

D. — *Sous-officiers en activité de service.*

Blondel (Alfred), adjudant-chef.
Callet (Paul-Maurice), adjudant-chef.
Cousteils (Urbain-Lucien-Charles), adjudant-chef.
Dellamonica (Antoine), adjudant-chef.
Loubes (Firmin), adjudant-chef.
Martin (Georges-Henri), adjudant.
Martin (Lucien-Emile-Marie), adjudant.
Ontrup (Helmut-Herbert-Rudiger), adjudant
Pencreac'h (François), adjudant-chef.
Perrot (Georges), adjudant-chef.
Rimbaud (Edouard - Arthur), adjudant-chef.
Ristorcelli (François), adjudant-chef.
Serre (Jacques), adjudant.
Teuma (Georges - Jean - Antoine), adjudant-chef.
Trouvot (Maurice - Henri), adjudant-chef.

E. — *Sous-officiers Nord-Africains en activité de service.*

Algériens.

Benali Ali, sergent.

Marocains.

Abdelkader ben 'Aomar, sergent-chef.
Ameur ben Mohamed, adjudant.
Mohamed ben Kaddour, adjudant.
Salah ben M'Hamed, adjudant.

F. — *Sous-officiers à titre étranger.*

Beccaria (Tito), sergent-chef.
Campanella (Luigi), sergent-chef.
Dimke (Ernst-Paul-Heinz), adjudant.
Dufour (Claude-Pierre-Noël), sergent-chef.
Gaude (Jean-Marie-Gilbert), sergent-chef.
Grossmann (Arthur - Otto - Félix), adjudant-chef.
Kalisch (Gunther), adjudant.
Kerjouan (Roger), adjudant-chef.
Lombardero - Suarez (Bénigno), adjudant.
Margelli (Louis-Napoléon-Joseph-Grégoire - Mathieu), adjudant-chef.
Thomas (Pierre-Alfred-Marie), adjudant.
Weimann (Frédéric - Guillaume), adjudant.

Arme blindée et cavalerie.

A. — *Officiers en activité de service.*

Arlabosse (François - Paul-Emile), capitaine.
Baccialone (André-François), capitaine.
Baroulier (Jacques - Marie - Jean), sous-lieutenant.
Baucheron de Boissoudy (Pierre Marie-Charles), lieutenant.
Benet (Louis-Alphonse-Henri), capitaine.
Boidot (Philippe-Marcel-Charles), capitaine.
Boissau (Raymond-Marie-Robert), capitaine.
Bressy (André-Pierre-Daniel), capitaine.

Brousseau (Claude-Henri-Joseph), lieutenant.
Bruch (Pierre-Auguste), capitaine
Cacqueray-Valmenier (Xavier-Marie-Joseph-Amable de), lieutenant.
Caillard d'Aillieres (François-Maurice-Marie), capitaine.
Calmard (Pierre-Antoine-Claude), lieutenant.
Camaret (Michel-Louis-Marie-Félix de), lieutenant.
Carabin (Benoit-Joseph), lieutenant.
Cesbron-Lavau (Philippe-Charles-Marie-Joseph), capitaine.
Chaigne (Pierre-Guy-Paul-Franck), lieutenant.
Chanavat (Pierre-Jean-Baptiste-Marius), lieutenant.
Chapuis (Robert-Marie-Antoine), capitaine.
Charon (Emile-Lucien-Joseph), lieutenant.
Denizot (Bernard-Jean-Joseph), capitaine.
Desse (Elgar-Georges-Aimé-Michel), capitaine.
Doussan (Etienne-Michel-Antoine), lieutenant.
Dubreuil (Jean-Raymond), lieutenant.
Duclos (Maurice-Jacques), lieutenant.
Du Mesnil-Adelee (Hubert-Jean-Marie), capitaine.
Duplessy (François-René), lieutenant.
Etienne (Gabriel-Henri-Maurice-Antoine), lieutenant.
Eudeline (Jean-Charles), capitaine.
Fajeau (Maurice-Jean-Auguste), chef d'escadrons.
Fesneau (Gilbert), capitaine.
Fevrier (Charles-Marcel-Joseph), capitaine.
Figuier (Maurice-Elie), capitaine.
France de Tersant (Robert-Jean-Marie de), capitaine.
Frapin (Henri-Etienne), lieutenant.
Favre de Thierrens (Guy-Alain), capitaine.
Fresse de Monval (Xavier-Henri-Joseph-Pierre de), lieutenant.
Gaillardo (Pierre-Maunik), lieutenant.
Gallois (Jean-Pierre-Edmond), lieutenant.
Gerin-Roze (François-Louis-Henri), lieutenant.
Girard-Bon (Henri-Philippe), capitaine.
Grange (Jean-Marie), lieutenant.
Guedon (Yves-Edouard), capitaine.
Guellal Soddek, lieutenant.
Guérin (Robert-Auguste-Alexandre), capitaine.
Hadj Taieb ben Boudiaf, capitaine.
Henriot (Jean-Paul), capitaine.
Heyraud (Gabriel-Ernest), capitaine.
Hoffmann (Georges-Charles-Maurice), lieutenant.
Hug (Bernard-Marie-François), lieutenant.
D'Humieres (Roger-Paul-Victurnien), lieutenant.
Jahan de Lestang (Marie-Joseph-Edgard-Jacques-Raoul), capitaine.
Kogler (Emile-Charles-Edgard), lieutenant.
Kubler (François-Robert), lieutenant.
De Labretoigne de Lavalette (Robert-Antoine-Marie-Laurent), capitaine
Lassere (François-Marie-Jules-Fernand), lieutenant.
De Lassus-Saint-Genies (Gérard-Marie-René-Martin), capitaine.
De Latour (Pierre), lieutenant.
Leblanc (Pierre-Marie-Alexandre), lieutenant.
Lemarie (Marcel-Gaston-Désiré), capitaine.
Lemonnier (Michel-Jules-René), lieutenant à T. T.
Lescastreyres (Raymond-Pierre), lieutenant.
De L'Estoile (Raymond-Marie), capitaine.
Lorrain (Joseph-Jean-Hilaire), capitaine
Marconnet (Michel-Charles-Ferdinand), lieutenant.
Marion (Francis-Frédéric-Marie-Maurice), lieutenant.
Marires (Henri-Jean), lieutenant.
Mathis (René-Henri), capitaine.
Mazin (Pierre-Adolphe-Marie), capitaine.
Menard (Jacques-Emmanuel-René-Marie), capitaine.
Mermet (Marc-Gabriel-Alphonse), lieutenant.
Moinet (Bernard-Jean), lieutenant.
Moreau de Bellaing (Bertrand-Henry-Robert-Marie-Joseph), capitaine.
Penicaud (Bruno-Marie-André), lieutenant.
Peretti (Jean-Antoine-Alexis), capitaine.
Perrimond-Trouchet (Léon-Jean-Charles), lieutenant.
Piaton (Daniel-Marie-Jean), lieutenant.
Pichon (Alain-Jacques-Marie), capitaine.
Pommereau (Bernard-Michel-Albert), sous-lieutenant.
Poplimont (Christian-Louis), lieutenant.
Preaud (Alain-Marie-Pierre-Luc), capitaine.
Raffenne (René-Albert-Paul), chef d'escadrons.
Régis (Claude-François-Xavier), lieutenant.
Rinjonneau-Cretin (Robert), capitaine.
Rodius (Jean-Louis), lieutenant.
Schneider (Christian-Marie-Louis), lieutenant.
Seguret (Georges-Denys), capitaine
Smati Smati ben Mohammed El Khatib, lieutenant.
Solet (Paul-Denis), lieutenant.
Tarlinville (Guy-Arthur-Adolphe), chef d'escadrons.
Taissin de Saint-Pereuse (Renaud-Melchior-François-Raoul), chef d'escadrons.
Taton (Fernand-Vital), lieutenant.
Teissie (Jean-Paul-Laurent), capitaine.
Terrie (Jacques-Robert-François), lieutenant.
De Thy (Jean-Charles-Marie), lieutenant à titre temporaire.
Thomas (Antoine-Jacques-Marie), capitaine.
Tizane (René-Pierre), lieutenant.
Valin (Pierre-Aimable-Alphonse), capitaine.
Vonderheyden (Guy-Henry-Jules), capitaine.
Weisser (Charles-Gustave), lieutenant.

B. — *Sous-officiers en activité de service.*

Madeline (André-Louis-Marcel), adjudant-chef.
Pasquier (Aimé), adjudant-chef.

C. — *Sous-officiers étrangers.*

Dedecker (Désidérius-Firminus), adjudant-chef.
Torne (Juan), adjudant-chef.

Artillerie.

Officiers en activité de service.

Asselineau (André-Fernand-Louis), lieutenant.
Aubier (Jean-Charles-Albert), lieutenant.
Bagard (André-Victor-Etienne), capitaine.
Barret (Pierre-Marie-Charles), lieutenant.
Bernard de Lavernette (Marc-Marie-Henri), lieutenant.
Boitier (Roger-Jean), lieutenant.
Bonaud (Marcel-Clément-Pierre), lieutenant.
Bovagne (Henri-Pierre), capitaine
Cannet (Yves-Jean-Gaston-Marie), capitaine.
Canziani (Charles-Henri), lieutenant.
Capitaine (Fernand-Emile-Joseph), capitaine.
Carenzo (Louis-François-Marie), lieutenant.
Cassagneres (Marcel-Michel-Isidore), capitaine.
Cassagnes (Jean-André), lieutenant.
Chastenet (Robert-Jean), lieutenant.
Chevallier (Paul-André), lieutenant.
Choquet (Georges-Maurice-Jean-Baptiste), capitaine.
Cordonnier (Robert-Léon-Henri), lieutenant.
David (Roland-Gaston), lieutenant.
Delargilliere (Henri-Emile-Jules-Ferdinand), capitaine.
Delaunay (René-Marcel), capitaine.
Duclos (Robert-Xavier), capitaine.
Dupont de Dinechin (Ludovic-Joseph-Marie), lieutenant.
Durand (Robert-Alfred), capitaine.
Dutruilh (Clément-André), capitaine.
Eyraud (Henri-François-Joseph), lieutenant.
Fourcade (Louis), lieutenant.
Gandre (Joseph), lieutenant.
Gassmann (Roger-Robert), lieutenant.
Gauthey (Michel-Joseph), lieutenant.
Gilbon (Jean-Marie-Gaston), chef d'escadron.
Gillier (Francis-Jean), lieutenant.
Gioanni (Benoit-Jean-Baptiste), lieutenant.
Henriot (Emmanuel-Marie-Camille), capitaine.
Hinterlang (Guy-Lucien-Joseph), capitaine.
Houin (Jean-Georges-François), lieutenant.
D'Hulst (Armand-Henri), capitaine.
Klein (Bernard-Jean-Joseph), lieutenant.
Laplazie (Jean-Joseph-Maurice), capitaine.
Jolibois (François-Paul-Louis-Antoine), lieutenant.
Jumillon (Jean-Henri), lieutenant.
De La Brosse (Marie-Pierre-Philippe), capitaine.
Lassort (Roger-Jean-Gabriel-Henri), capitaine.
Lafluga (Marcel-Alexandre), capitaine.
Lavrut (Jean-Yves), lieutenant.
Le Besque (Pierre), lieutenant.
Le Boulicaut (Louis-Théodore-Marie), lieutenant.
Lecaplain (Louis-André-Frédéric), chef d'escadron
Le Masne de Chermont (Xavier-Jean-Pierre-Marie), capitaine.
Le Saint (Jean-Patrice-Marie), capitaine.
Levrier (Alain-Jacques-André), lieutenant.
Liebschutz (Jacques-André-David), lieutenant.
Longepée (Rémi-Jean-Marie-Joseph), capitaine.
Mazalrey (Christian-Marie-Joseph), chef d'escadron.
Montigon (Paul-Gustave), capitaine.
Muller (Paul-Albert), lieutenant.
Neveux (André-Fernand), lieutenant.
Noël (Jean-Louis), capitaine.
Petit (Lucien-Gustave-Léonard), lieutenant.
Pontal (Jean-Auguste-Benjamin), capitaine.
Prigent (André-Germain), lieutenant.
Pruvot (Roland-François-Paul), lieutenant.
Rey (Henri-François), capitaine.
Reynet (Maxime-Béo), capitaine.
Ringler (Jacques-Ernest), capitaine.
Robert (Jean-Marie-Joseph), chef d'escadron.
Sartre (Pierre-Jean-Marie), lieutenant.
Seignan (Jacques-Victor-Jean-Henri), capitaine.
De Sorbier de Pougnadoresse (Marie-François-Jacques-Christian), capitaine.
Spire (André-Marie), chef d'escadron.
Vienet (Jean-Pierre), lieutenant.
Vignon (Maurice-Philorice Jean), lieutenant.

Train.

Officiers en activité de service.

Blay (Emile-Julien), lieutenant.
Chauvin (Louis-René-Placide-Constant), capitaine.
Cyprès (Alain-Jean-Jacques), lieutenant.
Daunis (Jean-Maurice), lieutenant.
Dollin (Jean-Patrice-Daniel), lieutenant.
Escolano (James), lieutenant.
Frotte (Jean-Marie-Claude), lieutenant.
Gendron (Georges-Gilbert), capitaine.
Gourdin (Bernard-Raymond), sous-lieutenant.
Heuze (Miguel-Ivao-William-Guy), capitaine.
Humbert (Roland-Louis-Bernard), lieutenant.
Lassiville (Elie-Raymond), lieutenant.
Le Cornec (André-Edouard), capitaine.
Madelaine (Michel-Maurice), capitaine.
Marion (André-Clément), capitaine.
Mouillaud (Albert-Jean-Xavier), capitaine.
Pelege (Jacques-Henri), lieutenant.
Perlie (René-Marie-Joseph), capitaine.
Pouteau (Raymond-Georges-Eugène), capitaine.
Prestat (Pierre), lieutenant.
Riand (Georges-Emile-Jean), chef d'escadron.
Richardot (André-Lucien), capitaine.
Toury (Lucien-Edmond), capitaine.

Génie.

Officiers en activité de service.

Badoux (Jean-Elie-Alphonse), lieutenant.
Berard (André-Henri-Robert), capitaine.
Blain (Albert - Raymond - Nicolas-Serge), lieutenant.
Bole (Louis-Léon), capitaine.
Cros (Maurice-Jules-Aimé), capitaine.
Desfossey (Charles-Robert-Armand-Célestin), lieutenant.
Esnoul (Fernand), lieutenant.
Franco (Claude-Edgard-Louis-Clément), capitaine.
Granet (Henri-Sidoine), chef de bataillon.
Hollier (Pierre-Denis), chef de bataillon.
Huguet (Robert-Ferdinand), capitaine.
Journée (Jean-Germain-Paul), lieutenant.
Leduc (Paul-André-René-Jean), capitaine.
Mangeret (Jean-Pierre-Emile-Georges), lieutenant.
Perrier-Cornet (Jean-Henri-Marcel), capitaine.
Roux (Gustave-Jean-Marie), chef de bataillon.
Sthmer (Jean-Etienne-Louis), lieutenant.
Wallet (Arthur), capitaine.

Transmissions.

Officiers en activité de service.

Chavoz (Jean-Louis), lieutenant.
Mourlot (Pierre-Albert), lieutenant.
Remy (Jacques-Marie-Augustin), capitaine.
Riallant (René-Eugène), lieutenant.
Vauthier (André-Henri), lieutenant.

Adjoints de chancellerie.

Officiers en activité de service.

Aubignat (Michel-Homère), capitaine.
Chabance (Jean-Camille), capitaine.

Personnel féminin de l'armée de terre.

Schwartzbard (Colette-Lucie), S. P. F. A. T., 1re classe.

Officiers des affaires militaires musulmanes.

Chenel (Henri-Michel-Louis), capitaine.

Matériel.

A. — Ingénieurs du service des matériels

Subdivision « Artillerie ».

Buffetaud (Paul-Jean-François), lieutenant.
Picard (Jean-Georges), chef d'escadrons.

B. — Adjoints techniques du service des matériels

Subdivision « Artillerie ».

Bigare (Jean), lieutenant.
Bodin (André-Gabriel), lieutenant.
Cazes (André-Ambroise), capitaine.
Delbecq (Henri-Claude), capitaine.
Du Fornel du Roure de Paulin (Louis-Marie-Georges), lieutenant.
Gadeau (Jean), lieutenant.
Masson (Jules-Aimé), capitaine.

Infanterie coloniale.

A. — *Officiers en activité de service.*

Adolf (Louis-Camille-Georges), capitaine.
Agostini (Ange - Pierre - Joseph - Jean), lieutenant.
Alcouffe (Jean - Louis - François - Paul), lieutenant.
Allene (Joseph), lieutenant.
Alliot (Louis-Marie), capitaine.
André (Marc-Marie-Joseph), sous-lieutenant.
Audie Mogeville (Jean-Rigobert), capitaine.
Aussudre (Robert), chef de bataillon.
Avache (Arsène), lieutenant.
Balfourier (Maurice-Marie-Gaston-Georges), capitaine.
Balladur (Robert-Marius-Laurent), capitaine.
Barberis (Léon-Jean-Joseph), capitaine.
Bardet (Paul-Henri), lieutenant.
Barreau (Jean-Albert-René), capitaine.
Besnard (Michel - Henri - Louis), lieutenant.
Bianconi (Maurice), capitaine.
Blanchard (Georges), capitaine.
Bougrat (Daniel-Albert), lieutenant.
Boutin (Georges-Auguste), capitaine.
Brousse (Marcel-François), lieutenant.
Burgard (Charles-Jacques), capitaine.
Caraux (Edmond-Charles-Julien), capitaine.
Carrette (Henri-Jean-Louis), capitaine.
Cedat (Louis-Esprit-Norbert), lieutenant.
Charbonnet (Alfred - Etienne - Henri), lieutenant.
Chardiny (Jacques-Paul-Louis-Marie), lieutenant.
Chevet (Pierre-Joseph-Louis), capitaine.
Chotard (Auguste-Pierre), capitaine.
Clementi (Toussaint-Dominique), chef de bataillon.
Combret (Robert-Louis-François), lieutenant.
Coustau (Henri-Abel), capitaine.
Cretet (Léon-Ferdinand), lieutenant.
Darchy (Armand-Charles-Achille), chef de bataillon.
Daubas (Jean-Edouard-Louis), lieutenant.
Davril (Xavier-Jean), capitaine.
Delannoy (Julien-Victor), capitaine.
Desanti (Jules-Pascal), sous-lieutenant.
Dessonet (Paul-Lucien), capitaine.
Dupau (Raymond), capitaine
Faivre (Francis-Raymond-Lucien), lieutenant.
Faron (Jacques-Raoul), lieutenant
Ficheux (Jacques-Marie-Bernard), capitaine.
Fidaire (Jean-Pierre), capitaine
Forestier (Jacques-Marcel), lieutenant.
Formeau (Jacques-Lucien), sous-lieutenant.
Fouilland (Jacques-Sylla-Antoine), lieutenant.
Fromonot (Jean-Louis), capitaine
Gaborit (Joseph-Louis-Marie), lieutenant.
Gaillard de Champris (Henry-Laval-Jean-Marie), lieutenant.
Gallet (Jean), lieutenant.
Gautron (Jean-Pierre-Cyprien), capitaine.
Gibaud (Louis - Charles - Dominique), capitaine.
Girard (Robert-Henri), lieutenant.
Godfroy (Gérard-Roger), capitaine.
Gore (Michel-François), lieutenant.
Grincourt de Flogny (Bernard), lieutenant.
Henry (Robert), capitaine.
Huz (André-Gustave), chef de bataillon.
Jacquemart (René-Marie-Jacques-Anne), lieutenant.
Jaquier (Georges-Paul), capitaine.
Kern (Claude-Louis), capitaine.
De Kerros (Yves), lieutenant.
Laffille (Pierre-Sévère), lieutenant.
Lahouze (Joseph), capitaine.
Lannefranque (Gérard-Gaston), capitaine.
Lapeyre (Louis-Charles-Auguste), sous-lieutenant.
Larrieu (Roger - Pierre - Clément - Louis), chef de bataillon.
Le Bail (Louis-Yves-Marie), lieutenant.
Lebe (Pierre-Charles-Marie), capitaine.
Le Bras (Henri), chef de bataillon.
Leconte (Philippe-François), lieutenant.
Le Pezennec (Jean-Jacques), sous-lieutenant.
Lescurieux (Lucien-Marcel), capitaine.
Ligier de Laprade (Marie-Maurice), capitaine.
Limpas (Jacques - Louis - Marcel), lieutenant.
Lintant (Marcel-Jean-Marie), capitaine.
Mademba-Sy (Claude - Cheikk), lieutenant.
Magendie (Jean-César), capitaine.
Maguin (André-Marie-François), lieutenant.
Maillot (René-Edouard), lieutenant.
Malegarie (Jean-Joseph-Camille), capitaine.
Martin (Jacques-Louis-Renaud), capitaine.
Mauduit (Georges-Jean-Marie), capitaine.
Maynard (Pierre-Marie), capitaine.
Merat (Louis-Auguste-Joseph), capitaine.
Mombert (René-Alfred), capitaine.
Monthioux (Roger-Edouard), capitaine.
Moulin-Krumb (Jean-Pierre-Léopold), capitaine.
Navarre (René-Louis), sous-lieutenant.
Neyraval (René-Pierre), lieutenant.
Noilhan (Théophile-Marie), capitaine.
Nuty (Etienne-Marie-Augustin), capitaine.
Oge (Jean-Claude), lieutenant.
Olive (Augustin-Joseph-Jules), capitaine.
Orsat (Jacques-François), capitaine.

Papet (Michel-Paul), lieutenant.
Paponaud (Marc-Antoine-Marie), lieutenant.
Pellard (Abel-Eugène), capitaine.
Pellegrin (Jean-Pierre-Marie), lieutenant.
Perron (Jean-Gustave), capitaine.
Pfister (Louis - Frédéric - Claude), chef de bataillon.
Piens (Jacques-Octave-Paul), lieutenant.
Pinguet (Pierre), lieutenant.
Pittier (Alexis-Edouard), lieutenant.
Poupet (Michel-Marie-André-Eugène), lieutenant.
Pousse (André), capitaine.
Prax (Paul-René), capitaine.
Quentel (Antoine-François-Marie), capitaine.
De Quillacq (Jean-Maurice), capitaine.
Raffort (Raymond-Jean), capitaine.
Raynaud (Pierre-Jean), lieutenant.
Reeb (Michel), lieutenant.
Remondière (Maurice-Léo), capitaine.
Reynier (Henri-Elie-André), capitaine.
Rhenter (Henri-Léon-Jean), lieutenant.
Ribert (André-Pierre-Félix), capitaine.
Rodrigues (Edouard-Georges-Bertrand), capitaine.
Saddier (Raymond-Pierre), capitaine.
Schilling (Joseph-Jean), capitaine.
Taudou (Laurent-Joseph-Emilien), lieutenant.
Thibault de La Carte de La Ferté-Senectère (Paul - Roger - Marie-Joseph-Robert), lieutenant.
Thominet (Jacques-Jean-Amand), capitaine.
Thorette (Jean-Robert-Raymond), lieutenant.
Tillette de Clermont - Tonnerre (Adrien - Pierre-André), lieutenant.
Tran Dinh Lan, dit Couey (Henri), lieutenant.
Tschantz (Jean-Pierre), capitaine.
Vallet (Jacques-Marie-Max), capitaine.
Vetillard (Julien-Victor), lieutenant.
Vigier (René), capitaine.
Villanova (François), capitaine.
Vincent (Raymond-André), capitaine.
Volatier (Henri-Félix-Jules), lieutenant.
Vullien (André-Jean), lieutenant.
Yvon (Paul-René - Louis), capitaine.
Ziegler (Pierre - Marie), lieutenant.

B. — *Officiers servant sous le régime du décret du 7 février 1940.*

Nguyen Bong, lieutenant.
Nguyen Tu Chuc, lieutenant.

C. — *Sous-officiers en activité de service.*

Augen (Roger), adjudant-chef.
Barrier (Joseph-Raoul), adjudant.
Bernardino (Philippe), adjudant-chef.
Blanchard (Pierre-Georges), adjudant.
Blondeau (Pierre - Henri - Jules-Eugène), adjudant.
Borderon (Christian), adjudant-chef.
Caublot (Georges - Charles-Léon), adjudant-chef.
Dalbera (Séraphin), adjudant-chef.
Edsme (Jean-Noël), sergent-chef.
Guidon-Lavallée (Louis), sergent-chef.
Jegou (François), adjudant.
Labeque (Charles-Gaston), adjudant-chef.
Lamy (Roger), adjudant-chef.
Laurence (Albert), adjudant.
Maldidier (Roger-Charles), adjudant.
Meyer (Raphaël-Joseph), adjudant.
Midroit (Antoine), adjudant-chef.
Moreau (Louis), adjudant-chef.
Renoult (Maurice), adjudant-chef.
Roue (Yves-Marie), sergent-chef.
Schmid (François), adjudant.
Schreck (Fernand-Robert), adjudant-chef.
Valadas (Jean-Auguste), adjudant.

D. — *Sous-officier R. T. O. M.*

Amadou Dieng, adjudant-chef.

Artillerie coloniale.

A. — *Officiers en activité de service.*

Albertini (François), capitaine.
Argenton (Pierre-Joseph-Etienne), capitaine.
Baillif (Christian-Jacques-Victor), capitaine.
Bedex (Georges-Eugène-Auguste), lieutenant.
Bettwy (François), capitaine.
Boussarie (Marcel-Marie), capitaine.
Boulmy (Jean-Marie-Alfred), capitaine.
Branswyck (Eugène-Albert), capitaine.
Bru (André-Jules), capitaine.
Cauchy (Robert - Albert), capitaine.
Cheron (Jacques-Marie-Charles), capitaine.
Coll (Fernand-Mathieu-Louis), capitaine.
Cornet (Bernard - Marie - Joseph), capitaine.
Curzi (Marcel), capitaine.
Daburon (Jacques-Roger), lieutenant.
Desanti (Dominique-Xavier), capitaine.
Durand (Henri-René), lieutenant.
Flocard (Charles-Max), capitaine.
Fraichot (Michel-Charles), lieutenant.
Grisard (Edmond-Octave-Edouard), capitaine.
Jambon (Robert), lieutenant.
Krauth (André - Clément), capitaine.
Labelle (Jean-Charles), capitaine.
Laflitte (Raymond-Joseph), lieutenant
Lassalle (René-Pierre-Emile), lieutenant.
Latournerie (Jean-Emile), lieutenant.
Maldan (Georges), capitaine.
Maubert (Louis - Marie - Jules - Pierre), chef d'escadron.
Maze (Michel-Léon-Georges), lieutenant
De Molleral du Jeu (François-Jean-Marie), capitaine.
Nedelec (Hervé-Auguste), capitaine.
Olleris (Xavier - Marie - Hyneck), lieutenant.
Parent (Guy), capitaine.
Pinet (Claude), lieutenant.
Pouchard (Daniel-Victor-Auguste), lieutenant.
Ressy (Robert-Louis-Abel), lieutenant.
Ribes (Pierre-Michel-Henri), lieutenant.
Romette (Charles-Marie-Antoine), capitaine.
Saveli (François), capitaine.
Sompairac (Jean - Claude - Henri - Philippe), lieutenant.
Tourangin (Henri - Jean - Marie), capitaine.
Tritsch (Marcel-François-Léonce), lieutenant.
Voiney (Louis - Octave), lieutenant.
Waneukem (Maurice-Paul), capitaine.

B. — *Sous-officier en activité de service.*

Thiery (Marc-Bertrand-Fernand), adjudant-chef.

Adjoint de chancellerie des troupes coloniales.

Gentzbittel (René-Louis-Charles), lieutenant.

Adjoint administratif des corps de troupes coloniaux.

Ferracci (Pierre-Jacques-Ollivier), lieutenant.

Cadre des agents des corps de troupes coloniaux.

Baris (Jean-Joseph), adjudant-chef.

Service de santé colonial.

MÉDECINS

Bouchard (Henri-Pierre), médecin capitaine.
Carayon (André-Eugène), médecin commandant.
Courapied (Louis-François-Armel), médecin commandant.
Escudie (Antoine-Vincent-Omer), médecin capitaine.
Estienne (Jean-Marie-Louis), médecin lieutenant.
Foures (Numa-Louis-Raoul), médecin capitaine.
Giudicelli (Jacques-André-Georges), médecin capitaine.
Parodi (Louis-Alexandre), médecin capitaine.
Rougerie (Gérard-Jean-Roger), médecin capitaine.
Scion (Hervé), médecin commandant.

Ces promotions et nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre.

RESERVE

Par décret en date du 7 juillet 1955 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (contingent, loi n° 54-935 du 18 septembre 1954) les militaires désignés ci-après:

Sans traitement.

M. Jacquinot (Louis-Lucien-Raymond), lieutenant-colonel d'artillerie; 32 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 9 mai 1946.
M. Kalb (Paul-Jacques), chef d'escadron d'artillerie; 38 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 1er octobre 1945.

Décrets du 9 juillet 1955 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 juillet 1955, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (services exceptionnels de guerre en Extrême-Orient):

Au grade de commandeur.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

Duranthon (André-Henri), lieutenant-colonel.
Guerin (Jacques-Marie), lieutenant-colonel.
Langlois (René-Marie-Edouard), lieutenant-colonel.
Beaumont (Jean-Marcel), capitaine.
Santini (Alexis), capitaine.

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

Blanche (Edmond-Marcel-Louis), commandant.
Carnoy (Pierre-Georges), commandant.
Chancerelle (Yvon-Marie-Régis), commandant.
Fuchs (Fernand-Charles), commandant.
Martinet (Maurice-Jean-Auguste), commandant.
Blary (François), capitaine.
Dietsch (Ernest-Eugène), capitaine.
Faberes (Jean-Marcel), capitaine.
Flament (André-William-Bernard), capitaine de réserve.
De Grandpré (André-Henri), capitaine.
Hourlier (Jacques-Gabriel-Jules-Louis), capitaine.
Umbrecht (Jacques-Louis), capitaine.
Vlaminck (Robert), capitaine.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 12 juin 1954.)

Moulin (Michel-Armand), capitaine.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

Arbelet (Jean-Paul), capitaine.
Blanckaert (Jacques-Albert-Alphonse), capitaine.
Brit (Jean), capitaine.
Cazaillet (Paul-René-Victor), capitaine.
Chenet (Jean-Auguste-Paul), capitaine.
Cinquin (Louis-Henri), capitaine.
Clément (Pierre-Marie-Jean-Paul), capitaine.
David (René-Marie), capitaine.
Feyeux (Jacques-Philippe-Victor), capitaine.
Filleron (René-Serge), capitaine.
Jeanson (Emile-Jean), capitaine.
Landragin (René-Jacques-Guy), capitaine.
Lapiche (Georges-Louis), capitaine.
Lemoine (André-Edouard-Alfred), capitaine.
Payen (Claude-Jean-Marie-Jules), capitaine.
Payen (René-Georges), capitaine.
Pégourie (Claude-Julien), capitaine.
Triquet (Michel-Paul-Albert), capitaine.
Vidal (Pierre), capitaine.
Bocchietti (Roger-Amilcar), lieutenant.
Boudou (Roger-Jean-Louis), lieutenant.
Brion (Pierre-Albert), lieutenant de réserve.
Chamouton (Jean-Paul-Simon), lieutenant.
Clement (Gilles-Marie-Louis), lieutenant.
Crinon (Rémy-Xavier), lieutenant.
Dusausoit (Léon-Porphyre), lieutenant.
Hequet (Marcel-Albert), lieutenant.
Jonchier (René-André), lieutenant.
Lurin (Albert-Jean), lieutenant.
Maslin (Henri-Jean-Marie), lieutenant.
Metivet (Robert-Léon-Maurice), lieutenant.
Monin (Pierre-Arthur), lieutenant.
Nicolau (Marcel), lieutenant.
Plouchard (Georges-Arthur-Jules-Lucien), lieutenant de réserve.
Richard (Sylvain-Paul), lieutenant.
Rousteau (André-Emile-Octave), lieutenant.
Vidal (Christian-Jean), lieutenant de réserve.
Grandotto (Ernest), sous-lieutenant.
Lamontagne (Maurice), sous-lieutenant.
Barthou (Jean-Marcel-Désiré), adjudant-chef.
Boisjou (François-Adrien), adjudant-chef.
Couzier (Jean-Gabriel-Marie), adjudant-chef.
Dufeu (Louis-Georges-Léon), adjudant-chef.
Lecoq (Charles-Célestin-Emmanuel), adjudant-chef.
Maurel (René-Adrien), adjudant-chef.
Papon (Gilbert-Roger), adjudant-chef.
Roger (Albert-Louis), adjudant-chef.
Sokoloff (Léonid), adjudant-chef.
Thuel (Jean-Michel-Maurice), adjudant-chef.
Wachter (Georges-Raymond), adjudant-chef.
Wolf (Albert-Léger), adjudant-chef.
Paty (Robert-Dominique), adjudant.

Ces promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme, mais elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits.

Par décret du Président de la République en date du 9 juillet 1955, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la déclaration du conseil national de la Légion d'honneur portant que les dispositions du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommé dans la Légion d'honneur l'officier de l'armée de mer dont le nom suit:

(Pour compter du 5 juin 1955.)

ARMÉE ACTIVE

Au grade de chevalier.

CORPS DES INGÉNIEURS MÉCANICIENS

M. Ourry (Robert-Camille), ingénieur mécanicien de 1re classe; 30 annuités, 2 fois cité.

Par décret du Président de la République en date du 9 juillet 1955, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la loi n° 51-935 du 18 septembre 1951 portant création de contingents de la Légion d'honneur en faveur des personnels de l'armée de mer n'appartenant plus à l'armée active, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la promotion comprise dans le présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, l'officier de marine dont le nom suit a été promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

(Pour compter du 31 décembre 1954.)

Décoration sans traitement.

Au grade d'officier.

M. Rossigneux (René), capitaine de corvette honoraire; 37 ans 11 mois de services dont 32 ans 10 mois dans la réserve. Chevalier du 15 février 1935.

Par décret du Président de la République en date du 9 juillet 1955, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, en application des dispositions de la loi du 2 janvier 1932 relative aux nominations et promotions dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations comprises dans le présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés à 100 p. 100 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

MUTILÉS DE LA GUERRE 1914-1918

Au grade d'officier.

Décoration avec traitement.

(Pour prendre rang du 19 juillet 1953.)

Manon (Edmond-Jean), ex-matelot sans spécialité, mle 108774-2. Chevalier de la Légion d'honneur du 4 juillet 1934.

Décoration sans traitement.

(Pour prendre rang de la date de la signature du présent décret.)

Billard (Alfred-Eugène), ex-matelot sans spécialité, mle 27791-3. Chevalier de la Légion d'honneur du 4 juillet 1914.

Au grade de chevalier.

Décoration avec traitement.

(Pour prendre rang du 22 juin 1953.)

Jolis (Julien-Samson-Marie), ex-matelot sans spécialité, mle 107952-2. Médaillé militaire du 4 juillet 1916.

MUTILÉS DE LA GUERRE 1939-1945

Au grade de chevalier.

Décoration avec traitement.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1942.)

Leroy (Raymond-Henri), ex-matelot sans spécialité, mle 65311-1. Médaillé militaire du 31 décembre 1941.

(Pour prendre rang du 29 mars 1952.)

Fontaine (Marceau-Gilbert), ex-quartier-maître de manœuvre, mle 6815-T-11. Médaillé militaire du 18 février 1946.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 mai 1955: page 4845, 1re colonne, au lieu de: « Augendre (Jules), ancien soldat au 153e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 1727 au recrutement de Châteauroux », lire: « Augendre (Jules), ancien soldat au 155e régiment d'infanterie » (le reste sans changement).

Administration centrale de la marine.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Dumetz (Armand), homme d'équipe de 2e échelon de l'administration centrale de la marine, est détaché à l'administration centrale de la guerre en qualité d'ouvrier professionnel (2e catégorie) pour un an (durée du stage à compter du 1er avril 1955), dans les conditions fixées par la loi du 19 octobre 1946 (art. 99, § 3).

Commissariat de l'air.

Par arrêté du 29 juin 1955, sont admis, sur leur demande, dans le cadre auxiliaire du corps des commissaires de l'air et des attachés au commissariat de l'air à la date du présent arrêté:

Avec le grade d'attaché de 1re classe.

(Rang du 26 septembre 1935.)

M. le lieutenant de réserve du cadre sédentaire Timbal Duclaux de Saint-Martin (Pierre-Marie-Jean-Clément).

(Rang du 19 juillet 1937.)

M. le lieutenant de réserve du cadre sédentaire Thomas (Jacques-Marie).

(Rang du 25 septembre 1954.)

M. le lieutenant de réserve du corps des officiers des services administratifs Normand (René).

(Rang du 1er janvier 1955.)

M. le lieutenant de réserve du corps des officiers des services administratifs Arbousset (Francis).

Avec le grade d'attaché de 2e classe.

(Rang du 1er août 1953.)

M. le sous-lieutenant de réserve du corps des officiers des services administratifs Le Guen (Alain-Henri).

(Rang du 1er janvier 1954.)

M. le sous-lieutenant de réserve du corps des officiers des services administratifs Levy (Gérard).

Liste des candidats admissibles aux épreuves orales du concours pour l'emploi de stagiaire du commissariat de l'air en 1955.

M. Langlois d'Estaintot (Guillaume-Robert), sergent-major.

M. Montagne (Pierre-Aimé), sergent.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Administration centrale des affaires économiques.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Tricas (Jean), administrateur civil de 1re classe (3e échelon) à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est maintenu, sur sa demande, en service détaché pour une nouvelle période de cinq ans en vue d'exercer les fonctions de contrôleur d'Etat.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Henry (Claude), administrateur civil de 2e classe (2e échelon) à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est maintenu, sur sa demande, en service détaché auprès de la Banque de France pour une nouvelle période de cinq ans à compter du 1er novembre 1954 en vue d'exercer les fonctions d'adjoint au conseiller économique du gouverneur.

Enquêtes économiques.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Guingamp (Raymond-François-Joseph), administrateur civil de 2e classe, 3e échelon, du service central des enquêtes économiques, est placé, sur sa demande et en la même qualité, en service détaché au ministère de la marine marchande pour une durée de cinq ans à compter du 1er décembre 1954.

Enregistrement et domaines.

Par arrêté en date du 9 juillet 1955, M. Bouniol-Laffont (Raymond), inspecteur adjoint de 1re classe de l'enregistrement et des domaines, en service détaché auprès du ministère des affaires marocaines et tunisiennes pour servir au Maroc, a été maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans à compter du 20 avril 1955.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté en date du 9 juillet 1955, les agents dont les noms suivent ont été placés, à compter du 16 décembre 1954 et pour la durée de leur stage réglementaire, en service détaché:

En qualité de stagiaire du Trésor.

M. Podeur (Robert), contrôleur principal du Trésor de 1er échelon.

M. Coustals (Félix), contrôleur du Trésor de 7e échelon.

MM. Petit (Jacques), Cordellier (Bernard), contrôleurs du Trésor de 5e échelon.

Mlle Fiasse (Odette), MM. Schiaffino (Vincent), Tessalonikos (Eugène), Remanjon (Pierre), Persigand (Jean), Pouget (Alphonse), Laborde (Roland), Pingrie (Hubert), Gay (René), Chabrol (Jacques), Georgeot (Jean), Bocquet (Noël), contrôleurs du Trésor de 4e échelon.

MM. Marcade (Pierre), Sire (Jean), Tharreau (Paul), Dupuy (William), Bourdet (Jean), Duchêne (Jacques), Le Gosles (Roland), Lambert (René), Bourgier (André), Broustet-Lannegrand (Georges), Bernard (Roger), Chouzenoux (Pierre), Duverger (André), Lacombe (René), Ileleuil (Jean), Castan (André), Descarpentries (Jean), Chat (Michel), Pariset (Michel), Voyez (Georges), Colly (Fernand), Pelcerin (Gilles), Jeanne (Bernard), Poulin (Jacques), Gallon (Michel), Pennazi (Fernand), contrôleurs du Trésor de 3e échelon.

MM. Guillermin (Irénée), Ecochard (André), Couveinhes (Marcel), Markey (Charles), Carrier (Henri), Drancourt (Guy), Bourrier (Albert), Duponi (Roger), Boutier (Robert), Camus (Jean), Fabregas (René), Baffocchi (Jean), Robins (Joseph), Toussaint (René), Causeret (Jean), Rabanin (Joseph), Mlles Goine (Jeannine), Bergeron (Marie-Louise), contrôleurs du Trésor de 2e échelon.

MM. Valentin (Louis), Maury (Jacques), agents de recouvrement de 3e échelon.

M. Darcos (Philippe), agent de recouvrement de 1er échelon.

En qualité de stagiaire des trésoreries des territoires d'outre-mer.

MM. Delcel (Roger), Sarda (Marius), contrôleurs du Trésor de 4e échelon.

Par arrêté en date du 9 juillet 1955, MM. Bronner (Guy), Lorrain (Guy) et Rica (Jean), inspecteurs des services du Trésor de 2e classe, ont été placés pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er novembre 1951, en service détaché auprès de la trésorerie générale de l'Algérie.

Par arrêté en date du 9 juillet 1955, M. Pauthier (Marcel), contrôleur principal du Trésor de 2e échelon, en service détaché auprès de l'agence comptable de la radiodiffusion-télévision française, a été maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 25 avril 1955.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administration centrale.

Par arrêté du 9 juillet 1955, Mlle Mazeau (Anne-Marie), secrétaire d'administration de 1re classe, 1er échelon, est détachée en Afrique occidentale française pour une période maximum de cinq ans, en qualité de surveillante générale de 3e échelon du cadre de l'enseignement, pour exercer ses fonctions au collège moderne de Bingerville, pour compter du 1er avril 1955.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 9 juillet 1955, la situation de M. Machebœuf, ancien professeur à la faculté des sciences de Paris, est régularisée ainsi qu'il suit pour la période du 1er janvier 1931 au 31 octobre 1936:

M. Machebœuf, assistant à la faculté des sciences de l'université de Paris, est placé en position de détachement auprès de l'institut Pasteur, pour la période du 1er janvier 1931 au 31 octobre 1936.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Colin (Georges), chargé d'enseignement, est maintenu en position de détachement auprès du ministre de la défense nationale et des forces armées pour une période allant du 1er octobre 1953 au 21 avril 1957, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à l'E. M. P. d'Aix-en-Provence.

Par arrêté du 9 juillet 1955, Mlle Humblot (Fernande), admise au C. A. à l'enseignement de l'allemand (1952), intégrée dans les cadres de l'enseignement à compter du 1er octobre 1952, en qualité de professeur certifié, par arrêté du 17 février 1954, est placée en position de détachement auprès du garde des sceaux, ministre de la justice, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement dans les maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Escribe (Yvon), professeur licencié de dessin, est maintenu en position de détachement auprès du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1953, en vue d'exercer des fonctions de professeur de dessin à l'école des pupilles de l'air de Grenoble.

Par arrêté du 9 juillet 1955, Mlle Heno (Yvonne), professeur agrégé de mathématiques au lycée de jeunes filles d'Amiens, est placée en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période allant du 23 septembre 1954 au 30 septembre 1955, en vue d'effectuer des travaux de recherches à ce centre.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Lejeune (Max), nommé chargé d'enseignement à compter du 1er octobre 1947 (arrêté ministériel du 16 avril 1948), est placé de plein droit en position de détachement pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, et pour une période allant du 1er octobre 1952 au 20 octobre 1955 en vue d'exercer des fonctions parlementaires.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Lerond (Alain), professeur agrégé de grammaire, est placé en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour trois périodes d'un an, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Vercueil (Paul), professeur agrégé d'histoire, est placé en position de détachement auprès du président de la région économique d'Algérie pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1954, en vue d'exercer des fonctions de directeur de l'école supérieure de commerce d'Alger.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Barbaro (Elie), professeur d'école normale (3e échelon), est détaché auprès du préfet du Var, pour exercer les fonctions de professeur à l'institut départemental de l'enseignement supérieur de Toulon, pendant une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1952.

Par arrêtés en date du 9 juillet 1955, les instituteurs et institutrices dont les noms suivent sont mis, pour une période allant du 1er novembre 1954 au 15 septembre 1955, à la disposition du directeur de l'institut de biométrie humaine et d'orientation professionnelle à Marseille pour exercer leurs fonctions d'élèves conseillers d'orientation professionnelle.

Bonfils (Charles), Constantine.
Caron (Guy), Seine.
Charre (Marie-Louise), Ardèche.
Fourneron (Simone), Isère.
Harcaut (Fernand), Basses-Pyrénées.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Labarthe-Vacquier (Georges), instituteur de 4e classe, du département du Gers, est maintenu, du 1er octobre 1953, pour une durée de cinq ans, à la disposition du directeur de l'établissement de formation professionnelle de l'industrie aéronautique, pour exercer les fonctions de professeur de sciences à l'école technique de l'aéronautique à Toulouse.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Lauzin (Paul), instituteur de 1re classe, du département du Gers, est maintenu, du 1er janvier 1955, pour une durée de cinq ans, à la disposition du ministre de l'agriculture, pour exercer les fonctions de professeur adjoint à l'école d'agriculture de Beaulieu (Gers).

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Rene (Aristide), instituteur hors classe, du département du Pas-de-Calais, est maintenu, du 1er octobre 1953, pour une durée de cinq ans, à la disposition du ministre de l'agriculture, pour exercer les fonctions de professeur adjoint à l'école régionale d'agriculture d'Arras.

Enseignement technique.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Brodbeck (Georges), professeur de collège technique (9e échelon), est maintenu en service détaché auprès du ministre des affaires étrangères, en qualité d'expert de l'U. N. E. S. C. O. au Laos, pour une nouvelle période d'un an, à compter du 15 octobre 1954.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Sadoc (René), professeur de collège technique, 9e échelon, est maintenu en service détaché auprès du secrétaire d'Etat à la défense et aux forces armées, pour exercer ses fonctions à l'école technique aéronautique de Ville-d'Avray pour la période du 1er janvier 1952 au 31 décembre 1952 (régularisation).

Jeunesse et sports.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Foreau (Pierre), économe de centre régional d'éducation physique et sportive (6e échelon), est maintenu en position de détachement pour une période de cinq ans, à compter du 1er décembre 1954, auprès de la direction de l'enseignement supérieur (centre régional des œuvres en faveur des étudiants pour l'académie de Rennes), pour exercer les fonctions d'intendant de l'office susvisé.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Massotte (Jean), maître d'éducation physique (cadre normal, 1e échelon), est maintenu en position de détachement (renouvellement), pour compter du 1er décembre 1953 et pour une période de cinq ans, auprès du ministre de la justice, en vue d'exercer ses fonctions au centre d'observation de Marseille.

Musées.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Maurin (Jean), gardien des musées nationaux de 3e échelon, au traitement annuel de 196.000 F (indice 125), nommé ouvrier professionnel de 2e catégorie stagiaire à l'hôpital-hospice départemental d'Etampes, au traitement annuel de 281.000 F (indice 170), est détaché audit hospice pour la durée de son stage d'un an, à compter du 1er mai 1955.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Concession à la chambre de commerce d'Ajaccio de l'établissement et de l'exploitation d'un outillage public au port de Bonifacio.

Par arrêté du 2 juillet 1955, l'établissement et l'exploitation d'un outillage public au port de Bonifacio ont été concédés à la chambre de commerce d'Ajaccio-Sartène aux clauses et conditions du cahier des charges annexé au présent arrêté.

CONCESSION A LA CHAMBRE DE COMMERCE D'AJACCIO-SARTÈNE D'UN OUTILLAGE AU PORT DE BONIFACIO

TITRE Ier

OBJET ET NATURE DE LA CONCESSION

Objet de la concession.

Art. 1er. — La présente concession a pour objet l'établissement et l'exploitation d'un outillage au port de Bonifacio comprenant:

1° Une installation d'éclairage électrique;
2° Un réseau de distribution d'eau potable pour les navires;
3° Une grue Derrick à bras de huit tonnes.

Cet outillage sera installé sur la partie du domaine public maritime limitée par les deux perpendiculaires élevées respectivement en A, à l'extrémité Sud-Est de l'arête du quai Comparetti, et en B, à l'arête du quai Brando-il-Ferro, à 105 mètres à l'Ouest du grand débarcadère, comme il est indiqué au plan joint.

Sont réservés en ce qui concerne les 1° et 2° les droits de la commune de Bonifacio ou de ses concessionnaires.

Nature de la concession.

Art. 2. — L'usage des installations et appareils sera toujours facultatif pour le public et subordonné aux nécessités du service du port.

Les quais sur lesquels ils seront établis resteront affectés à l'usage libre du public, sous l'autorité exclusive des agents chargés de la police du port.

La chambre de commerce ne sera fondée à élever aucune réclamation dans le cas où l'établissement et l'exploitation d'autres outillages publics ou privés seraient autorisés dans le port.

TITRE II

Exécution des travaux et entretien

Projet d'exécution.

Art. 3. — La chambre de commerce sera tenue de soumettre au ministre des travaux publics les projets d'exécution, d'acquisition ou de modification de tous les ouvrages et de tous les engins à installer. Ces projets devront comprendre tous les plans, dessins et mémoires explicatifs nécessaires pour déterminer complètement les constructions à édifier ainsi que les dispositions des appareils.

Le ministre aura le droit de prescrire les modifications qu'il jugera convenable pour assurer la bonne marche de tous les services.

Exécution des travaux.

Art. 4. — Tous les ouvrages seront exécutés, conformément aux projets approuvés, en matériaux de bonne qualité, mis en œuvre suivant les règles de l'art.

Les matériaux entrant dans la composition des ouvrages et les engins d'outillages nécessaires à l'exploitation devront être de provenance ou de fabrication française, sauf dérogations autorisées par le ministre des travaux publics.

Entretien des ouvrages.

Art. 5. — Les ouvrages établis par la chambre de commerce seront entretenus en bon état par ses soins, de façon à toujours convenir parfaitement à l'usage auquel ils sont destinés.

La chambre de commerce prendra les mesures nécessaires pour maintenir en bon état de propreté les installations et appareils, ainsi que leurs abords.

En cas de négligence de sa part, il y sera pourvu d'office à la diligence des ingénieurs des ponts et chaussées, à la suite d'une mise en demeure adressée par le préfet et restée sans effet.

Frais de construction et d'entretien.

Art. 6. — Tous les frais de premier établissement, de modification et d'entretien seront à la charge de la chambre de commerce.

Seront également à sa charge les frais des changements qu'elle sera autorisée par le ministre à apporter aux ouvrages du domaine public.

Pavages, empierrements, voies ferrées, etc.

Art. 7. — Seront à la charge de la chambre de commerce les modifications qui seront apportées aux revêtements des terre-pleins, du fait de l'installation des ouvrages concédés, ainsi que l'entretien des parties de revêtements modifiées.

Indemnités aux tiers.

Art. 8. — Seront à la charge de la chambre de commerce, sauf son recours contre qui de droit, toutes les indemnités qui pourraient être dues à des tiers par suite de l'exécution, de l'entretien ou du fonctionnement des ouvrages concédés.

Règlements de voirie.

Art. 9. — La chambre de commerce sera tenue de se conformer à tous les règlements de voirie existants ou à intervenir, notamment en ce qui concerne les travaux à exécuter sur la voie publique, en vue de l'établissement ou de l'entretien des voies ferrées, des canalisations de toute nature et de tous autres appareils.

Ces travaux seront effectués avec la plus grande activité et avec toutes les précautions qui auront été prescrites, de façon à gêner le moins possible la circulation.

Aussitôt qu'ils seront terminés, la chaussée sera rétablie en bon état par les soins de la chambre de commerce et à ses frais.

Effets du libre usage de la voie publique.

Art. 10. — La chambre de commerce ne sera admise à réclamer aucune indemnité en raison des dommages que le roulage ordinaire causerait aux voies ferrées et aux autres ouvrages fixes.

Elle ne pourra non plus élever contre l'administration aucune réclamation en raison de l'état du chenal, des bassins, des chaussées et terre-pleins du port ou de l'influence que cet état exercerait sur l'entretien de ses ouvrages et le fonctionnement de ses installations, appareils et services, ni en raison du trouble ou des interruptions de service qui résulteraient, soit de mesures temporaires d'ordre et de police prises par le service du port, soit de travaux exécutés sur le domaine public, tant par l'administration que par les particuliers régulièrement autorisés, ni en raison d'une cause quelconque résultant du libre usage de la voie publique.

Délais d'exécution.

Art. 11. — La chambre de commerce devra avoir terminé dans les délais ci-après les travaux de premier établissement des installations et appareils, savoir:

Installation de l'éclairage électrique;

Réseau de distribution d'eau potable;

Deux ans à dater de la décision ministérielle approuvant l'avant-projet;

Grue Derrick de huit tonnes: six ans à dater de la décision ministérielle approuvant l'avant-projet.

Contrôle de la construction et de l'entretien.

Art. 12. — Les travaux de premier établissement, de modification et d'entretien seront exécutés sous le contrôle des ingénieurs des ponts et chaussées.

A mesure que les travaux de premier établissement seront terminés, chaque installation, appareil ou groupe susceptible d'être utilisé isolément fera l'objet d'un procès-verbal de récolement dressé par les ingénieurs sur la demande de la chambre de commerce, et le préfet, sur le vu de ce procès-verbal, en autorisera, s'il y a lieu, la mise en service.

Installations et appareils supplémentaires.

Art. 13. — La chambre de commerce sera tenue, quand elle en sera requise, de mettre en service des installations et appareils supplémentaires, dans la mesure qui sera déterminée par le ministre des travaux publics, après avis du ministre du commerce et de l'industrie, pourvu qu'il n'en résulte aucune modification essentielle dans la consistance de la concession.

TITRE III

Exploitation

Police des quais et du port.

Art. 14. — La présente concession ne conférera à la chambre de commerce aucun droit d'intervenir soit dans le placement des navires et bateaux aux quais outillés par elle ou dans le déplacement de ces navires ou bateaux, soit dans la police de la grande voirie ou dans celle de la circulation et de l'usage des quais.

Ordre d'admission à l'usage des installations et appareils.

Art. 15. — Sous réserve de la priorité résultant de l'ordre de mise à quai et des cas d'urgence dont l'appréciation appartiendra aux agents chargés de la police du port, les installations et appareils seront mis à la disposition des usagers suivant l'ordre des demandes.

Les demandes seront inscrites, à cet effet, dans l'ordre et à la date de la production, sur des registres à souche tenus par les soins de la chambre de commerce.

Ces registres seront communiqués, sans déplacement, à toutes les personnes intéressées à en prendre connaissance.

Quand un usager ne se sera pas présenté à son rang, il prendra le premier tour dont il sera en mesure de profiter.

Obligations du concessionnaire en ce qui concerne les appareils

Art. 16. — La chambre de commerce sera tenue de mettre les appareils à la disposition du public, non seulement pendant les jours et heures réglementaires du travail de la douane, mais encore en dehors de ces périodes, de jour et de nuit, quand le travail à effectuer aura été autorisé par la douane.

Lorsque la chambre de commerce se chargera de la manutention, elle devra y affecter le personnel nécessaire pour assurer la bonne utilisation du matériel, conformément aux usages du port.

Obligations des usagers.

Art. 17. — Lorsque la manutention n'est pas assurée par la chambre de commerce, les usagers devront employer à leurs opérations le personnel nécessaire pour assurer la bonne utilisation du matériel conformément aux usages du port, faute de quoi ce matériel pourrait être immédiatement mis à la disposition du premier des inscrits suivants, qui sera en situation de les utiliser.

En outre, lorsque la manutention des marchandises n'est pas effectuée par leur propriétaire, les taxes perçues par les entrepreneurs, en rémunération de leurs services, ne pourront dépasser les maxima prévus à l'article 27 (§ B) ci-après.

Les appareils ne pourront être employés à la manutention d'aucun objet d'un poids supérieur à leur force. Toute avarie occasionnée par l'inobservation de cette prescription restera à la charge de l'usager.

Ceux qui voudront travailler en dehors des jours et heures réglementaires du travail de la douane devront en faire la déclaration écrite au moins six heures avant le commencement du travail supplémentaire en produisant l'autorisation de la douane.

Suspension des opérations.

Art. 18. — Quand les agents de la chambre de commerce jugeront qu'il y a danger ou inconvénient à continuer le travail au moyen des appareils ou quand ces appareils devront être déplacés par ordre des agents chargés de la police du port, les usagers devront immédiatement suspendre les opérations jusqu'à ce que tout soit remis en bon ordre, sans avoir droit à aucune indemnité, même lorsque l'interruption de travail sera occasionnée par un défaut des appareils mis à leur disposition.

Mais, dans l'un et l'autre cas, il ne payeront que le temps pendant lequel ils auront pu faire usage de ces appareils.

Art. 19. — Supprimé.

Art. 20. — Supprimé.

Art. 21. — Supprimé.

Règlement du port, mesures de police et déplacement des appareils.

Art. 22. — La chambre de commerce sera soumise au règlement du port. Elle se conformera aux arrêtés qui seront pris par le préfet, après l'avoir entendue, pour réglementer l'usage, installations et appareils, dans l'intérêt de la sécurité publique, du bon ordre, dans l'exploitation du port et du bon emploi des ouvrages publics.

Le déplacement définitif des installations fixes susceptibles d'être démontées et reposées dans un autre emplacement sera prescrit, s'il y a lieu, par le préfet, la chambre de commerce entendue; faute pour celle-ci de se conformer aux injonctions reçues, il sera procédé d'office au déplacement à ses frais, risques et périls.

Mesures de détail.

Art. 23. — Les mesures de détail relatives à l'application du présent cahier des charges, en ce qui concerne notamment les obligations respectives de la chambre de commerce et des personnes qui feront usage de ses installations et appareils, ainsi que les mesures de détail relatives à l'application des tarifs, seront arrêtées par le préfet, la chambre de commerce entendue.

Agents du concessionnaire.

Art. 24. — Les agents que la chambre de commerce emploiera pour la surveillance et la garde des ouvrages concédés pourront être commissionnés et assermentés devant le tribunal de première instance, dans les conditions prévues pour les gardes des particuliers.

Ils porteront des signes distinctifs de leurs fonctions.

Sous-traités.

Art. 25. — La chambre de commerce pourra, avec le consentement du ministre des travaux publics, confier à des entrepreneurs agréés par elle l'exploitation de tout ou partie de ses installations et appareils et la perception des taxes fixées par le tarif, mais dans ce cas, elle demeurera personnellement responsable, tant envers l'Etat qu'envers les tiers, de l'accomplissement de toutes les obligations que lui impose le présent cahier des charges.

Contrôle de l'exploitation.

Art. 26. — L'exploitation des installations et appareils concédés sera faite sous le contrôle des ingénieurs des ponts et chaussées.

TITRE IV

TARIFS

Taxes maxima.

Art. 27. — Les taxes maxima qui pourront être perçues pour l'usage des installations et appareils sont les suivantes:

A. — Distribution d'eau aux navires.

Le mètre cube d'eau: 100 F.

B. — Usage de la grue Derrick.

NUMEROS de la taxe.	NATURE des opérations.	MONTANT de la taxe	OBSERVATIONS
		Francs.	
	Toutes opérations:		Pour toutes les charges supérieures à 5 tonnes, les opérations se feront en présence et sous la surveillance d'un agent de la chambre de commerce et donneront droit à la perception d'une taxe supplémentaire de 300 F par heure ou fraction d'heure.
1	A l'heure ou fraction d'heure....	500	
2	A la demi-journée.	1.800	
3	A la journée.....	3.000	
4	Matage ou dématage	1.200	Bateau de 25 tonneaux maximum.
5	Idem.....	1.600	Bateau de plus de 25 tonneaux.
6	Pose ou dépose de moteur	2.000	Bateau de 25 tonneaux maximum.
7	Idem.....	3.000	Bateau de plus de 25 tonneaux.
8	Mise à terre ou à l'eau d'un canot.	1.000	

Art. 27 *bis*. — Les taxes qui pourront être perçues pour la manutention des marchandises ne devront pas dépasser les maxima qui seront fixés par le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, après un affichage de quinze jours.

Application du tarif des appareils.

Art. 28. — Les taxes pour l'usage des appareils seront dues par celui qui en aura fait la demande.

Lorsqu'un appareil sera donné en location à l'heure ou à la demi-journée, toute demi-journée commencée sera due; néanmoins, l'appareil sera retiré par les agents de la chambre de commerce dès que le travail sera terminé.

Le prix de la première heure ou de la première demi-journée sera payé d'avance, à titre d'arrhes, lors de la demande d'un appareil. En cas de non-utilisation de l'appareil, les arrhes seront acquises à la chambre de commerce.

Les demi-journées commenceront à midi et à minuit.

Service rémunéré par les taxes d'usage de la grue.

Art. 29. — Seront à la charge de la chambre de commerce la fourniture de la grue et de ses accessoires, le graissage et les frais accessoires relatifs à son fonctionnement.

Tous les autres frais de manœuvre effectuée au cours des opérations, sur la demande du locataire ou sur l'ordre des agents chargés de la police du port, l'accrochage, le décrochage, l'approche et la manutention des colis et des mâts seront à la charge de l'usager. Il en sera de même pour la fourniture de bennes, chaînes et cordages destinés à saisir les colis et les mâts, à moins de stipulation contraire dans les tarifs.

La manœuvre de la grue sera assurée par l'usager.

Art. 30. — Supprimé.

Art. 31. — Supprimé.

Services accessoires.

Art. 32. — En dehors des taxes dont le maximum est déterminé à l'article 27 ci-dessus, le ministre des travaux publics, sur la proposition de la chambre de commerce, fixera les taxes maxima relatives aux services accessoires, non prévus au présent cahier des charges, dont la chambre de commerce sera autorisée à se charger dans l'intérêt de la bonne exploitation du port.

Assurances.

Art. 33. — Les frais d'assurances en cas d'incendie, d'avarie, de perte, de vol, etc. ne sont pas compris dans les taxes.

La chambre de commerce pourra passer avec des compagnies d'assurance des contrats dont les usagers de l'outillage pourront profiter, sur leur demande, et à charge par eux de payer les primes déterminées par ces contrats, dont le texte sera tenu à leur disposition.

Paiement des taxes.

Art. 34. — Les taxes à la charge des navires devront être payées par les capitaines, armateurs ou consignataires aussitôt après l'achèvement des opérations.

Les taxes à la charge de la marchandise devront être payées par le propriétaire ou le consignataire de la marchandise; dans le cas où le propriétaire et le consignataire seraient inconnus, elles devront être payées par le déclarant en douane ou, à défaut de déclarant, par l'auteur du dépôt de la marchandise ou par la personne qui aura demandé la location. La chambre de commerce pourra s'opposer à l'enlèvement des marchandises jusqu'à ce que les taxes aient été payées.

Au montant des taxes s'ajouteront, le cas échéant, les dépenses exposées par la chambre de commerce, sur l'ordre des agents chargés de la police du port, pour l'enlèvement d'office et le magasinage des marchandises, après l'expiration des délais de séjour réglementaire.

Abaissement des tarifs.

Art. 35. — La chambre de commerce pourra, si elle le juge convenable, abaisser les tarifs, avec ou sans conditions, au-dessous des limites déterminées par les tarifs maxima. Elle pourra, notamment, établir des tarifs d'abonnement pour les services réguliers desservant le port dans des conditions déterminées.

Les taxes ainsi abaissées ne pourront être relevées qu'après un délai de trois mois.

Toute modification des tarifs devra être soumise à l'homologation du ministre des travaux publics, après avoir été portée à la connaissance du public par des affiches placardées pendant quinze jours au moins avant la demande d'homologation.

L'application des tarifs modifiés ne pourra commencer qu'après l'homologation.

Publicité des tarifs.

Art. 36. — Les tarifs en vigueur seront portés à la connaissance du public au moyen d'affiches apposées d'une manière très apparente, le plus près possible des installations et appareils et aux endroits qui seront indiqués par les ingénieurs.

La chambre de commerce sera responsable de la conservation de ces affiches et les remplacera toutes les fois qu'il y aura lieu.

Perception des taxes.

Art. 37. — La perception devra être faite d'une manière égale pour tous, sans aucune faveur. Toute convention contraire à cette clause sera nulle de plein droit.

Toutefois, cette clause ne s'appliquera pas aux traités qui interviendraient entre la chambre de commerce et l'administration dans l'intérêt des services publics.

Les perceptions seront constatées par un registre à souche, avec indication détaillée, sur la souche comme sur le reçu détaché, de toutes les sommes perçues. Ce registre sera présenté à toute réquisition aux ingénieurs du port, qui en contrôleront la tenue.

Registre des réclamations.

Art. 38. — Il sera tenu, dans le bureau de la chambre de commerce, un registre destiné à recevoir les réclamations des personnes qui auraient des plaintes à formuler, soit contre la chambre de commerce, soit contre ses agents; les résultats de l'instruction faite par les ingénieurs sur chaque plainte y seront transcrits.

Ce registre sera coté et paraphé par les ingénieurs; il sera présenté à toute réquisition du public.

Dès qu'une plainte y aura été inscrite, la chambre de commerce en avisera les ingénieurs.

TITRE V

AFFECTATION DES RECETTES ET REVISION DES TARIFS

Budgets et comptes annuels.

Art. 39. — Les recettes de l'outillage, d'une part, les dépenses correspondantes, d'autre part, constitueront un chapitre à chacune des sections du budget et du compte spécial établis chaque année par la chambre de commerce pour l'ensemble des services gérés par elle dans l'intérêt de l'exploitation du port.

Ce budget et ce compte seront approuvés, en conformité de l'article 26 de la loi du 9 avril 1898, par le ministre du commerce et de l'industrie, d'accord avec le ministre des travaux publics.

Emploi des taxes.

Art. 40. — Le produit des taxes sera exclusivement employé, par ordre de priorité :

1° A solder les dépenses relatives à l'exploitation et à l'entretien des installations et appareils;

2° A solder les dépenses relatives au remplacement, après usure, des ouvrages fixes et du matériel;

3° A constituer un fonds de réserve suffisant pour mettre la chambre de commerce en mesure de satisfaire à ses obligations, de supporter les responsabilités qui lui incombent et de perfectionner l'outillage. Ce fonds de réserve cessera de s'accroître lorsqu'il aura atteint un chiffre maximum fixé par le ministre des travaux publics, après avis du ministre du commerce et de l'industrie. Il ne pourra être utilisé que pour les besoins des services mentionnés à l'article 1er ou des entreprises susceptibles de contribuer au développement desdits services; tout prélèvement devra être autorisé par le ministre des travaux publics, d'accord avec le ministre du commerce et de l'industrie, à moins qu'il n'ait pour objet de solder des indemnités au payement desquelles la chambre de commerce aurait été condamnée par justice à raison de faits relatifs à son administration.

Lorsque le fonds de réserve aura atteint son maximum, le surplus du produit des taxes sera entièrement affecté au service de l'intérêt et de l'amortissement des emprunts contractés par la chambre de commerce pour les services du port.

Lorsque tous ces emprunts seront amortis, les excédents pourront être portés au fonds de réserve jusqu'à concurrence d'un nouveau maximum déterminé comme il est dit au paragraphe 3° ci-dessus. Une fois ce maximum atteint, il devra être procédé à la revision des tarifs, conformément aux dispositions de l'article ci-après.

Revision des tarifs maxima.

Art. 41. — Dans le cas prévu au dernier paragraphe de l'article précédent, si la chambre de commerce, dûment mise en demeure, ne propose pas, dans les conditions prévues à l'article 35 ci-dessus, les abaissements de tarifs nécessaires pour ramener le produit moyen des taxes à un chiffre voisin du montant des dépenses prévues aux paragraphes 1° et 2° de l'article 40, les taxes maxima seront réduites suivant la procédure définie par la législation en vigueur.

Lorsque le produit des taxes sera insuffisant pour faire face aux dépenses prévues auxdits paragraphes 1° et 2° et pour constituer le fonds de réserve, ou lorsque le produit net, joint aux autres ressources affectées au payement de l'intérêt et de l'amortissement des emprunts contractés pour le service du port, sera insuffisant pour assurer le service desdits emprunts, il sera procédé au relèvement des taxes maxima, suivant la procédure définie par la législation en vigueur.

Le relèvement des taxes maxima entraînera de plein droit l'annulation des taxes abaissées qui auraient été mises en vigueur en vertu de l'article 35.

TITRE VI

DURÉE DE LA CONCESSION. — RETRAIT. — MODIFICATION DES INSTALLATIONS

Durée de la concession.

Art. 42. — La durée de la concession est fixée à trente ans à partir de la date de l'arrêté accordant la concession.

Reprise des installations et appareils en fin de concession.

Art. 43. — A l'expiration du délai fixé à l'article précédent et par le seul fait de cette expiration, l'Etat se trouvera subrogé à tous les droits de la chambre de commerce.

Il entrera immédiatement en possession des installations des appareils, de leurs accessoires, de toutes leurs dépendances immobilières, des objets mobiliers et approvisionnements nécessaires à l'exploitation du service ou au fonctionnement des installations et appareils, enfin du fonds de réserve, il percevra, à dater du même jour, tous les produits de la concession.

Retrait de la concession.

Art. 44. — A toute époque, l'Etat aura le droit de retirer la concession, à charge par lui de pourvoir au payement des annuités restant à courir pour l'intérêt et l'amortissement des emprunts affectés à l'établissement de l'outillage et de supporter toutes les dépenses régulièrement engagées qui se rattacheraient à l'administration du service.

Ce retrait aura les mêmes effets que la reprise visée à l'article précédent.

L'Etat sera tenu de se substituer à la chambre de commerce pour l'exécution de tous les engagements normalement pris par elle pour l'exécution du service, et de continuer à assurer ce service jusqu'à ce que la suppression des installations ait été prononcée, s'il y a lieu, dans les formes prévues au dernier paragraphe de l'article 46 ci-après.

Interruption de service.

Art. 45. — Dans les cas d'interruption partielle ou totale des services confiés à la chambre de commerce, l'administration prendra immédiatement les mesures nécessaires pour assurer provisoirement la marche de ces services, aux frais, risques et périls de la chambre de commerce.

Faute par celle-ci dûment mise en demeure de pourvoir à la reprise des services dans les délais à elle impartis, il sera procédé au *retrait* de la concession, comme il est dit à l'article précédent.

Suppression partielle ou totale des installations.

Art. 46. — Dans le cas où, à une époque quelconque, le ministre des travaux publics, statuant, la chambre de commerce entendue, reconnaîtrait qu'il est nécessaire, dans l'intérêt public, de supprimer, soit momentanément, soit définitivement, une partie de ses installations, la chambre de commerce, sur sa réquisition, devrait évacuer les lieux et les remettre dans leur état primitif.

Faute par elle de se conformer à cette obligation dans le délai qui aurait été fixé, il serait procédé d'office à l'exécution des travaux nécessaires.

S'il s'agissait d'installations dont la suppression entraînerait celle de tout ou partie des services assurés par la chambre de commerce, cette suppression serait prononcée dans les formes suivies pour la concession, à moins qu'elle ne résulte de travaux déclarés d'utilité publique par une loi ou un décret. L'Etat devrait, dans ce cas, assurer le service de la partie des emprunts contractés par la chambre de commerce qui répondrait aux dépenses d'établissement des installations supprimées, à moins de convention contraire.

TITRE VII

CLAUSES DIVERSES

Notifications administratives.

Art. 47. — La chambre de commerce devra avoir un bureau situé à proximité des quais et faire choix, si elle en est requise, d'un agent qui logera dans le bâtiment affecté audit bureau. Cet agent aura qualité pour recevoir, au nom de la chambre de commerce, toutes les notifications administratives.

Art. 47 *bis*. — Le concessionnaire payera à l'Etat, pour l'occupation des terrains du domaine public faisant l'objet de la présente concession, une redevance annuelle de 1.500 F qui sera versée d'avance, au 1er janvier de chaque année, à la caisse de l'inspecteur des domaines de Bonifacio.

Cette redevance sera exigible à partir du 1er janvier qui suivra la date d'établissement de l'arrêté accordant la concession.

Elle pourra être revisée annuellement.

La chambre de commerce supportera seule la charge des impôts de toutes catégories, et notamment de l'impôt foncier, auxquels ont pu ou pourront être assujettis l'ensemble des terrains et ouvrages compris dans la concession.

Le concessionnaire fera en outre, s'il y a lieu, et sous sa responsabilité, la déclaration de constructions nouvelles prévue par l'article 9 de la loi du 8 août 1890.

Etablissement d'engins de manutention par des tiers.

Art. 48. — Si l'administration, usant de la faculté qu'elle s'est réservée par l'article 2 ci-dessus, autorise l'établissement de nouveaux engins de manutention, la chambre de commerce devra laisser les propriétaires de ces engins user des voies ferrées qu'elle aura installées, sous la condition de contribuer, dans une juste mesure, aux frais d'établissement et d'entretien desdites voies.

Les engins ainsi établis devront être disposés et exploités de manière à ne pas gêner la manœuvre des appareils de la chambre de commerce.

En cas de désaccord sur le principe ou sur l'exercice de l'usage commun des voies, il sera statué par le ministre des travaux publics, la chambre de commerce entendue.

En cas de désaccord sur le partage des frais relatifs aux installations utilisées en commun, il sera statué par voie d'arbitrage, chacune des parties désignant un arbitre et le troisième arbitre étant désigné par le président du conseil de préfecture.

Art. 49. — Supprimé.

Emplois réservés

Art. 49 *bis*. — En conformité des lois et règlements actuellement en vigueur, la chambre de commerce devra réserver aux anciens militaires, à leur veuve et à leurs orphelins, remplissant les conditions prévues par ces lois et règlements, un certain nombre d'emplois, ainsi qu'il est indiqué au tableau ci-après. Elle se conformera, à cet effet, aux dispositions édictées pour l'application des lois dont il s'agit.

CATÉGORIES d'emplois.	EMPLOIS	CATÉGORIE de blessures ou d'infirmités compatibles avec l'emploi réservé.	CONDITIONS spéciales d'accès.	PROPORTIONS réservées.
4e	Surveillant de matériel.	V, Th, Ab, Og, Ba.	Savoir lire, écrire et compter.	Totalité.

Les abréviations employées dans la 3e colonne du tableau ci-dessus, pour la désignation de blessures ou d'infirmités compatibles avec les emplois réservés, sont conformes aux indications du tableau E, annexé au décret du 13 juillet 1923.

Etats statistiques de l'exploitation.

Art. 50. — La chambre de commerce sera tenue de remettre aux ingénieurs du port, dans les trois premiers mois de chaque année, un compte rendu statistique de l'exploitation, établi conformément à un modèle qui sera arrêté par le ministre des travaux publics.

Frais d'impression et de publication.

Art. 51. — Les frais d'impression et de publication au *Journal officiel* du présent cahier des charges et des pièces annexées seront supportés par la chambre de commerce.

Ajaccio, le 2 mars 1955.

Le président de la chambre de commerce,
BRANCALÉONI.

Vu pour être annexé à l'arrêté en date de ce jour:

Paris, le 2 juillet 1955.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ÉDOUARD CORNIGLION-MOLINIER.

Concession à la chambre de commerce de Saint-Nazaire d'une partie de la base sous-marine au port de cette ville.

Par arrêté du 2 juillet 1955, le cahier des charges annexé à l'arrêté interministériel du 13 juillet 1951 portant concession à la chambre de commerce de Saint-Nazaire d'une partie de la base sous-marine au port de cette ville a été modifié conformément à l'avenant annexé au présent arrêté.

CONCESSION A LA CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINT-NAZAIRE DE L'EXPLOITATION DE LA PARTIE SUD DE LA BASE SOUS-MARINE

AVENANT AU CAHIER DES CHARGES
ANNEXÉ A L'ARRÊTÉ DU 13 JUILLET 1951

Les articles 1er et 3 du cahier des charges annexé à l'arrêté susvisé sont remplacés par les articles ci-après:

Article 1er.

OBJET DE LA CONCESSION

La présente concession a pour objet l'exploitation par la chambre de commerce de Saint-Nazaire:

1° De la partie de la base sous-marine de Saint-Nazaire dont la gestion est assurée par l'administration des travaux publics, conformément à la convention interministérielle du 6 décembre 1948 intervenue entre les départements de la marine et des travaux publics;

2° Du blockhaus dit « des Torpilles » dont le département de la marine a fait abandon avec réserve au département des travaux publics le 27 octobre 1953.

La base sous-marine de Saint-Nazaire est un bâtiment situé sur le domaine public maritime dans la darse du bassin de Saint-Nazaire, délimitée par les quais Wattier, Chevreau et Jégou et sur les terre-pleins avoisinant cette darse, tel qu'il est défini sur le plan ci-annexé.

La partie concédée à la chambre de commerce (teintée en rouge sur le plan) comprend les compartiments 10, 11, 12, 13, 14 ainsi que l'intervalle entre les compartiments 12 et 13 et les locaux à l'Ouest des espaces précédents. Les locaux sont concédés avec le matériel et le gros outillage qu'ils contiennent.

Cette partie de la base sous-marine est destinée à être mise exclusivement à la disposition du commerce maritime dans le seul but de développer l'activité du port de Saint-Nazaire.

Il est spécifié que la limite Ouest se trouve au nu du mur Ouest de la base et la limite est à l'aplomb du bord du toit.

Les ouvrages concédés de la base sous-marine appartiennent à l'Etat et ils sont remis à la chambre de commerce dans la situation définie par l'état des lieux établi par le service des ponts et chaussées, contradictoirement avec les services de la marine, auquel la chambre de commerce déclare adhérer.

Le blockhaus dit « des Torpilles » est un abri en béton armé situé sur le domaine public maritime en arrière du quai du Commerce et destiné exclusivement à être mis à la disposition du commerce maritime, notamment du trafic frigorifique.

Le blockhaus sera remis à la chambre de commerce suivant un état des lieux qui sera signé par les représentants du service des ponts et chaussées et du concessionnaire.

Article 3.

PROJETS D'EXÉCUTION

La chambre de commerce sera tenue de soumettre au ministre des travaux publics les projets d'exécution, d'acquisition ou de modification de tous les ouvrages et de tous les engins à installer ou concédés. Ces projets devront comprendre tous les plans, dessins et mémoires explicatifs nécessaires pour déterminer complètement les constructions à édifier ou modifier, ainsi que les dispositions des appareils.

Le ministre des travaux publics aura le droit de prescrire les modifications qu'il jugera convenables pour assurer la bonne marche de tous les services et la conservation de la base sous-marine. Il précisera éventuellement les installations dont le rétablissement ne sera pas exigé en fin de concession.

En ce qui concerne la base sous-marine, il est d'ores et déjà admis que l'ensablement ou la couverture des bassins intérieurs et le percement des ouvertures dans la partie Ouest ainsi que dans la toiture pourront être effectués par la chambre de commerce, et qu'il y aura, en outre, lieu pour celle-ci d'établir une clôture étanche en matériaux résistants entre les alvéoles 9 et 10 et de munir de portes blindées les ouvertures qui seraient percées dans les parois pour permettre la desserte par voie ferrée en arrière de la base.

En ce qui concerne le blockhaus dit « des Torpilles », il est précisé ce qui suit:

a) Les travaux ci-après sont autorisés:

Installation de canalisations de froid par les ouvertures d'aération existantes dans le pignon Nord;

Isolation des parois intérieures sur 8 à 10 cm d'épaisseur;

Construction éventuelle de nouvelles cloisons munies de portes étanches;

b) Les travaux ci-après sont formellement interdits:

Dépose des deux portes blindées;

Obturation des ouvertures d'aération autres que celles qui sont mentionnées au paragraphe *a* ci-dessus pour le passage des canalisations de froid;

Dépose ou modification des appareils équipant le blockhaus (ventilation, conditionnement).

Lu et approuvé:

Saint-Nazaire, le 31 janvier 1955.

Le président de la chambre de commerce de Saint-Nazaire,
J. VINCENT.

Vu pour être annexé à l'arrêté en date de ce jour:

Paris, le 2 juillet 1955.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ÉDOUARD CORNIGLION-MOLINIER.

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté du 9 juillet 1955, MM. Jacquot (Gilbert), ingénieur principal d'exploitation de la navigation aérienne, 1er échelon, Bony (Jean) et Boury (René), ingénieurs d'exploitation de la navigation aérienne, 1e échelon, sont détachés, pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 1er janvier 1955, auprès du secrétariat d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, et mis à la disposition du gouvernement du Viet-Nam, en qualité d'experts à la mission de coopération technique et économique.

Institut géographique national.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Boudrot (Edouard-René), adjoint technique principal, 8e échelon, à l'institut géographique national, est mis en service détaché auprès du secrétariat d'Etat chargé des relations avec les Etats associés pour être employé par le gouvernement du Laos, pour une durée de deux ans et six mois, à compter du 1er avril 1955.

Par arrêté du 9 juillet 1955, les fonctionnaires de l'institut géographique national dont les noms suivent sont mis en service détaché (détachement de courte durée), auprès du secrétariat d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, pour être employés par le gouvernement du Viet-Nam, dans les conditions indiquées ci-dessous:

M. Casanova (Dominique), ingénieur en chef géographe de 1re classe, 1 an (du 1er avril 1955 au 31 mars 1956), expert auprès du gouvernement du Viet-Nam.

M. Mary (André-Henri-Victor), ingénieur des travaux géographiques de l'Etat de 1re classe, 1 mois et 24 jours (du 1er avril au 24 mai 1955).

M. Gobin (René), ingénieur des travaux géographiques de l'Etat de 1re classe, 1 an (du 1er avril 1955 au 31 mars 1956).

M. Joubert (René-Alfred), ingénieur des travaux géographiques de l'Etat de 3e classe, 11 mois (du 1er avril 1955 au 29 février 1956).

M. Pommelet (Henri-Pierre), adjoint technique principal, classe exceptionnelle, 1 an (du 1er avril 1955 au 31 mars 1956).

M. Bigot de Morogues (Pierre-Marie-Marcel), adjoint technique principal, 8e échelon, 9 mois (du 1er avril 1955 au 31 décembre 1955).

M. Mattéi (Noël-André-Baptiste-Mathieu), adjoint technique principal, 5e échelon, 1 an (du 1er avril 1955 au 31 mars 1956).

M. Pecqueur (Jean-Emile-Alfred), adjoint technique principal, 5e échelon, 9 mois (du 1er avril 1955 au 31 décembre 1955).

M. Gory (Maurice-Noël), adjoint technique, 3e échelon, 6 mois (du 1er avril 1955 au 30 septembre 1955).

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Fortier (Gaston-Alfred-Ernest), artiste cartographe principal de 2e classe à l'institut géographique national, est mis en service détaché auprès du secrétariat d'Etat chargé des relations avec les Etats associés pour être employé par le gouvernement du Viet-Nam, pour une période de cinq ans, à compter du 10 avril 1955.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Orange (Jean), adjoint technique principal des ponts et chaussées de 6e échelon, en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et du logement, est maintenu dans la même situation pour cinq ans à compter du 1er janvier 1955 en vue d'occuper un emploi de reviseur principal, 3e échelon.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Roos (René), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées, précédemment placé en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour être mis à la disposition du bureau de l'Organisation de l'aviation civile internationale en qualité de directeur adjoint, est maintenu dans la même situation pour une nouvelle période de cinq ans.

Les présentes dispositions prennent effet au 1er mai 1955.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Vergelin (Gustave), ingénieur des travaux publics de l'Etat de 4e classe (ponts et chaussées), détaché auprès du ministère de la reconstruction et du logement, est maintenu dans la même situation, en qualité d'ingénieur principal, pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1955.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Travail et main-d'œuvre.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Laleouse (François), inspecteur divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre, 2e échelon, est placé en position de détachement pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er février 1955, en vue d'exercer les fonctions de régisseur de la bourse centrale du travail, à Paris.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 1er juillet 1955 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 1er juillet 1955, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'agriculture, vu les déclarations du conseil de l'ordre en date du 21 mai 1955 portant que les promotion et nomination faites aux termes dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promu ou nommé dans l'ordre de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Moreau (Pierre-René), directeur général de l'union des caisses centrales de la mutualité agricole, domicilié à Paris; 32 ans de services civils et militaires. Chevalier du 10 juillet 1917.

Au grade de chevalier.

M. Milhau (Jules-Jean-Julien), vice-président de l'union des caisses centrales de la mutualité agricole, domicilié à Montpellier (Hérault); 32 ans de services civils et militaires.

Liste générale des groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

QUARANTIÈME LISTE

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 juin 1955, page 6190:

Ardèche (*suite*).

Ajouter:

« ABC. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services.

« N-491. — Coopérative d'élevage et d'insémination artificielle de l'Ardèche; siège social: Saint-Peray (Ardèche) ».

Liste des candidats admissibles aux épreuves orales du concours d'admission aux écoles nationales d'agriculture en 1955.

CENTRE DE PARIS

1 D'Aboville (Michel).
2 Accolas (Jean-Pierre).
3 Adam (Pierre).
4 Albert (Jacques).
5 Allais (Claude).
6 Apelojg (Gabriel).
7 Arnal (Henri).
8 Arpurt (Pierre).
9 Auboyer-Treuille (Marc).
10 Aulagner (André).
11 Azœuf (Pierre).
12 Babouot (Jean-Paul).
13 Ballester (Jean-Claude).
14 Barbieux (Serge).
15 Barets (Robert).
16 Barneoud (Claude).
17 Besnus (Yves).
18 Blanchet (Henry).
19 Bordes (Pierre).
20 De Bourguignon de Saint-Martin (J.).
21 De La Broise (Pierre).
22 Burkel (Jean).
23 Cabrolier (André).
24 De Carmantrand (Bruno).
25 Carpentier (André).
26 Chaigneaud (Bernard).
27 Chaperon (Pierre).
28 Chauvet (Henri).
29 Clavier (Jacques).
30 Clement (Jean-Michel).
31 Cochet (Jean).
32 Coindet (Jean).
33 Colas (Roger).
34 Cordeau (Jean).
35 Courtier (Philippe).
36 David (Lucien).
37 Deffontaines (Jean-Pierre).
38 Delubac (Guy).
39 Deneu (Michel).
40 Depailler (Michel).
41 Dhery (Michel).
42 Dixmerias (Jacques).
43 Duboudieu (Jean).
44 Dugay (Jacques).
45 Duguet (Jean).
46 Dujardin (Jean-Paul).
47 Dumas (Jean-Marcel).
48 Duparcq (Philippe).
49 Dupuis (Bernard).
50 Dupuy (Gérard).
51 Durieux (Jean).
52 Duroselle (Mario).
53 Etancelin (Bernard).
54 Fabre (Jean-Pierre).
55 Fallot (Etienne).
56 Favre (Jean-François).
57 Ferlin (Denis).
58 Flye Sainte-Maris (Claude).
59 Galex (Max).
60 Gauran (Pierre).
61 Gay (Pierre).
62 Ghedira Mohamed.
63 Giobanni (Richard).
64 Girault (Guy).
65 Grandjouan (Gilles).
66 Grellet (Jacques).
67 Grolleau (Gérard).
68 Gros (Jacques).
69 Guillard (Daniel).
70 De Hauteclocque (Serge).
71 Henensal (Pierre).
72 Henoc (Pierre).
73 Hoffet (Marc).
74 Jabot (Victor).
75 Jacquot (Michel).
76 Jammet (Jacques).
77 Jarry (Alain).
78 Jeannin (Bernard).
79 Jedynak (Edouard).
80 Joannard (Philippe).
81 Labussière (Jacques).
82 De Lambilly (Hubert).
83 Landry (Jacques).
84 Langlois-Meurinne (Dominique).
85 Lauras (Jean).
86 Lavion (Alexis).
87 Lavoissière (Philippe).
88 Lecorche (Jean-Paul).
89 Le Corfec (Hervé).
90 Le Guelte (Pierre).
91 Le Lagadec (Jacques).
92 Lemaire (Joseph).
93 Le Monnyer (Jean).
94 Lenoir (Dominique).
95 De Lentaigne de Logivière (Philippe).
96 Leoni (Jean-Claude).
97 Leroux (Roger).
98 Leteinturier-Laprise (Jean).
99 Lorne (Louis).
100 Luquet (François).
101 Lutrand (Maurice).
102 Mache (Régis).
103 Maire (Jean-Marie).
104 Mallein (Antoine).
105 Marcelin-Isern (Henri).
106 Marceron (Jean-François).
107 Marie (Christian).
108 Maudet (François).
109 Melin (François).
110 Merle (Jean-Pierre).
111 Meyer (Odile) (Mlle).
112 Michelot (Bernard).
113 Million (Jacques).
114 Millou (Jacques).
115 Mollier (Christian).
116 Monteil (Georges).
117 Mordillat (Pierre).
118 Moulinet (Bernard).
119 Moureau (Jacques).
120 Olt (Jean-Gabriel).
121 Palaci (Jean).
122 Paudex (Gérard).
123 Petitcolin (Philippe).
124 Petiex-Sabarot (Pierre).
125 Pezet (Pierre).
126 Picard (Jacques).
127 Pichon (François).
128 Pineau (Hubert).
129 Planet (Jacques).
130 Berthe de Pommery (Gaston).
131 Poupelin (Jacques).
132 Pourrat (Claude).
133 Poussin (Dominique).
134 Prod'homme (Jean-Pierre).
135 Queru (Pierre).
136 Rajaud (Bruno).
137 Ramillon (Gérard).
138 Regelsperger (Michel).
139 Rembert (Jean).
140 Rendu (Jean-Louis).
141 De Reviers (Henri).
142 Richez (François).
143 Riffaud (Jean).
144 Robert (Max).
145 Robilliard (Guy).
146 Rochette de Lempdes (Jean-Blaise).
147 Roguet (Michel).
148 Rohmer (Jean-Georges).
149 De Romanet de Beaune (Philippe).
150 Roulon (Paul).
151 Roussarie (Jean).
152 Ruelle (Maurice).
153 Saint-Come (Colette) (Mlle).
154 Saint-Germes (Olivier).
155 Salfati (Meyer).
156 Schiffman (Alexandre).
157 Schirle (Stéphane).
158 Schlegel (Bernard).
159 Sebillotte (Michel).
160 Simon (Jean).
161 Soulier (Jean).
162 Stouff (Philippe).
163 Terron (Georges).
164 Theuveny (Christian).
165 Thiers (Alain).
166 Trouvelot (Alain).
167 Turlier (Jean-Claude).
168 Vacherot (Jean-Claude).
169 Vallois (François).
170 Vanderhaegen (Jean).
171 Viard (Patrice).
172 Vieuxtemps (Jean-François).
173 Vincent (Bernard).
174 Vincent (Pierre).
175 Viney (Bernard).
176 Wantiez (Alain).
177 Wuillemin (Serge).
178 Yvernat (François).

CENTRE DE PROVINCE

179 Amard (Claude).
180 Andrieu (Pierre).
181 Anselme (Philippe).
182 Audouin (Léon).
183 Authier (Pierre).
184 Barailla (Régis).
185 Bargele (Didier).
186 Barrin (Jacques).
187 Baudoin (Jacques).
188 Benet (Pierre).
189 Bergere (Jean-Louis).
190 Bille (Jean-Claude).
191 Billot (Christian).
192 Blanchon (Jean).
193 Boisson (Claude).
194 Bouard (Pierre).
195 Bouchard (André).
196 Bourely (Jean).
197 Boursier (Henri).
198 Branellec (René).
199 Breton (René).
200 Bruder (Bernard).
201 Brusset (Julien).
202 Caire (Michelle) (Mlle).
203 Callede (Jean-Pierre).
204 Cambonie (Michel).
205 Cavenel (Charles).
206 Cazemajou (Jean).
207 Cerutti (François).
208 Cesbron (Jean).
209 Chappot de La Chamonie (Philippe).
210 Charbonnel (Louis).
211 Chassaing (Pierre).
212 Château (Jean-Pierre).
213 Chayrigues (Raymond).
214 Colombin (Jean).
215 Corrado (Francis).
216 Cotoni (Paul).
217 Cotten (Louis).
218 Couillault (Jean-Paul).
219 Coulazou (Claude).
220 Courier de Mere (Jacques).
221 Courtial (Paul).
222 David (Etienne).
223 Dechelette (Michel).
224 Decroux (Jacques).
225 Delmaere (Henri).
226 Denquet (Michel).
227 Devillard (Jean).
228 Dornier (Claude).
229 Dubois (Pierre).
230 Ducamp (Jean).
231 Duhard (Guy).
232 Dumanois (Daniel).
233 Dutruc-Rosset (Georges).
234 Fabre (Pierre).
235 Fernandez (Henri).
236 Flanzy (Claude).
237 Fontes (Jean).

238 Fouchaux (Michel).
239 Foulonneau (Christian).
240 Freulon (Jean-Claude).
241 Fromentin (Jean-Claude).
242 Galbaud du Fort (Philippe).
243 Garenq (Joseph).
244 Gelu (Jean-Marie).
245 Geoffroy (Jean-Louis).
246 Georget (Claude).
247 Giazzi (Jean-Paul).
248 Gillio (Michel).
249 Goth (Claude).
250 Goumet (Georges).
251 Grasset (Jean).
252 Gros (Jean-Paul).
253 Guillaume (Jean-Claude).
254 Guyot (Gérard).
255 Hertogh (Michel).
256 Hurtez (Henri).
257 Jeandet (Christian).
258 Jeanjean (Pierre).
259 Jondreville (André).
260 Jonquiet (Pierre).
261 Lamboley (Bernard).
262 Laporte (Guy).
263 Lassere (François).
264 Laurent (Louis).
265 Leclere (Jean).
266 Le Cœur (René).
267 Lemasson (Lionel).
268 Leneuf (André).
269 Le Treut (Jean-Hervé).
270 Lochon (Jean).
271 Lours (Pierre).
272 Mabille de Poncheville (Patrice).
273 Madelrieux (Roger).
274 Mailhos (Marcel).
275 Mantion (Guy).
276 Maraby (Jean).
277 Maucorps (Jean).
278 Mazenc (Lucien).
279 De Menou (Jacques).
280 Merle (François).
281 Mieussens (Jean).
282 De Miniac (Hervé).
283 Montamat (Robert).
284 Neyraval (Serge).
285 Ortega (Henri).
286 Paulet (Henri).
287 Pellisseri (Léon).
288 Perny (Marcel).
289 Podvin (Albert).
290 Prevot (Claude).
291 Prime (Jules-Henry).
292 De Raffin (Roger).
293 Ratel (Louis).
294 Rebuffat (René).
295 Renaud (Jean).
296 Renoux (Michel).
297 Panon Desbassayns de Richemont (Jacques).
298 Rietsch (Michel).
299 Rives (Edouard).
300 Rognon (Philippe).
301 Rosas (Jean-Paul).
302 Schenberg (Raymond).
303 Severac (Rémi).
304 Spaak (Jean-Daniel).
305 Spiro (Louis).
306 Stegel (Jean).
307 Steiner (Jean).
308 Tardif (Hubert).
309 Tetu (Claude).
310 Tinguely (Pierre).
311 Tiret (Jean-Claude).
312 Valz (Roger).
313 Veillon (Guy).
314 Vernet (Serge).
315 Vialletelle (Joseph).
316 Vincent (Henri).
317 Viti (Gino).
318 Volkoff (Boris).
319 Weymann (Michel).

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Services extérieurs.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Delalay (Jean), commis titulaire, 6e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement au service départemental d'Indre-et-Loire, est maintenu dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er août 1954, en vue d'occuper un emploi de vérificateur, 3e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Dobel (Pierre), commis titulaire, 4e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement au service départemental de la Somme, est maintenu dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 25 mars 1954, en vue d'occuper un emploi de rédacteur, 4e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Dussourd (Gabriel), commis titulaire 6e échelon des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement au service départemental du Haut-Rhin, est maintenu dans la position de service détaché pour une période de cinq ans, à compter du 1er février 1954, en vue d'occuper un emploi de rédacteur 6e échelon du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement.

Par arrêté du 9 juillet 1955, Mlle Fissé (Yvonne), commis titulaire 8e échelon des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement au service départemental de la Loire-Inférieure, est maintenue dans la position de service détaché pour une période de cinq ans, à compter du 1er juin 1954, en vue d'occuper un emploi de rédacteur 6e échelon du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement.

Par arrêté du 9 juillet 1955, Mlle Lods (Simone), rédacteur titulaire 6e échelon des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement, est maintenue dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er janvier 1955, en vue d'occuper un emploi de rédacteur principal de 2e classe du cadre administratif temporaire de l'administration centrale du ministère de la reconstruction et du logement.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Perrel (Albert), commis titulaire 8e échelon des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement au service départemental de l'Orne, est maintenu dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er avril 1954, en vue d'occuper un emploi de vérificateur 3e échelon du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Robert (Albert), rédacteur titulaire 6e échelon des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement au service départemental de l'Aisne, est maintenu dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 16 juin 1954, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 4e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Tritscher (Charles), rédacteur titulaire 6e échelon des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement, affecté aux services départementaux du Bas-Rhin, est maintenu dans la position de service détaché pour la période du 1er janvier 1954 au 30 juin 1955, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 4e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Sources d'eau minérale.

Par arrêté en date du 29 juin 1955, l'autorisation accordée par l'arrêté du 7 septembre 1871 d'exploiter comme source d'eau minérale la source dite « de la Forêt », située sur le territoire de la commune de Vaour (Tarn), est rapportée.

Par arrêté en date du 29 juin 1955, l'autorisation accordée par l'arrêté du 29 avril 1863 d'exploiter comme source d'eau minérale la source dite « du Chemin profond », située sur le territoire de la commune de Roquecourbe (Tarn), est rapportée.

Par arrêté en date du 29 juin 1955, l'autorisation accordée par l'arrêté du 1er septembre 1883 d'exploiter comme source d'eau minérale la source dite « Rouge », située dans la commune de Lacaune (Tarn), est rapportée.

Complément à la liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrés au ministère de la santé publique et de la population.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 juillet 1955: page 6785, 2e colonne, 2e ligne, au lieu de: « laboratoire de M. Dupas », lire: « le laboratoire de M. Dupas ».

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 27 juin 1955, M. le docteur Bour, reçu au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques du 9 janvier 1950, est nommé médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Saint-Venant (Pas-de-Calais), en remplacement de Mlle le docteur Lallemand, appelée à d'autres fonctions.

Inspection de la santé.

Par arrêté en date du 9 juin 1955, il est mis fin au détachement de M. Duc (Jean), pharmacien inspecteur divisionnaire de la santé, qui avait été mis à la disposition du gouverneur général de l'Algérie afin d'exercer ses fonctions en Algérie.

Par le même arrêté, l'intéressé est réintégré dans le cadre métropolitain et affecté à Toulouse.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Administration centrale.

Par arrêté en date du 20 juin 1955, M. Pietrop (André), administrateur civil de 3e classe (3e échelon) à l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de guerre, a été élevé au 4e échelon de son grade à compter du 25 mai 1955.

Par arrêté en date du 25 juin 1955, M. Bremont (André), agent supérieur à l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de guerre, a reçu, en application de l'article 6 de la loi du 19 juillet 1952, une majoration d'ancienneté de 2 ans 10 mois 4 jours, qui a été mise en réserve.

Services extérieurs.

Par arrêté du 9 juillet 1955, Mlle Dolitzki (Cécile), commis au 5e échelon (indice 170) à la direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre à Metz, est détachée pour une durée d'un an, à compter du 16 mars 1955, en qualité de secrétaire administratif stagiaire.

Par arrêté du 9 juillet 1955, Mme Boudriaux (Antoinette), commis au 4e échelon (indice 160) à la direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre à Metz, est détachée pour une durée d'un an, à compter du 16 mars 1955, en qualité de secrétaire administratif stagiaire (indice 185).

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Mouginot (Pierre), commis au 5e échelon (indice 170) à la direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre à Clermont-Ferrand, est détaché pour une durée d'un an, à compter du 16 mars 1955, en qualité de secrétaire administratif stagiaire (indice 185).

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêté du 9 juillet 1955, sont maintenus en position de détachement auprès du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) (service des transmissions), pour une période maximum de cinq ans, les fonctionnaires dont les noms suivent:

M. Bouvet (Jules), facteur, en qualité de chef de poste radio, à compter du 1er octobre 1954.

M. Legras (Samuel), chef de section, en qualité de chef de service radio, à compter du 1er décembre 1954.

M. Bernard (Roger), agent des installations, en qualité de chef de groupe principal technique, à compter du 1er janvier 1955.

Par arrêté du 9 juillet 1955, est mis à la disposition du ministre de la défense nationale et des forces armées, pour une période maximum de un an, à compter du 28 mars 1955, pour être utilisé en qualité d'ouvrier spécialisé du service des poudres, M. Carnez (Robert), agent d'exploitation des postes, télégraphes et téléphones à Paris-Bourse.

Par arrêté du 9 juillet 1955, M. Cordelle (François), ingénieur de 3e classe des télécommunications (postes, télégraphes et téléphones), détaché à la société Electricité et Gaz d'Algérie, est maintenu à la disposition de cet organisme pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er octobre 1954, pour y exercer les fonctions d'ingénieur, chef du service des aménagements hydroélectriques de l'oued Agrioum et l'oued Djen-Djen supérieur.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Par arrêté du 13 juin 1955, ont été nommés commis administratifs stagiaires dans les services extérieurs de la guerre (intendance), en application du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (1re et 2e partie, livre III, titre III, chapitre IV):

M. Proux (Paul), à Bordeaux (Gironde).

M. Huguet (Xavier), à Nantes (Loire-Inférieure).

Mme veuve Raboutet, née Huc, à la Rochelle (Charente-Maritime).

M. Chauvet (Raymond), à Grenoble (Isère).

Par arrêté du 29 juin 1955, M. Gillet (Louis-Henri-Francis-Joseph) est nommé commis stagiaire au service des essences des armées, à Paris, au titre des emplois réservés.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Par arrêté du 22 juin 1955, M. Perez (Vincent), candidat au titre des emplois réservés, a été nommé, à compter du 9 juin 1955, agent de service intérieur stagiaire à l'institut géographique national.

ELECTIONS

Ministère de la santé publique et de la population.

Conseil supérieur de l'aide sociale.

DÉSIGNATION DES CANDIDATS AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AIDE SOCIALE

Articles 49 à 52 du décret n° 54-883 du 2 septembre 1954 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ensemble des dispositions du décret n° 53-1186 du 29 novembre 1953 relatif à la défense des lois d'assistance.

PREMIER COLLEGE

Représentants des établissements hospitaliers publics.

M. Ardouin (Paul), membre de la commission administrative de l'hôpital-hospice de Blaye (Gironde).

M. Barrier (Robert), président de la commission administrative de l'hôpital-hospice d'Aix-les-Bains (Savoie).

M. Baute (Pierre), administrateur du centre hospitalier régional de Dijon (Côte-d'Or).

M. Bazin (Jacques), administrateur du centre hospitalier régional de Dijon (Côte-d'Or).

M. Blanc (Camille), président de la commission administrative de l'hôpital-hospice d'Evian (Haute-Savoie).

M. Blondel (Paul), président de la commission administrative de l'hôpital-hospice d'Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

M. le docteur Bonafous, vice-président de la commission administrative de l'hôpital-hospice d'Ax-les-Thermes (Ariège).

M. le docteur Bourgougnon, membre de la commission administrative de l'hôpital de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier).

Mme des Boscs, membre de la commission administrative de la maternité départementale de Mâcon (Saône-et-Loire).

M. Chanrion (Henri), membre de la commission administrative de l'asile de Rambuteau et de l'orphelinat de Rocca (Saône-et-Loire).

M. Charrier, administrateur des hôpitaux de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

M. Collaveri (César-Henri), vice-président de la commission administrative de l'hôpital de Montfermeil et de l'hospice de Livry-Gargan (Seine-et-Oise).

M. le docteur Couinaud (Pierre), président de la commission administrative de l'hôpital-hospice d'Argentan (Orne).

M. Dary, secrétaire général de l'assistance publique de Paris (Seine).

M. Delahaye (Robert), membre de la commission administrative du centre hospitalier d'Albi (Tarn).

M. le docteur Delmas (François), membre de la commission administrative des hôpitaux d'Agen (Lot-et-Garonne).

M. le docteur Duroselle, vice-président de la commission administrative de l'hôpital-hospice d'Angoulême (Charente).

M. le docteur Fabre (Marcel), administrateur du centre hospitalier de Toulon (Var).

M. Faucher (Paul), administrateur du centre hospitalier régional de Dijon (Côte-d'Or).

M. Floiras (Marcel), membre de la commission administrative de l'hôpital-hospice de Château-Thierry (Aisne).

M. Goret (Camille), président de la commission administrative du centre hospitalier d'Amiens (Somme).

M. Guichard (Francis), membre de la commission administrative de l'hospice départemental de Mâcon (Saône-et-Loire).

M. Guignon (Raoul), administrateur du centre hospitalier de Perpignan (Pyrénées-Orientales).

M. Guillemaud (André), membre de la commission administrative de la maternité départementale de Mâcon (Saône-et-Loire).

M. le docteur Herbert, membre de la commission administrative de l'hôpital-hospice d'Aix-les-Bains (Savoie).

M. le docteur Jeanne, représentant les commissions administratives d'hôpital, hospices et hôpitaux-hospices de Bayeux (Calvados).

M. Joly (Jean-Baptiste), vice-président de la commission administrative de l'hôpital de Mâcon (Saône-et-Loire).

M. Joos, vice-président de l'hôpital d'Arras (Pas-de-Calais).

M. Le Gallo (Alphonse), président de la commission administrative de la maison de retraite de Boulogne (Seine).

M. Lehmans (Jacques), membre de la commission administrative de l'hôpital-hospice de Sancerre (Cher).

M. Madaule (Louis), représentant les établissements hospitaliers (Aude).

M. de Luze (Roger), vice-président des hôpitaux de Bordeaux (Gironde).

Mlle Magnin, administrateur des hospices civils de Lyon (Rhône).

M. le docteur Malafosse, président de la commission administrative de l'hôpital-hospice de Florac (Lozère).

M. Montessuit (Claudius-François), administrateur de l'hôpital d'Annemasse (Savoie).

M. de Montgascon (J.), membre de la commission administrative des hôpitaux et hospices de la Flèche (Sarthe).

M. Pagenot (Emile), ordonnateur de l'hôpital-hospice de Magnac-Laval (Haute-Vienne).

M. du Parc (Jean-Marie-Charles), président du conseil d'administration de la clinique ophtalmologique de Dijon (Côte-d'Or).

Mme Passicot (Nelly), membre de la commission administrative de l'hôpital-hospice de Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées).

M. Perrier (Paul), ordonnateur des hospices de Beaune (Côte-d'Or).

M. Petitjean, vice-président des hôpitaux du Mans (Sarthe).

M. Piketty, vice-président de l'hôpital de Corbeil (Seine-et-Marne).

M. le docteur Pin, membre de la commission administrative de l'hôpital de Bourgueil (Indre-et-Loire).

M. Poignant, président de la commission administrative de l'hôpital de Saint-Calais (Sarthe).

M. Pugnet (Pierre), président de la commission administrative du centre hospitalier de Périgueux (Dordogne).

M. Rault (Victor), membre de la commission administrative des établissements hospitaliers de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

M. Rezel, administrateur du centre hospitalier régional de Dijon (Côte-d'Or).

M. le docteur Jean Roman, vice-président de la commission administrative des hospices d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

M. Rouch (Paul), ordonnateur de l'hospice de Mirepoix (Ariège).

M. Rozier (Alexandre), membre de la commission administrative de l'hospice départemental de Mâcon (Saône-et-Loire).

M. Ruin (François-Charles), membre de la commission administrative de l'hôpital-hospice national Dufresne-Sommeiller à la Tour (Haute-Savoie).

M. Scheuer, membre de la commission administrative de l'hôpital de Vouziers (Ardennes).

M. Suatton (Fernand), membre de la commission administrative de la maternité départementale de Mâcon (Saône-et-Loire).

M. Taion (Marcel), membre de la commission administrative de la maternité départementale de Mâcon (Saône-et-Loire).

M. le docteur Thirion (Max), membre de la commission administrative de l'hospice départemental de Mâcon (Saône-et-Loire).

M. Thoillier, vice-président de l'union hospitalière de la région parisienne.

M. Valentin (Victor), vice-président de la commission administrative du centre hospitalier de Nice (Alpes-Maritimes).

M. Veque (Charles), administrateur du centre hospitalier régional de Dijon (Côte-d'Or).

DEUXIEME COLLEGE

Représentants des bureaux d'aide sociale.

M. Alba (Eugène), présidesnt de la commission administrative du bureau d'aide d'Avignonet-Lauragais (Haute-Garonne).

M. Auberger (Fernand), président de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Bellerive-sur-Allier (Allier).

M. Baque (Jean), membre de la commission administrative du bureau d'aide sociale d'Escanecarbe (Haute-Garonne).

M. Barety (Henry), vice-président du bureau d'aide sociale de Nice (Alpes-Maritimes).

M. Barran (Georges), président de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Sainte-Marie-la-Mer (Pyrénées-Orientales).

M. Barthe (Théodore), membre de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Lihac (Haute-Garonne).

M. Belard (Joseph), président de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Mauran (Haute-Garonne).

M. Belthoise (Didier), membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Saint-Jean-de-Blaye (Loiret).

M. Benoist (Daniel), président de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Luzy (Nièvre).

M. Bertaud (Jean), président de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Saint-Mandé (Seine).

M. Beziat (Jean), président de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Pibrac (Haute-Garonne).

M. Biscaye (Marcel), vice-président du bureau de bienfaisance de Perpignan (Pyrénées-Orientales).

M. Blazy (André), membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Torreilles (Pyrénées-Orientales).

M. Blenne (Léon), président de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Lacour-Marigny (Loiret).

M. Boil-Lambia (Léon-Victor-Emile), commissaire administrateur contrôleur du bureau de bienfaisance, membre de la commission cantonale d'assistance, président de la société amicale d'études des administrateurs des bureaux de bienfaisance de Paris.

M. Bonnefoy (Louis), membre du bureau de bienfaisance de Bonson (Loire).

M. Bourgeois (Lucien), président de la commission administrative du bureau d'aide sociale de la Valette-du-Var (Var).

M. Bosc (Léo), président de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Lagraulet-Saint-Nicolas (Haute-Garonne).

M. le docteur Boutard (Jacques), président de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Saint-Yrieix (Haute-Vienne).

M. Bouzon (Jean-Marie), président de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Salles-et-Pratviel (Haute-Garonne).

M. Brunet (Georges), président de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Merville (Haute-Garonne).

M. Bouyer, président de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Magnac-sur-Touvre (Charente).

M. Brouillet, membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Magnac-sur-Touvre (Charente).

M. Bruzeau (Jules), président de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Courtenay (Loiret).

M. Burin (Pierre), membre du bureau d'assistance de Quimper (Finistère).

M. Cabos (Jean), délégué des familles nombreuses (Haute-Garonne).

M. Calmettes (Maurice-Pierre-Charles), administrateur du bureau d'aide sociale de Toulouse (Haute-Garonne).

Mme Calmet (Ida), membre de la commission administrative du bureau d'aide à Miramont-de-Comminges (Haute-Garonne).

M. Carre (René), président de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Poilly-les-Giens (Loiret).

M. Cassou (Francis), membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Espira-de-l'Agly (Pyrénées-Orientales).

M. Chabassol (André), président de la commission du bureau de bienfaisance de Saint-Ay (Pyrénées-Orientales).

M. Chanut (Joannès), président de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Romanèche-Thorins (Saône-et-Loire).

M. Chapuis (Francis), membre du bureau de bienfaisance de Bonson (Loire).

M. Caumeil (François), membre de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Lamasquère (Haute-Garonne).

M. Champie (Paul), membre de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Roques-sur-Garonne (Haute-Garonne).

Mme Chanson (Marguerite), membre de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Fronton (Haute-Garonne).

M. Clavel (Alfred), directeur du centre de rééducation Le Mas Alban, à Saint-Privas-des-Vieux (Dordogne).

M. Coin (Fernand), président du comité d'aide sociale de Villeneuve-d'Ormor (Gironde).

M. Constant (Augustin), membre du bureau d'aide sociale d'Ollioules (Var).

M. Couinaud (Pierre), président de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Bages (Pyrénées-Orientales).

M. Cribaillet (Pierre), membre de la commission du bureau de bienfaisance de Biages (Pyrénées-Orientales).

Mme Croizette-Desnoyers, présidente de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Briare (Loiret).

M. Dardel (Georges), président du bureau d'aide sociale de Paris.

M. le docteur Dayot (Paul), membre du bureau d'aide sociale d'Erquy (Côtes-du-Nord).

M. Delcous (Roger), président de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Paulhac (Haute-Garonne).

M. Descamps (Ernest), président du bureau d'aide sociale de Beuvry (Pas-de-Calais).

M. Desperon (Paul), président de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Castelnau-Picampeau (Haute-Garonne).

M. Diconne (Gilbert), président de la commission adminstrative du bureau d'aide sociale d'Allery (Saône-et-Loire).

Mme Dorne (Marie-Josèphe), administrateur du bureau de bienfaisance de Saint-Etienne (Loire).

M. Duret (Joseph), membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Saint-Eloy-de-Gy (Cher).

M. Dupuy (Lévis), membre de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Valentine (Haute-Garonne).

M. Durand (Henri), maire de Bourg-de-Péage, bureau d'aide sociale de Bourg-de-Péage (Drôme).

M. Eychenne (Gabriel), président de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Mazères-sur-Salat (Haute-Garonne).

M. Fabre de Parei, président de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Labastide-Saint-Sernon (Haute-Garonne).

M. Foch (Jean-Julien), président de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Figarol (Haute-Garonne).

M. Frat (Jean), membre de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Mâcon (Saône-et-Loire).

M. Gardenet (Charles), président de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Mâcon (Saône-et-Loire).

M. Gard, membre de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Cazères (Haute-Garonne).

M. de Gaulijac (Jean), membre de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Salhern (Haute-Garonne).

M. George, membre de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Bourg-en-Bresse (Ain).

Mme Girard (Lucienne), membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance de la Riche (Indre-et-Loire).

M. Giraud (Célestin), ordonnateur du bureau de bienfaisance de Montbrison (Loire).

M. le docteur Girbal (Etienne), membre du conseil d'administration de l'assistance publique de Marseille (Bouches-du-Rhône).

M. le docteur Huet (J.-A.), président du bureau d'aide sociale d'Asnières (Seine).

Mme Hussenstein, membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Tours (Indre-et-Loire).

M. Jacquet (Jean-François), président de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales).

M. Jobelin (Charles), président de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Paris (Seine).

M. Laforge (Georges), membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Saint-Germain-des-Bois (Cher).

M. Lagenie (Jean), membre de la commission d'administration du bureau de bienfaisance de Montargis (Loiret).

M. Lamure (Pierre), administrateur du bureau d'aide sociale de Tournus (Saône-et-Loire).

M. Lawton (Daniel), vice-président du bureau d'aide sociale de Bordeaux (Gironde).

M. Leblond (Francisco), membre de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Sallaumines (Pas-de-Calais).

M. Leverne (André), membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Montargis (Loiret).

M. Loubet (René), administrateur de la mutualité sociale de Haute-Garonne.

M. Loudenot (Philibert), président de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Saint-Nicaud (Saône-et-Loire).

M. Massieu (Louis), administrateur du bureau d'aide sociale de Bègles (Gironde).

M. Meck (Henri), président du bureau d'aide sociale à Molsheim (Bas-Rhin).

M. Millard, membre de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Magnac-sur-Touvres (Charente).

M. Mouton (Olivier), président du bureau d'aide sociale de Lourche (Nord).

M. Moyroud, vice-président de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Grenoble (Isère).

M. Perreau (Robert-Marc-Victor), ordonnateur du bureau de bienfaisance de Meaux (Seine-et-Marne).

M. Pujolle, membre de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Ponlat-Taillebourg (Haute-Garonne).

Mme Pichard (Alberline), membre du bureau de bienfaisance de Clamart (Seine).

M. Raymond (Alex), directeur de la caisse des écoles de Toulouse (Haute-Garonne).

M. Roberat (Pierre), membre de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Saint-Maurice-des-Lions (Charente).

M. Roge (Jean), membre du bureau d'aide sociale de Saint-Paul-d'Ouel (Haute-Garonne).

M. Roigt (Joseph), président de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Céret (Pyrénées-Orientales).

M. Roge (Louis), président de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Labège (Haute-Garonne).

M. Rondelet (Camille), membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Saint-Germain-des-Bois (Cher).

M. Roumengou (Martin), membre de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Gardouch (Haute-Garonne).

M. Rous (Henri), président de la commission administrative du bureau d'aide sociale de la Tour-Bas-Elne (Pyrénées-Orientales).

M. le docteur Rousse, membre de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Tarascon-sur-Ariège (Ariège).

M. Rouzin (Sylvain), président du bureau d'aide sociale de Lagarde (Haute-Garonne).

Mme Salez-Bastard, présidente des commissions administratives des bureaux d'aide sociale de Reviers (Calvados).

M. Salis (Antoine), administrateur du bureau de bienfaisance de Saint-Etienne (Loire).

M. Salomon (Auguste), membre de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Saint-Maurice-des-Lions (Charente).

M. Sene, président de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Châtillon-sur-Loire (Loiret).

M. Tell, président de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Sallaumines (Pas-de-Calais).

M. Terre, président du bureau d'aide sociale de Troyes (Aube).

M. Tisseau (Louis), membre de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Saint-Avertin (Indre-et-Loire).

M. Umbert (Francisque), vice-président de l'union nationale des bureaux d'aide sociale de France et d'outre-mer; premier vice-président du bureau d'aide sociale de Lyon (Rhône).

M. le docteur Veillet (Jean), vice-président de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Dijon (Côte-d'Or).

Mme Vigneron, née Prevosteau (Madeleine), membre de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Chartres (Eure-et-Loir).

M. Vinit (Paul-Henri-André), président de la commission administrative du bureau d'aide sociale d'Annemasse (Haute-Savoie).

M. Vivier (Raoul), président de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Chalette-sur-Loing (Loiret).

M. Zussy (Modeste), président de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Thann (Haut-Rhin).

TROISIEME COLLEGE

Les représentants des œuvres de bienfaisance et établissements d'assistance privés, ayant leur siège statutaire dans le département de la Seine.

M. d'Achon (Guillaume), membre du conseil d'administration de l'Association des paralysés de France.

M. Basset (Henry), membre du conseil d'administration de l'association de bienfaisance, parmi les protestants de la région parisienne.

Mme de Boucheman (Marie-Thérèse), secrétaire générale de l'Association et entr'aide des orphelins de guerre.

Mlle Frossard, secrétaire générale de l'association Les Violettes, à Courbevoie.

Mme Gonse (Suzanne), présidente fondatrice de la société maternelle La Nouvelle Etoile des enfants de France.

Mme Jacquart (Gabrielle), supérieure de la Compagnie des filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, à l'Hay-les-Roses.

M. Le Moal (Paul), directeur technique du centre d'observation Le Refuge de Notre-Dame de Charité, à Chevilly-Larue.

M. Mirguet (Charles-François-Marie), administrateur directeur de l'Office central des œuvres de bienfaisance et services sociaux.

Mme Moricand, née Boudon (Yvonne), présidente du patronage et protection de la jeunesse féminine.

M. Philbert (Jean-Armand-Paul), président de l'œuvre Louis-Colombant.

M. Regnard (Jean-Joseph), membre du conseil d'administration des œuvres française de Saint-Vincent-de-Paul.

M. Sachs (Marcel), membre du comité de l'œuvre israélite des séjours à la campagne.

M. Sylvestre de Ferron (Guillaume), officier de l'Armée du Salut.

M. Tardivot (Raymond), président du conseil d'administration de La Vie au grand-air.

QUATRIEME COLLEGE

Les représentants des œuvres de bienfaisance et établissements d'assistance privés ayant leur siège statutaire dans les départements métropolitains, autres que la Seine et dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion.

Mlle Abond (Madeleine), fondatrice, présidente directrice générale de l'association Maison Cottolengo pour le sauvetage de l'enfance orpheline, abandonnée, malheureuse, déficiente, à Saint-Etienne (Loire).

Mme Baillat, dame de la Charité, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Mme Bergerault, trésorière de l'asile de la Vieillesse, à Loches (Indre-et-Loire).

M. Bertrand (Louis), directeur de l'œuvre du Phare de Bordeaux (Gironde).

Mme Besnier, religieuse, communauté de la Charité Saint-Vincent-de-Paul (Calvados).

M. Billing (Joseph), chanoine, président de la fédération de Charité du diocèse de Strasbourg (Bas-Rhin).

M. Boucheron (Roger), membre du conseil d'administration de l'œuvre laïque des colonies de vacances d'Angoulême (Charente).

M. le commandant Brin, membre du conseil des œuvres de la Miséricorde, Nîmes (Gard).

Mme Bromberger (Amédine), présidente de l'œuvre mâconnaise de préservation de l'enfance et de secours aux tuberculeux, à Mâcon (Saône-et-Loire).

M. Chaix Bryan (Maurice), membre du conseil d'administration des établissements: L'Abri maternel, l'association Maison de l'enfance, Office central des œuvres, Société de patronage contre le danger moral, Auxiliaire de la jeune fille, Les Amis du foyer pour la protection de la jeune fille, à Marseille; administrateur de la fédération des associations pour l'aide aux mères de famille, administrateur des associations régionales de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, à Paris.

M. Christiaens (Louis), directeur de la société du patronage des Maisons de rééducation de Marcq-en-Barœul (Nord).

Mme Pierre Cholat, présidente de la protection de la jeune fille, vice-présidente de l'institut social familial ménager, à Saint-Etienne (Loire).

Mme Chossat de Montburon, présidente de la Maison des Femmes Incurables, à Bourg (Ain).

Mlle Casteigt (Cécile), économe de la congrégation de la Visitation Sainte-Marie, à Toulouse (Haute-Garonne).

Mme Cottier (Marie-Louise), supérieure de l'orphelinat, membre du conseil d'administration des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, à Louhans (Saône-et-Loire).

M. Debraize (Edmond), secrétaire général de la société du dispensaire Gibert, président de l'union régionale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales de Normandie.

M. le docteur J. Delannoy, administrateur de l'œuvre antituberculeuse des Bouches-du-Rhône, administrateur de l'œuvre Grancher, à Saint-Joseph, Marseille.

M. Deteix (Pierre), vice-président de l'association des colonies de vacances de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Mme Dubois (Marie), assistante des petites sœurs des pauvres, à Roanne (Loire).

Mme J. Ducasse, supérieure de la maison des dames du Calvaire, à Bordeaux (Gironde).

Mme le docteur Ferry-Erny, secrétaire générale du comité antituberculeux d'entr'aide et d'éducation sanitaire, à Dijon (Côte-d'Or).

Mme Forest, sœur Saint-Vincent-de-Paul, Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Mme Fournier (Jeanne-Françoise), supérieure de la communauté des sœurs Saint-Alexis de Limoges (Haute-Vienne).

Mme Girbon (Marcelline), religieuse de l'asile de Marie, membre du conseil d'administration des sœurs de la Charité de Nevers, à Mâcon (Saône-et-Loire).

M. Grouas (Emile-Victor-Joseph), président de la société du Sou des écoles laïques d'Avignon (Vaucluse).

Mme Grousseau, dame de charité, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

M. de Guigne, membre du conseil d'administration de l'association protectrice des aveugles des Charmettes, à Yzeure (Allier).

Mme Heger (Marie), supérieure des petites sœurs des pauvres, à Roanne (Loire).

M. Houlez (André), vice-président de l'œuvre des pupilles de l'école publique de la Charente (Charente).

M. Jacquelin, ordonnateur de la maison des orphelins de Chambéry (Savoie).

Mme de Lafabregue, présidente des dames de la Charité, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

M. Larroque (Pierre), président du conseil d'administration de l'œuvre Sœurs Saint-Joseph de Tarbes, à Tarascon (Ariège).

Mme Larupelle, sœur de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, aux Marches (Savoie).

Mlle Lasvignes, vice-présidente du comité de la Croix-Rouge, à Toulouse (Haute-Garonne).

M. Lepine (André), président de l'œuvre des Fourneaux économiques, à Orléans (Loiret).

Mlle Leclair, visitatrice des Filles de la Charité, à Toulouse (Haute-Garonne).

M. H.-P. Martin, membre du conseil de l'asile Morlot, à Saint-Rambert-l'Ile-Barbe (Rhône).

Mme Mayet (Marie-Rose), supérieure de l'asile de Marie, membre du conseil d'administration des sœurs de la Charité de Nevers, à Mâcon (Saône-et-Loire).

Mme Moitie (Jeanne), supérieure de l'orphelinat de la Providence, à Brive (Corrèze).

M. Noël (Raymond), président du conseil départemental de la Croix-Rouge française de l'Ariège.

Mme Roger Prince, trésorière de la société des crèches privées de Tours (Indre-et-Loire).

M. Rigord (Fernand), membre du conseil d'administration des sœurs dites De la Miséricorde (Var).

M. Rivet (Jean), membre du conseil d'administration Maison du Travail et de Secours Saint-Joseph, à Nantes (Loire-Inférieure).

M. Rivière (Marc), secrétaire général de la société protectrice de l'enfance de la Gironde (Gironde).

M. Sulzard (Albert), président du comité protecteur de l'orphelinat de Collonges-sous-Salève (Haute-Savoie).

M. le docteur Teissier (Roger), secrétaire général de la fédération girondine des œuvres antituberculeuses de Bordeaux (Gironde).

Mme Tillie, supérieure de la congrégation des Filles de la Charité Saint-Vincent-de-Paul de Rodez (Aveyron).

Mme Veque, sœur de Saint-Vincent-de-Paul, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Mme Veyrines, supérieure de l'hospice de Grex, à Corbonod (Ain).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du mercredi 13 juillet 1955.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote de la proposition de loi (n° 9551) de M. René Pleven et plusieurs de ses collègues tendant à obtenir l'augmentation du nombre des ingénieurs du corps du génie rural. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 10101. — M. Bourdelles, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote du projet de loi (n° 9742) et de la lettre rectificative (n° 10256) au projet de loi portant ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices périmés. (N° 11138. — M. Charles Barangé, rapporteur général.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote: 1° du projet de loi (n° 7984) complétant le code pénal par un article 454 *bis* en vue de réprimer la destruction de certains animaux par des épizooties provoquées; 2° de la proposition de loi (n° 6577) de M. André Bardon ayant pour but d'enrayer les progrès de la myxomatose par la répression pénale de sa propagation. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N°s 7729-10097. — M. Coudert, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote du projet de loi (n° 3351) abolissant la peine de la confiscation des biens à venir prévue à l'article 37 du code pénal. (N°s 11065. — M. Defos du Rau, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote de la proposition de loi (n° 10274) de MM. Reeb et Tanguy Prigent tendant à interdire l'accès des ports français et de l'Union française aux navires battant pavillon Panama-Honduras-Libéria. (La commission conclut à une proposition de résolution.) (N° 10855. — M. Reeb, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote du projet de loi (n° 10700) tendant à la prorogation du mandat des administrateurs des organismes de sécurité sociale et d'allocations familiales et à la fixation de la période au cours de laquelle auront lieu les élections des conseils d'administration des caisses primaires de sécurité sociale et des caisses d'allocations familiales. (N° 10752. — M. Viatte, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote de la proposition de loi (n° 2878) de M. Deixonne et plusieurs de ses collègues tendant à l'organisation du service de santé scolaire et universitaire. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N°s 3539-4967-6611-7225-11151. — M. Schmittlein, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête présentée par la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions.

9. — Examen d'une deuxième demande de délai supplémentaire pour le dépôt du rapport du 2e bureau sur les opérations électorales du département de Constantine (2e collège, 1re circonscription).

10. — Suite de la discussion: I. du projet de loi (n° 9253) portant amnistie dans les territoires d'outre-mer; II. des propositions de loi: 1° de M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues (n° 1126) tendant: *a*) à accorder l'amnistie à tous les démocrates d'outre-mer condamnés en raison de leur participation à la lutte anticolonialiste de leur peuple; *b*) à la cessation des poursuites envers tous les démocrates d'outre-mer emprisonnés préventivement ou poursuivis pour les mêmes motifs; 2° de M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues (n° 6317) tendant à accorder l'amnistie aux parlementaires malgaches et aux patriotes malgaches poursuivis à l'occasion des événements de 1947; 3° de M. Ranaivo Jonah (n° 8321) portant amnistie de certains crimes, délits et contraventions commis à Madagascar à l'occasion des divers événements qui s'y sont produits de 1915 à 1918; 4° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues (n° 8549) tendant à accorder l'amnistie pour les crimes, délits et contraventions, à caractère politique, commis dans les départements et territoires d'outre-mer et dans les territoires et Etats associés avant le 1er mai 1954; 5° de M. Aubame et plusieurs de ses collègues (n° 8550) tendant à l'amnistie de certains crimes, délits et contraventions commis en Afrique noire française, à Madagascar et en Algérie; III. des amendements n°s 312, 313, 314 de M. Daniel Mayer, n° 321 de M. Mamadou Konaté, et n° 340 de M. Gabriel Paul relatifs à l'amnistie dans les territoires d'outre-mer et disjoints du rapport n° 3573 de M. Duveau relatif à l'amnistie. (N°s 10041-10189-10631-10843. — M. Silvandre, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mercredi 13 juillet 1955.

N° 10974. — Rapport de M. Maurellet, au nom de la commission de la défense nationale, sur la proposition de loi tendant au reclassement dans leur grade de lieutenant des sous-officiers de carrière promus sous-lieutenants à titre temporaire pendant la campagne de guerre de 1939-1940, puis lieutenants à titre temporaire durant la captivité en Allemagne et mis à la retraite comme aspirants ou sous-lieutenants après trois ans de service, en application de l'acte dit loi du 22 août 1940.

N° 11027. — Proposition de loi de M. Pierre Cot tendant à interdire toute expulsion ou éviction abusive des commerçants, industriels et artisans exerçant leur activité dans des immeubles édifiés sur des terrains loués nus et appartenant à un propriétaire différent de celui de l'immeuble et à étendre le bénéfice du décret du 30 septembre 1953 aux locataires, sous-locataires, occupants de bonne foi des immeubles édifiés sur ces terrains loués nus (renvoyée à la commission de la justice).

N° 11051. — Proposition de loi de M. Bouxom tendant à abroger l'article 7 du décret du 31 décembre 1954 portant réforme et amélioration de certaines prestations familiales (renvoyée à la commission du travail).

N° 11078. — Rapport de M. André Hugues, au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi tendant à la réorganisation des services du commerce extérieur.

N° 11094. — Proposition de loi de M. Vigier relative à la carte de priorité des mutilés de guerre (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 11101. — Proposition de loi de M. Duquesne tendant à autoriser les sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré à vendre à leurs locataires les logements occupés par eux (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 11109. — Proposition de loi de M. Jacques Duclos tendant à assurer la sécurité du logement aux locataires des immeubles d'Etat (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 11110 (1). — Proposition de résolution de M. Etienne Fajon tendant à inviter le Gouvernement à annuler de plein droit la cession des actions des ateliers de construction Lavalette à une société allemande dont les biens avaient été placés sous séquestre à la libération (renvoyée à la commission de la justice).

N° 11111. — Proposition de résolution de Mme Vermeersch tendant à inviter le Gouvernement à abroger l'arrêté du 4 avril 1955 et à rétablir l'ancienne dénomination de certificat d'aptitude professionnelle d'aide-vendeur étalagiste (renvoyée à la commission du travail).

N° 11125. — Rapport de M. Minjoz, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi tendant à assurer le logement des rapatriés d'Indochine.

N° 11133. — Avis de M. Maurice Grimaud, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi tendant à rendre obligatoire en premier ressort la compétence des conseils de prud'hommes pour connaître des différends intéressant les employés de commerce et de l'industrie.

N° 11143. — Rapport de M. Dufour, au nom de la commission des moyens de communication, sur la proposition de loi tendant à accorder le bénéfice du billet collectif à 50 p. 100 aux membres des organisations de jeunesse et de plein air.

N° 11146. — Rapport de M. Prache, au nom de la commission de la défense nationale, sur le projet de loi portant création de contingents de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires en faveur des personnels n'appartenant pas à l'armée active.

N° 11147. — Rapport de M. Prache, au nom de la commission de la défense nationale, sur le projet de loi fixant les contingents annuels de décorations de la Légion d'honneur et de la médaille militaire avec traitement à attribuer aux personnels militaires de l'armée active, des services de la France d'outre-mer et des services pénitentiaires coloniaux.

N° 11170. — Proposition de loi de M. André Liautey tendant à reporter au 1er septembre 1956 l'application du décret du 13 novembre 1954 relatif aux bouilleurs de cru (renvoyée à la commission des finances).

N° 11171. — Avis transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française sur le projet de loi relatif à l'accession de certains citoyens français de statut civil particulier au statut civil de droit commun.

N° 11173. — Rapport de M. Minjoz, au nom de la commission du suffrage universel, sur les propositions de résolution tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale.

N° 11183 (1). — Proposition de résolution de M. Barrot tendant à inviter le Gouvernement à accorder au département de la Haute-Loire un secours d'urgence pour les cultivateurs sinistrés à la suite des orages de grêle du 2 juillet 1955 (renvoyée à la commission des finances).

N° 11184 (1). — Proposition de loi de M. Delmotte tendant à inviter le Gouvernement à étendre aux départements du Nord et du Pas-de-Calais les dispositions du décret-loi du 8 août 1935 relatif à la protection des eaux souterraines (renvoyée à la commission de l'intérieur).

(1) Tirage restreint.

Commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement.

Séance du mardi 12 juillet 1955.

Présents. — MM. Coudray, Guillon (Jean) (Loire-Inférieure), Lamarque-Cando, Le Coutaller, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Levindrey, Midol, Nisse, Petit (Eugène-Claudius), Schmitt (René) (Manche), Secrétain, Siefridt.

Excusés. — MM. Couinaud, Garet, Guiguen, Pluchet, Raymond-Laurent.

Suppléants. — MM. Jean-Paul Palewski (de M. Damette), Commenlry (de M. Wolff), Charret (de M. Gaubert).

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mardi 12 juillet 1955.

Présents. — MM. Aubame, Barry Diawadou, Coffin, Devinat, Dumas (Joseph), Liurelle, Malbrant, Manceau (Robert) (Sarthe), Nimine, Ranaivo, Said Mohamed Cheikh, Silvandre.

Suppléant. — M. Aujoulat (de M. Guissou).

Convocations de commissions.

Additif à l'ordre du jour de la réunion que tiendra la commission de l'éducation nationale le mercredi 13 juillet 1955, à dix heures (local de la commission n° 262):

I *bis*. — Rapport de Mlle Dienesch sur la proposition de loi (n° 7905) de M. Cayeux tendant à rétablir l'indemnité de doctorat ès sciences et ès lettres.

La commission des finances se réunira le mercredi 13 juillet 1955, à seize heures (local de la commission des finances):

I. — Audition de M. Rosenblatt, auteur d'une opposition au rapport supplémentaire (n° 6893), fait au nom de la commission des finances par M. Gozard, sur le projet de loi (n° 3351) et la lettre rectificative (n° 6132) autorisant le Président de la République à ratifier l'accord sur l'établissement d'une Union européenne des payements, signé à Paris le 19 septembre 1950. — M. G. Gozard, rapporteur.

II. — Rapport (n° 10877) fait par M. Charpentier, au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de loi (n° 7657) de M. Charpentier relative aux conditions de restitution aux agriculteurs expropriés des terrains militaires désaffectés. — M. Gabelle, rapporteur pour avis.

III. — Rapport supplémentaire (n° 10790) fait par M. Loustau, au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de loi (n° 4281) de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues portant création d'un corps d'adjoints techniques dans l'administration des eaux et forêts. — M. Gabelle, rapporteur pour avis.

La commission des finances se réunira le mercredi 13 juillet 1955, à seize heures (local de la commission des finances):

Additif à l'ordre du jour.

IV. — Propositions de loi (n° 10303 de M. Hénault) (n° 10732 de M. Dagain) (n°s 10751 et 11170 de M. André Liautey) relatives aux boulangeries de cru. — M. le rapporteur général.

Réunions de commissions du mercredi 13 juillet 1955.

Commission de l'agriculture, à neuf heures trente. — Local n° 232.

Commission de l'éducation nationale, à dix heures. — Local n° 262.

Commission des finances, à seize heures. — Local de la commission.

Commission de la justice et de législation, à dix heures. — Local n° 240.

Commission de la marine marchande et des pêches, à dix heures. — Local n° 220.

Commission de la production industrielle et de l'énergie, à dix heures trente. — Local n° 261.

Commission des territoires d'outre-mer, à dix heures. — Local n° 254.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 19 juillet 1955.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Armengaud expose à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées: 1° que l'application de la loi n° 53-1081 du 4 novembre 1953, relative à l'incorporation dans l'armée française des ressortissants des pays incorporant les jeunes Français, a été suspendue, motif pris de ce que les U. S. A. arrêtaient l'incorporation des jeunes Français résidant aux U. S. A. de manière à leur éviter le double service militaire, et que des dispositions législatives allaient être prises dans ce pays pour mettre fin à des incorporations abusives; 2° que lesdites dispositions législatives paraissent — d'après des informations précises — ne plus devoir être prises et que, dès lors, la suspension des dispositions de la loi précitée n'a plus de sens; et lui demande quand il pense procéder à l'incorporation des citoyens américains âgés de dix-neuf à vingt-cinq ans résidant en France sans justifier d'études faites officiellement dans des facultés ou grandes écoles françaises, lesquels ont été recensés il y a quelques mois et doivent continuer à l'être. (N° 610.)

II. — M. Coudé du Foresto expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques que l'article 48 de la loi du 14 août 1954 dispose: « Les taxes sur le chiffre d'affaires ne sont pas applicables aux régies municipales et départementales qui présentent un caractère collectif de nature sociale, culturelle, éducative ou touristique, ainsi qu'aux régies de services publics autres que les régies de transports à moins que, dans le ressort de la collectivité locale dont elles dépendent, ces régies soient exploitées en concurrence avec des entreprises privées ayant le même objet ». Un association syndicale de propriétaires, constituée sous le régime des lois des 21 juin 1865 et 22 décembre 1888, modifiées par le décret du 21 décembre 1926 (règlement d'administration publique du 18 décembre 1927) a créé un service de distribution d'eau et en a confié l'exploitation à une régie intercommunale existante fonctionnant sous le régime du décret du 28 décembre 1926. Les services départementaux des contributions indirectes estimant qu'une telle régie ne saurait bénéficier de l'exemption des taxes sur le chiffre d'affaires édictée par l'article 48 de la loi du 14 août 1954, motif pris qu'elle n'est pas régie municipale ou départementale, alors que ledit article 48 vise cependant les « régies de services publics », il lui demande de se prononcer sur cette question. (N° 614.)

III. — M. Naveau rappelle à M. le ministre des finances et des affaires économiques que le Parlement vient de voter un projet de loi relatif au financement des fonds d'assainissement des marchés de la viande et des produits laitiers en vue de faciliter l'écoulement sur le marché mondial des excédents de la production laitière, constate, dans le même temps qu'une importation dite « de choc » de 250 tonnes de beurre, en provenance des Pays-Bas serait sur le point semble-t-il, d'être réalisée en dehors des accords commerciaux normaux et, tenant compte de ces faits lui demande quels sont les mobiles de cette décision qui apparaissent en contradiction absolue avec la politique définie par le Gouvernement. (N° 626.)

IV. — M. Naveau expose à M. le ministre de l'agriculture que d'année en année des délais d'agrément des coopératives sont prorogés et que le statut de la coopération reste toujours en chantier; lui signale les attaques incessantes de l'industrie privée et du commerce qui, sous prétexte de réclamation d'égalité fiscale mettent en danger les principes mêmes de la coopération, et lui demande de faire voter d'urgence par le Parlement le statut juridique de la coopération. (n° 620.)

V. — M. Naveau expose à M. le ministre de l'agriculture que la loi du 24 mai 1946 institue le principe de prêts d'installation aux jeunes ruraux qui devaient être financés par le budget de l'agriculture; que l'article 10 de la loi du 24 septembre 1948 fixe le plafond de ces prêts individuels à 700.000 F; que par la suite, les crédits indispensables au financement de ces prêts ont été « débudgétisés » et qu'ils doivent provenir des emprunts émis par la caisse nationale de crédit agricole; que dans certaines régions de nombreux prêts sont en instance depuis près de deux ans; qu'il importe de réduire ces délais d'octroi et lui demande: *a*) s'il n'est pas possible soit d'apurer toutes les demandes en retard avant de porter le montant de ces prêts à 1.200.000 F; *b*) soit de faire débloquer les crédits suffisants à la réalisation de ces prêts régis par la loi. (n° 621.)

2. — Vérification de pouvoirs (suite).

Deuxième bureau.

Département des Bouches-du-Rhône (M. Fousson, rapporteur).

3. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, rejeté par le Conseil de la République, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, modifiant les articles 119 et 135 du code d'instruction criminelle. (N°s 658, année 1952; 141, année 1953; 281 et 362, année 1955. — M. Gaston Charlet, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

4. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifié par le Conseil de la République, adopté avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, tendant à modifier les articles 3, 4, 5, 7 et 17 de la loi du 17 mars 1909 relative à la vente et au nantissement des fonds de commerce. (N°s 386, 463, 509, année 1954; 294 et 393, année 1955. — M. Schwartz, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la location-gérance des fonds de commerce et des fonds artisanaux. (N°s 575, année 1954; 134, année 1955. — M. Marcel Molle, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

6. — Discussion du projet de loi modifiant les articles 510 et suivants du code d'instruction criminelle. (N°s 207 et 390, année 1955. — M. Gaston Charlet, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

7. — Discussion du projet de loi modifiant l'article 141 du code d'instruction criminelle relatif à la désignation des officiers du ministère public près les tribunaux de simple police. (N°s 255 et 389, année 1955. — M. Gaston Charlet, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

8. — Discussion du projet de loi modifiant la loi n° 55-304 du 18 mars 1955 relative à l'interdiction de séjour. (N°s 325 et 388, année 1955. — M. Gaston Charlet, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

9. — Discussion de la résolution, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à décider la revision des articles 17, 49, 50, 51, 60 à 82 inclus et 90 de la Constitution. (N°s 328 et 373, année 1955. — M. Michel Debré, rapporteur de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.)

Vérification de pouvoirs.

Dans sa séance du mardi 12 juillet 1955, le Conseil de la République a vérifié les pouvoirs de:

MM. Arouna N'Joya, sénateur du Cameroun (2e section), Gérard Minvielle et Jean Fournier, sénateurs des Landes.

Commission de l'agriculture.

Séance du mardi 12 juillet 1955.

Présents. — MM. Bataille, Georges Boulanger, Bregegère, Brettes, Capelle, Claudius Delorme, Driant, Dulin, Durieux, Bénigne Fournier, Edmond Jollit, Le Bot, Mathey, Monsarrat, Naveau, de Pontbriand, Primet, Restat, Suran.

Excusés. — MM. de Bardonnèche, Jean Doussot, Hoeffel, Pascaud, Jules Pinsard, de Raincourt.

Suppléants. — MM. Baudru, Le Sassier-Boisauné, Marignan, Perrot-Migeon, Repiquet.

Assistait en outre à la séance. — M. Pisani (au titre de la commission de la défense nationale).

Commission de la défense nationale.

Séance du mardi 12 juillet 1955.

Présents. — MM. Augarde, Henri Barré, général Béhotouart, Julien Brunhes, Claparède, Fousson, Marcel Lemaire, Jacques Masteau, de Maupeou, Edmond Michelet, de Montullé, Parisot, Pidoux de la Maduère, Edgard Pisani, Ramampy, Jean-Louis Rolland, Rotinat.

Commission des finances.

Séance du mardi 12 juillet 1955.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Auberger, Bousch, André Boutemy, Chapalain, Coudé du Foresto, Courrière, Jacques Debu-Bridel, Mamadou Dia, Filippi, Georges Laffargue, Waldeck L'Huillier, Litaise, Longuet, Jean Maroger, Maroselli, Georges Marrane, Jacques Masteau, de Montalembert, Pauly, Pellenc, Rogier, Alex Roubert, Jean-Louis Tinaud.

Suppléants. — M. Monichon, Mlle Rapuzzi, M. Raybaud.

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du mardi 12 juillet 1955.

Présents. — MM. Robert Aubé, Boisrond, Jules Castellani, Chazette, Durand-Réville, Gondjout, Gouled (Hassan), Longuet, Perdereau, Quenum-Possy-Berry, Razac, Riviérez, Raymond Susset, Fodé Mamadou Touré, Trellu, Zinsou.

Excusés. — MM. Charles Brune, Josse, Marc Rucart, François Schleiter.

Suppléants. — MM. Chamaulte, Goura, Louis Gros, Kotouo, Ramampy, Sahoulba Gontchomé.

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du mardi 12 juillet 1955.

Présents. — MM. Raymond Bonnefous, Champeix, André Cornu, Deutschmann, Mme Marcelle Devaud, MM. Enjalbert, Jacques Gadoin, Le Basser, Waldeck L'Huillier, Mahdi Abdallah, Raybaud, Restat, de Rocca-Serra, Marcel Rupied.

Excusés. — MM. Delrieu, Robert Gravier, Lachèvre, Lodéon, Schwartz, Zussy.

Suppléants. — MM. Jean Bertaud, Pinton, Sempé.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mardi 12 juillet 1955.

Présents. — MM. Gaston Charlet, Robert Chevalier, Jean Geoffroy, Kalb, Marcel Molle, Georges Pernot, Edgar Tailhades, Joseph Yvon.

Excusés. — MM. Delalande, Louis Gros, Jozeau-Marigné, Marcilhacy, Rabouin, Schwartz.

Commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression).

Séance du mardi 12 juillet 1955.

Présents. — M. Auberger, Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Courroy, Dassaud, Jean Fournier, Kalenzaga, Le Gros, Mathey, de Montullé, Namy, Parisot, de Pontbriand, Radius, Ramampy, Emile Roux.

Suppléants. — MM. Doucouré, Poher, Robert.

Délégué. — M. Parisot (par M. Metton).

Excusés. — MM. de Bardonnèche, Jézéquel, Manent.

La commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression) a nommé:

Président: Mme Cardot.

Vice-présidents: MM. Radius, Jézéquel.

Secrétaires: MM. de Bardonnèche, de Montullé.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mardi 12 juillet 1955.

Présents. — MM. Abel-Durand, Beaujannot, Bonnet, Chamaulte, Dassaud, Mmes Marcelle Delabie, Marcelle Devaud, Girault, MM. Gondjout, Gouled (Hassan), Méric, François Ruin.

Excusés. — MM. Baratgin, Marcel Boulangé, Minvielle, Montpied, Tharradin.

Suppléants. — MM. Kotono, Sahoulba Gontchomé.

Assistait en outre à la séance. — M. Restat (au nom de la commission de l'intérieur).

Commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du traité de Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Séance du mardi 12 juillet 1955.

Présents. — MM. Coudé du Foresto, Jacques Gadoin, Pinton, Mme Thome-Patenotre, M. Vanrullen.

La commission de coordination et de contrôle, chargée de suivre l'exécution et l'application du traité de Communauté européenne du charbon et de l'acier, a nommé:

Président: M. Armengaud.

Vice-président: M. Coudé du Foresto.

Secrétaire: M. Vanrullen.

Commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine.

Séance du mardi 12 juillet 1955.

Présents. — MM. Brizard, Durand-Réville, Hamon, Méric, Michelet.

Suppléants. — MM. Robert Aubé, Henri Barré, Mme Devaud, MM. Philippi, Susset.

Excusés. — MM. Clerc, Lemaire, Motais de Narbonne.

La commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine a nommé:

Président: M. Edmond Michelet.

Vice-présidents: MM. Motais de Narbonne, Brizard.

Secrétaires: MM. Méric, Susset.

Commission de coordination chargée de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du deuxième plan de modernisation et d'équipement prévu par le décret n° 51-1417 du 11 décembre 1951.

Séance du mardi 12 juillet 1955.

Présents. — MM. Claireaux, Coudé du Foresto, Gondjout, Kotouo, Razac.

Excusés. — MM. Courroy, Charles Durand, Durand-Réville, Alexis Jaubert, Naveau.

La commission de coordination chargée de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du deuxième plan de modernisation et d'équipement a nommé:

Président: M. Coudé du Foresto.

Vice-présidents: MM. d'Argenlieu, Tamzali Abdennour.

Secrétaires: MM. Claireaux, Charles Durand.

Nomination de membres de sous-commissions.

SOUS-COMMISSION CHARGÉE DE SUIVRE ET DE CONTRÔLER D'UNE FAÇON PERMANENTE L'EMPLOI DES CRÉDITS AFFECTÉS A LA DÉFENSE NATIONALE

Ont été désignés pour faire partie de cette commission:

1° Par la commission de la défense nationale:

MM. Augarde, Julien Brunhes, de Maupeou, Pic, Pisani.

2° Par la commission de la France d'outre-mer:

M. Razac.

3° Par la commission des finances:

MM. Armengaud, Bousch, Boutemy, Courrière, Maroselli.

La sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale a nommé:

Président: M. Maroselli.

Vice-président: M. Pic.

Secrétaire: M. de Maupeou

Sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte.

La sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte a nommé:

Président: M. Litaise.

Vice-présidents: MM. Lamarque, Alric.

Secrétaires: MM. Patenôtre, Méric.

Sous-commission chargée d'émettre des avis sur les taxes parafiscales et de perequation.

La sous-commission chargée d'émettre des avis sur les taxes parafiscales et de péréquation a nommé:

Président: M. Debû-Bridel.

Vice-président: M. Litaise.

Convocation de bureau.

Le 2e bureau se réunira le mercredi 13 juillet 1955, à dix heures (local n° 201):

Examen du dossier d'élection du Cameroun (2e section).

Réunion de bureau du mercredi 13 juillet 1955.

2e bureau, à dix heures. — Local n° 201.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 19 juillet 1955.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, rendant obligatoire la publication au *Journal officiel* du territoire sous tutelle du Cameroun des déclarations devant être effectuées au registre du commerce. (Nos 128 et 161, année 1955. — M. Pialoux, rapporteur.)

2. — Discussion de:

a) La demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres;

b) La demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale,

sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés au ministère de la défense nationale et des forces armées pour les exercices 1955 et 1956. (Nos 159, 170 et 177, année 1955. — M. Pierre Cornet, rapporteur. — Avis de la commission de la défense de l'Union française. — M. Fontanet, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi réglant la situation des divers fonctionnaires et agents français d'Indochine. (Nos 46 et 178, année 1955. — M. Antonini, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Marcel Léger, rapporteur.)

Nominations de membres de commissions.

Dans sa séance du mardi 12 juillet 1955, l'Assemblée de l'Union française a nommé:

M. Bazé membre de la commission de politique générale, en remplacement de M. Kaouza;

M. Bougenot membre de l'intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union, en remplacement de M. Daber

Affaires culturelles et civilisations d'outre-mer.

Séance du mardi 12 juillet 1955.

Présents: MM. Baudoin, Berthaud (Pierre-Louis), Buixuanbao, Burkhardt, Cao Van Chieu, Chastenet, Dardelle, Griaule, Héline, Mme Malroux, MM. N'Diaye, Guirandou, Randretsa. *Suppléants:* M. P.-L. Berthaud de M. Kamil, Mme Malroux de M. Charles-André Julien, M. Griaule de Mme la Princesse Khammao, M. N'Diaye Guirandou de M. Lechani.

Affaires économiques.

Séance du mardi 12 juillet 1955.

Présents: MM. Aubert, Bégarra, Déde, Dusseaulx (Roger), Le Brun Keris, Loste, Schmitt, Theetten. *Suppléants:* M. Aubert de M. Bougenot, M. Bégarra de M. Reverbori, M. Déde de M. Troisgros, M. Roger Dusseaulx de M. Kaouza, *Excusés:* M. Reyt, Mme Emilienne Moreau, MM. Polycarpe, Jean-Bertrand Audu, Montrat.

Défense de l'Union française.

1re séance du mardi 12 juillet 1955.

Présents: MM. André (Max), Castex, de Gouyon, Legentilhomme, Mbida, Reyt. *Suppléants:* M. Max André de M. Fontanet, M. Castex de M. Georget, M. de Gouyon de M. Schleiter, M. Reyt de M. Gaimand, M. Legentilhomme de M. Laurent-Eynac.

Excusés: MM. Jean Guiter, Schneider.

2e séance du mardi 12 juillet 1955.

Présents: MM. André (Max), Castex, Fontanet, de Gouyon, Legentilhomme, Reyt. *Suppléants:* M. Cornet de M. Schleiter, M. Cazelles de M. Margueritte, M. Delmas de M. Bazé, M. Chiaratini de M. Fleury, M. Theetten de M. Frey, M. Do Huu Giam de M. Do Huu Thinh, M. Héline de M. Georget, M. Reyt de M. Galimand, Castex de M. Raphaël-Leygues, M. Legentilhomme de M. Laurent-Eynac.

Excusés: MM. Jean Guiter, Schneider.

Assistait en outre à la séance: M. le contrôleur général Labbé, représentant le ministre de la défense nationale.

Affaires financières.

Séance du mardi 12 juillet 1955.

Présents: MM. Antonini, Cazelles, Chiarasini, Cornet, Delmas, Doan Huu Giam, Fontanet, Héline, Lounda, Pham Khac Hy, Schmitt, Theetten. *Suppléants:* M. Antonini de M. Avinin, M. Cazelles de M. Reverbori, M. Chiarasini de M. Léger, M. Cornet de M. Schleiter, M. Doan Huu Giam de M. Do Huu Thinh.

Assistait en outre à la séance: M. le contrôleur général Labbé, représentant le ministre de la défense nationale.

Politique générale.

Séance du mardi 12 juillet 1955.

Présents: MM. André (Max), Bazé, Cazelles, Chlarasini, Delmas, Laurin, Rencurel, Ya Doumbia. *Suppléants:* M. Charasini de M. Benon, M. Ya Doumbia de M. Charles Cros, M. Rencurel de M. Charlier, M. Boiteau de M. Barbé, M. Max André de M. Iba Zizen, M. Cazelles de M. Lechani, M. Lebrun Kéris de Mme Lefaucheux, M. Troisgros de M. Michalet, M. Omer Sarraut de M. le général Legentilhomme, M. Beaudouin de M. Pialoux.

Relations extérieures.

Séance du mardi 12 juillet 1955.

Présents: MM. Berthaud (Pierre-Louis), Dardelle, Habib-Deloncle, Sarraut (Omer), Schneider. *Suppléants:* M. Schneider de M. Benamor, M. Dardelle de M. Ceran-Jérusalemy, M. P.-L. Berthaud de M. Guy, M. Omer Sarraut de M. le général Legentilhomme, M. Rogué de M. Marquet, M. Habib-Deloncle de M. Oudard.

Excusé: M. l'amiral Moullec.

Convocations de commissions.

Additif à la séance que la commission des affaires financières tiendra le mercredi 13 juillet 1955, à quatorze heures trente (local n° 31), 21, rue La Boétie, Paris:

Exposé de M. Cazelles sur les décisions de la commission de politique générale concernant les budgets de cercle,

La commission des relations extérieures se réunira le mercredi 20 juillet 1955, à quinze heures (local n° 33), 21, rue La Boétie, Paris:

I. — Examen du rapport pour avis de M. Dardelle sur la demande d'avis (n° 30, année 1955), relative à la proposition de loi tendant à proclamer le Sahara « territoire national ».

II. — Compte rendu par M. Baudoin de son voyage au Viet-Nam.

Annulation et report de convocation de commission.

La réunion de la commission de comptabilité prévue pour le mardi 12 juillet 1955, à quinze heures trente, au château de Versailles (salle 120), est annulée et reportée au mardi 19 juillet 1955, à quatorze heures trente (même local).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 4 juillet au 9 juillet 1955:

I. — Notes et études documentaires.

N° 2033. — Chronologie internationale du 1er au 15 juin 1955. 50 F.

N° 2041. — Documents sur la situation économique et financière de la Syrie en 1954-1955..... 100 F.

N° 2042. — Les législations antialcooliques à l'étranger (Suisse et pays nordiques)..... 75 F.

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 4.000 F; un an, 7.500 F.

II. — Chroniques étrangères.

N° 160. — *Espagne:* Le discours aux Cortès du général Franco. — Espagne-Etats-Unis. — Rapports extérieurs..... 50 F.

Abonnement à chacune des six « Chroniques étrangères »: six mois, 275 F; un an, 500 F.

III. — Articles et documents.

(Bulletin d'informations et de presse étrangère.)

N° 0228. — 1. *Problèmes d'actualité.* — Opinions britanniques sur la situation intérieure en France.
2. *Textes du jour.* — Déclarations de M. Theodor Blank, ministre fédéral de la défense nationale, au Bundestag, le 27 juin 1955.
3. *Faits et opinions.* — Les Etats scandinaves dans les organisations internationales..... 48 F.

N° 0229. — 1. *Problèmes d'actualité.* — Bonn et Moscou.
2. *Textes du jour.* — Communiqué sur la session de la commission soviéto-chinoise pour la coopération scientifique et technique (juillet 1955).
3. *Faits et opinions.* — La question polonaise à la conférence de Yalta. — L'aviation militaire des Soviets et des Américains..... 48 F.

N° 0230. — 1. *Problèmes d'actualité.* — M. Khroustchev et les Occidentaux.
2. *Faits et opinions.* — Malte et le Royaume-Uni La Côte de l'Or sur la voie du statut de dominion ..... 48 F.

Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 2.750 F; un an, 5.000 F.

IV. — Problèmes économiques.

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 392 du 5 juillet 1955 publie, notamment: Vue générale et mise au point sur l'économie et la population françaises. — Quelques aspects des problèmes posés par l' « automation » aux Etats-Unis.

Le numéro ..... 40 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

V. — Bulletin hebdomadaire de statistique.

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 375 du 9 juillet 1955 présente, en variétés statistiques: 1. Estimation du niveau d'ensemble de la production industrielle en 1954. — 2. Indices mensuels des prix de détail des produits manufacturés et des services à Paris.

Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: un an, 1.200 F.

VI. — Carte géographique.

N° 70. — *Scandinavie et Finlande* (carte économique et industrielle), format 69 × 56. — Prix..... 250 F.

VII. — Statut général des fonctionnaires.

Fascicule complémentaire n° 8 (textes publiés du 16 juin au 31 décembre 1954). — Prix du fascicule..... 395 F.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Le montant des commandes, majoré de 5 p. 100 pour frais d'expédition (avec minimum de 15 F), et celui des abonnements doivent être adressés au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

NOTE. — **Le bureau de vente des publications de LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), étant fermé du 9 au 21 juillet 1955 inclus, prière de faire parvenir les commandes urgentes par correspondance.**

Ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de sciarie à destination des pays membres de l'Union européenne des paiements.

(Clôture d'un contingent.)

En application des dispositions de l'avis aux exportateurs publié par le *Journal officiel* du 12 juin 1955, les exportateurs sont informés que le contingent de 10.000 tonnes de poteaux de mines en pin maritime, ouvert à destination des pays appartenant à l'Union européenne des paiements par l'avis aux exportateurs du 31 décembre 1954, est épuisé.

Les dossiers de demandes d'autorisation d'exporter concernant ce poste de poteaux de pin maritime cesseront donc d'être recevables deux jours francs après la publication du présent avis.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de la Suède.

(Clôture d'un contingent.)

En application des dispositions de l'avis aux exportateurs publié par le *Journal officiel* du 12 juin 1955, les exportateurs sont informés que le contingent de 73 mètres cubes de grumes de noyer, ouvert à destination de la Suède par l'avis aux exportateurs du 22 décembre 1954, est épuisé.

Les dossiers de demandes d'autorisation d'exporter concernant ce poste de grumes de noyer cesseront donc d'être recevables deux jours francs après la publication du présent avis.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement de rédacteurs.

CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-ETIENNE (LOIRE)

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un rédacteur aura lieu le 6 octobre 1955 au centre hospitalier de Saint-Etienne (Loire).

Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, du brevet d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent ainsi que les agents ne possédant pas ces diplômes mais comptant au moins trois ans de services effectifs en qualité de secrétaire d'administration hospitalière ou de commis dans un établissement public d'hospitalisation, de soins ou de cure.

Les candidats doivent avoir eu vingt et un ans au moins et trente ans au plus au 1er janvier de l'année du concours. Toutefois, cette limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils et militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les candidatures seront reçues, jusqu'au 5 septembre 1955, à la direction du centre hospitalier de Saint-Etienne, service du personnel, 37 *bis*, rue Michelet, à Saint-Etienne, qui adressera à toute personne en faisant la demande le programme des épreuves et la liste des pièces à fournir par les candidats.

HÔPITAL-HOSPICE DE GIVORS (RHÔNE)

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un rédacteur aura lieu le 14 septembre 1955 à l'hôpital-hospice de Givors (Rhône).

Peuvent faire acte de candidature les personnes de nationalité française, titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent, ainsi que tous les agents ne possédant pas ces diplômes mais comptant au moins trois ans de services effectifs en qualité de secrétaire d'administration hospitalière ou de commis dans un établissement public d'hospitalisation, de soins ou de cure.

Les candidats doivent avoir eu vingt et un ans au moins et trente ans au plus au 1er janvier de l'année du concours. Toutefois, cette limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils et militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les candidatures devront être adressées, le 13 août 1955 au plus tard, au président de la commission administrative de l'hôpital-hospice de Givors (Rhône).

Pour tous renseignements concernant le programme des épreuves et les pièces à produire par les candidats pour constituer leur dossier, s'adresser au directeur économe de l'établissement.

HÔPITAL PSYCHIATRIQUE DE DURY-LES-AMIENS (SOMME)

Un concours sur épreuves aura lieu les 3 et 4 octobre 1955 à l'hôpital psychiatrique de Dury-les-Amiens (Somme), en vue du recrutement d'un rédacteur.

Peuvent faire acte de candidature les personnes de nationalité française, titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un brevet d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les agents comptant au moins trois ans de services effectifs en qualité de secrétaire d'administration hospitalière ou de commis dans un établissement public d'hospitalisation, de soins ou de cure.

Les candidats doivent être âgés de vingt et un ans au moins et de trente ans au plus. Toutefois, cette limite d'âge peut être reculée d'un temps égal à celui passé dans l'exercice d'une fonction publique et susceptible d'être pris en compte pour la retraite, sans préjudice de l'application de l'article 162 de la loi du 29 juillet 1939.

Les dossiers de candidature doivent parvenir, avant le 3 septembre 1955, au préfet de la Somme (3e division, 3e bureau).

Pour tous renseignements sur les pièces à produire et sur le programme du concours, s'adresser à la préfecture de la Somme (3e division, 3e bureau).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 12 juillet 1955.	
350 ..	États-Unis	1 $ U.S.A.	350 .. (1	.... ..	.... ..	350 ..	.... ..
335 25	Canada	1 $ Can.	.... ..	.... ..	.... ..	335 50	335 25
164 20	Côte Fse Somalis	100 F Djib.	164 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
8344 ..	Allemagne occid.	100 D Mk.	8333 33	8271 ..	8396 ..	8345 50	8343 50
697 80	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 75	697 85	697 65
5041 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5040 ..	5039 50
975 45	Gde-Bretagne...	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	974 95	974 80
4875 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	4872 50	4872 ..
9166 50	Pays-Bas	100 fl.	9210 32	9141 60	9279 80	9167 ..	9165 50
6735 50	Suède	100 c. s.	6765 623	6715 ..	6816 50	6737 ..	6736 ..
8010 50	Suisse	100 f. s.	8083 93	7944 ..	8064 ..	8015 ..	8012 ..
1336 25	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 05	1356 25	1336 25	.... ..
997 ..	Égypte	1 liv. ég.	1006 04	997 ..	1013 ..	997 ..	.... ..
56 20	Italie	100 lire.	56 008	55 39	56 43	56 25	56 05
2795 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	2779 ..	2821 ..	.... ..	.... ..
1208 25	Portugal	100 esc.	1217 30	1208 25	1226 50	1208 25	.... ..
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs.	4861 11	4824 30	4897 50	4897 50	.... ..
117 60	Yougoslavie ...	100 din.	116 666	115 70	117 60	117 60	.... ..

Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	Zone C. F. P.	100 F C. F. P.
Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam...	100 piastres		

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

BATIGNOLLES-CHATILLON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE UN MILLIARD DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 5, RUE DE MONTESSUY, PARIS (7e)
Registre du commerce: Seine n° 54 B 4584.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT
de l'emprunt 6 0/0 1955 de 500.000.000 de francs amortissable à 105 0/0 en 15 ans, par tirages annuels.

Dates des échéances et nombre d'obligations à amortir.

1er juillet 1956...	2.196	1er juillet 1962...	3.063	1er juillet 1967...	4.044
— 1957...	2.322	— 1963...	3.240	— 1968...	4.278
— 1958...	2.454	— 1964...	3.423	— 1969...	4.524
— 1959...	2.592	— 1965...	3.621	— 1970...	4.778
— 1960...	2.742				
— 1961...	2.898	— 1966...	3.828	Total.....	50.000

LIP

Société anonyme d'horlogerie
AU CAPITAL DE 320 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 6, RUE DES CHALETS, A BESANÇON
R. C.: Besançon 1868.

Obligations 6 1/2 0/0 1951 *de* 10.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

de la série comprenant les 531 obligations amorties au premier tirage d'amortissement effectué le 4 juillet 1955 (la société a racheté 252 titres pour compléter cet amortissement).

1.590 à 2.200

Le remboursement de ces obligations s'effectuera à partir du 1er septembre 1955 à raison de 10.533 F.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 24 octobre 1954.*)

Société Suburbaine d'Entreprise Industrielle et de Travaux Publics

(Anciennement Société suburbaine de gaz et d'électricité.)
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 150.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 165, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS (8e)
Registre du commerce: Seine n° 55-B 4728.

Obligations de 5.000 *F* 4 0/0 1945.

Dixième amortissement du 1er septembre 1955.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé, par rachats en Bourse, à son amortissement du 1er septembre 1955.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Il ne reste pas d'obligations amorties antérieurement à rembourser.

SOCIETE ANONYME FRANÇAISE DU FERODO

CAPITAL: 1.200 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 64, AVENUE DE LA GRANDE-ARMÉE, A PARIS
R. C.: Seine n° 207822 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 1/4 0/0 1946, cette société a procédé au rachat en Bourse des 100 obligations de 5.000 F de nominal de cet emprunt, dont le neuvième amortissement était prévu pour le 1er novembre 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort cette année.

Les précédents amortissements ont été également réalisés par rachats en Bourse.

AUTOMOBILES M. BERLIET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.120.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 241, AVENUE BERTHELOT, LYON (7e)
R. C.: Lyon n° 54 B 607.

MM. les obligataires sont informés que la société a procédé au rachat de trois cent soixante-dix obligations 4 0/0 1943, qui ont été annulées.

Ce nombre de 370 obligations étant conforme à celui prévu au tableau d'amortissement pour l'année 1955, il n'y a pas lieu à tirage au sort pour ledit amortissement.

Aucun amortissement par tirage au sort n'a encore été effectué à ce jour.

Le conseil d'administration.

PEUGEOT ET Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 520 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: AUDINCOURT (DOUBS)
R. C.: Montbéliard 3.

Obligations 4 0/0 1942 *de* 5.000 *F Les Fils de Peugeot frères.*

LISTE NUMERIQUE

1° **Des séries comprenant les 106 obligations amorties au quatrième tirage (13e amortissement) effectué le 30 juin 1955** (la société a racheté 114 titres pour compléter cet amortissement);

2° **Des séries comprenant des obligations sorties aux tirages précédents et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
61 à 70	1947	6.461 à 6.470	1955	7.531 à 7.540	1955
2.761 à 2.770	1945	6.491 à 6.500	1955	7.811 à 7.820	1955
6.151 à 6.160	1955	7.121 à 7.130	1955	7.981 à 7.990	1955
6.411 à 6.420	1955	7.171 à 7.180	1955	8.331 à 8.340	1955
6.451 à 6.460	1955	7.441 à 7.450	1955		

Les obligations sorties au tirage du 30 juin 1955 seront remboursables à partir du 1er août 1955.

FORGES ET CHANTIERS DE LA GIRONDE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 337.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 16, BOULEVARD MALESHERBES

Registre du commerce: Seine n° 55-B 382.

Obligations 4 0/0 1945

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a racheté en Bourse les 250 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 10 août 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Simon Kesselman, né à Paris le 26 juillet 1919, y demeurant rue Cisson (IVe), chevalier de la Légion d'honneur, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur: Patrick-Maurice), né à Charenton-le-Pont (Seine) le 30 décembre 1950, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Kessel.

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Signification publique.

Mme Ducotey (Marie), sans profession, demeurant à Knutange, 2 *a*, rue de la Liberté, représentée par Me Schwartz et Wolff, avocats à Thionville, actionne son époux Ducotey (Lucien), actuellement sans domicile ni résidence connus, pour excès, sévices et injures graves et requiert de prononcer la séparation de corps et de le condamner aux dépens.

Mme Ducotey (Marie) assigne M. Ducotey (Lucien) aux débats oraux qui auront lieu le 26 septembre 1955, à quatorze heures, devant le tribunal de première instance de Thionville, avec sommation de constituer avocat admis près ledit tribunal.

La présente publication vaut signification publique.

Thionville, le 7 juillet 1955.

Le greffier du tribunal de première instance.

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Etude de Me Decool, avoué à Blois.

Par jugement de la chambre du conseil du tribunal civil de Blois du 23 juin 1955, rendu à la requête de Mme Marie-Louise Volquemanne, veuve de M. Casimir-Emile-Ernest Imbert, demeurant à Cour-sur-Loire, il a été donné acte à celle-ci de sa demande d'envoi en possession de la succession de son mari susnommé, décédé le 30 novembre 1954 à Cour-sur-Loire, sans laisser d'héritiers connus au degré successible, et avant d'y faire droit, il a été admis qu'elle serait rendue publique conformément à la loi.

Pour extrait.

Signé: DECOOL.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

ETABLISSEMENTS CLASSES

Avis d'autorisation.

Par arrêté du préfet de police en date du 19 janvier 1954, M. Renoult (Gaston) est autorisé à exploiter à Saint-Maur-des-Fossés, 26, avenue Raspail, un atelier de découpage des métaux et alliages, par choc mécanique (2e classe), et un atelier de trempe, recuit ou revenu des métaux et alliages (3e classe).

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

15 juin 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Auto-Club du Centre du spectacle.** But: grouper les personnes physiques et morales du spectacle et créer un organisme destiné à étudier, dans le domaine automobile, toutes questions pouvant intéresser ses membres et défendre leurs intérêts, notamment en matière d'assurances. Siège social: 7, rue du Helder, Paris.

18 juin 1955. Déclaration à la préfecture de la Martinique. **Œuvre départementale de l'équipement sportif.** But: aménager, créer, faciliter la mise en place de toutes les installations d'éducation physique nécessaires à la pratique rationnelle de celle-ci. Siège social: inspection académique, 11, rue Victor-Hugo, à Fort-de-France.

21 juin 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. Société **Chasse de Torchamps.** But: exercice du droit de chasse. Siège social: chez M. Chapel, à Torchamps, commune de Jaignes (Seine-et-Marne).

22 juin 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Association pour le logement familial Alfa.** But: étude des problèmes sociaux qui se posent à l'occasion des constructions entreprises sous l'égide de la caisse des dépôts et consignations. Siège social: 56, rue de Lille, Paris.

24 juin 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Ski-Club des journalistes.** But: grouper les journalistes s'intéressant au ski. Siège social: 5, square du Trocadéro, Paris.

27 juin 1955. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Société des Bons fins de Beausoleil, comité de la Saint-Michel.** But: instituer des concours intersociétaires artistiques et organiser des réunions récréatives et familiales. Siège social: Oscar, 1, rue du Professeur-Calmette, Beausoleil.

30 juin 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Les Mains ouvertes.** But: aide aux diminués psychiques récupérables. Siège social: 29, avenue Trudaine, à Paris.

4 juillet 1955. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Rallye toujours par monts et vallons.** But: exercice du droit de chasse et repeuplement du gibier. Siège social: chez M. Corbel, 9, boulevard Sévigné, à Dijon.

7 juillet 1955. Déclaration à la préfecture d'Alger. **El Morchida.** But: construction d'une mosquée et enseignement de la langue arabe. Siège social: cité Raphaël, Sidi-Moussa.

7 juillet 1955. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Terradour Flouricat.** But: maintenir dans la région la langue d'oc. Siège social: le Pont-d'Alliès, Aurillac.

9 juillet 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Moulin du Tonton.** But: réunir les jeunes apprentis et leur apprendre dans la joie ce qu'est le travail et l'amitié. Siège social: 62, boulevard Beaumarchais, Paris.

MODIFICATIONS

2 juin 1955. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association nationale des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique anciens combattants (A. N. A. C. E. A. C.)** transfère son siège social du 80, rue Taitbout, au 5, rue Ballu, Paris.

5 juillet 1955. Déclaration à la préfecture de police. Le Comité d'études et de recherches économiques rurales change son titre, qui devient: **Centre d'études et de recherches économiques rurales,** et transfère son siège social du 18, rue des Pyramides, Paris, au 121, boulevard Haussmann, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.